CINQUANTE ANS DE COOPÉRATION FRANCE-QUÉBEC. VERS DE NOUVEAUX HORIZONS

Actes du colloque

Organisé par

En collaboration avec

Sous la direction de **Jean-François Simard**
Préface de **Paul Gérin-Lajoie**

Avec la participation de : Gaston Bédard, Nicole Blouin, Nicolas Chibaeff, Jean-François Garneau, François Gendron, Hugues Grimard, Stéphan La Roche, Samy Mesli, Nelson Michaud, Denis Monière, Denis Racine, Christian Rioux, Christine Saint-Pierre, Anie Samson, Christophe Villemer.

TABLE DES MATIERES

Remerciements 5
JEAN-FRANÇOIS SIMARD

Préface 6
PAUL GÉRIN-LAJOIE

Introduction 8
JEAN-FRANÇOIS SIMARD

Intervention du représentant du Président de l'Assemblée nationale du Québec 16
FRANÇOIS GENDRON

Intervention du Consul général de France à Québec : Ranimer le désir de France 18
NICOLAS CHIBAEFF

Intervention de la ministre des Relations internationales et de la Francophonie du Québec 23
CHRISTINE ST-PIERRE

La genèse de la coopération franco-québécoise en éducation 28
SAMY MESLI

La dérive des continents 44
CHRISTIAN RIOUX

Six propositions d'avenir pour la coopération économique France-Québec 49
JEAN-FRANÇOIS GARNEAU

Se développer en Europe à partir de la France 56
CHRISTOPHE VILLEMER

L'entreprenariat collectif, un pilier de la coopération économique 61
GASTON BÉDARD

Des arts et de la culture : des pistes pour l'avenir 65
STÉPHAN LA ROCHE

La municipalité régionale de Comté, un acteur de la coopération décentralisée 69
HUGUES GRIMARD

Le rôle de la métropole 73
ANIE SAMSON

La coopération entre les universités : un maillon de force 78
NELSON MICHAUD

Les fondements de l'Association Québec-France et son avenir 85
NICOLE BLOUIN

La mémoire dans la relation France-Québec 899
DENIS RACINE

Synthèse des discussions 93
DENIS MONIÈRE

Série : Cahiers Senghor, Cinquante ans de relations France-Québec
ISBN (version imprimée) : 978-2-89251-576-3
ISBN (version PDF) : 978-2-89251-577-0
Novembre 2016

Remerciements

JEAN-FRANÇOIS SIMARD

Ce livre est le fruit d'un colloque organisé par la Société du Patrimoine politique du Québec (SOPPOQ) en collaboration avec la Chaire Senghor de la Francophonie de l'Université du Québec en Outaouais. Si l'idée initiale de cette manifestation fut exprimée par Marcel Masse, il revient à notre collègue Jean Fortin de l'avoir réactualisée lors du colloque tenu en mémoire de Marcel Masse, en mars 2015.

Depuis lors, Jean Fortin qui a consacré l'essentiel de sa vie professionnelle à la relation France-Québec, s'est activement engagé dans la concrétisation de cet ambitieux projet. Cet évènement aurait été tout simplement impensable sans son concours. Le comité organisateur pouvait également compter sur l'indéfectible support de notre secrétaire perpétuel, Gaston Bernier. Merci à ces deux fidèles collaborateurs.

Le colloque fut financièrement supporté par la ministre des Relations internationales du Québec, Christine Saint-Pierre, que nous saluons à nouveau. Merci à Chantale Morin, directrice par intérim de la Direction France, pour la qualité de ses conseils. L'Assemblée nationale de Québec nous aura une fois de plus ouvert ses bras. Tenir notre Forum dans ce haut lieu de la démocratie québécoise conférait à notre rencontre un caractère profondément symbolique. Pouvait-on mieux choisir pour commémorer les cinquante ans de la coopération franco-québécoise? À nouveau merci à son Président, Jacques Chagnon et sa formidable équipe. Soulignons enfin que la Commission franco-québécoise sur les lieux de mémoire communs (CFQLMC) nous aura elle-aussi accordé son appui financier et logistique. Merci à Denis Racine et à Robert Trudel.

Qu'il me soit enfin permis de remercier chaleureusement le Consul général de France à Québec, Nicolas Chibaeff pour sa présence soutenue à nos côtés tout au long de la réalisation de ce projet. Nous gardons un souvenir impérissable de sa présence à Québec et lui souhaitons bonne chance dans la poursuite de sa carrière. Nous remercions particulièrement deux membres de son équipe, Emmanuelle Pavillon-Grosser et Yann Le Moullec.

Préface

PAUL GÉRIN-LAJOIE

Lorsque les organisateurs du colloque traitant des relations franco-québécoises depuis le dernier demi-siècle m'ont approché pour assurer la présidence d'honneur de l'activité, j'ai été évidemment très touché. Mais j'ai aussi ressenti l'importance d'appuyer un événement qui s'est donné comme mission de jeter les bases d'une réflexion nous amenant à penser cette relation en termes d'avenir et d'en ouvrir les volets pour comprendre ce qu'elle peut nous apporter dans ce XXIe siècle déjà bien entamé.

Car, s'il est important de faire acte de mémoire, cet acte ne peut être fertile et utile que s'il nourrit l'action à venir. En nous invitant à réfléchir à ce vers quoi doivent tendre les relations franco-québécoises, le colloque nous ramène aux racines mêmes de ce qui a motivé les actions qui sont nées il y a cinquante ans. Le travail qui était alors fait nous projetait dans l'avenir. Nous prenions un rêve, lui injections une bonne dose de détermination et avec les efforts voulus, ce rêve pouvait devenir une réalité. Ainsi, lorsqu'en 1965 j'ai énoncé un principe élevé au rang de doctrine à laquelle on a donné mon nom, c'est davantage qu'un outil politique que je déposais; c'est un regard vers l'avenir que je lançais en disant la pertinence pour le Québec d'étendre l'action de ses champs de compétence au-delà de ses frontières.

La France devenait l'endroit privilégié où nous pouvions articuler, d'abord, cette action internationale. La communauté de langue était un facteur d'importance. La communauté de régime juridique civil aussi puisque nous y trouvions un niveau d'échange à portée structurelle. Mais surtout et de manière générale, c'est une communauté de culture animée par une volonté politique, de part et d'autre, qui nous a permis d'envisager un avenir commun à certains égards. Cet avenir s'est matérialisé de diverses façons et il m'apparaît nécessaire de lui redonner le souffle qu'il lui faut pour être davantage porteur. Ce colloque et les actes qui le perpétuent sauront, je le souhaite, y contribuer.

Une question, toutefois, se pose. Dans notre univers où les frontières sont beaucoup plus perméables que celles que nous connaissions il y a cinquante ans, pourquoi la France? Cette relation n'est-elle pas celle des premiers pas? Ne devrions-nous pas embrasser très largement ce que la mondialisation nous offre? Les énergies et les ressources consacrées à la relation franco-québécoise ne devraient-elles pas être orientées plutôt vers les économies émergentes? Vers l'Asie, notamment? En un mot, la relation franco-québécoise a-t-elle maturé au point de devenir l'une que le Québec entretient parmi tant d'autres?

Sans tourner le dos aux apports contemporains, je crois qu'il est nécessaire de conserver à la relation franco-québécoise une place privilégiée. Cette relation, bâtie dans la durée, ancrée au creux de ce que nous sommes doit continuer à être le moteur premier de la place qu'occupe le Québec dans le monde. Car tant pouvons-nous être reconnus partout par notre génie culturel, technologique ou économique, tant nous devons assumer une responsabilité forte qui est la nôtre, celle de faire valoir nos succès à partir de notre identité francophone. Et les meilleurs partenaires pour ce faire seront toujours la France et, de pair avec elle, l'ensemble de la Francophonie, cette grande famille, elle-même un rêve que j'évoquais spontanément à Alès, dès octobre 1961. Cette interpellation de renforcer et de nourrir les liens franco-québécois s'impose à nous; mais elle s'adresse aussi et peut-être surtout aux jeunes générations, celles qui demain porteront le Québec de notre devenir collectif.

Au cours des pages qui suivent, vous aurez l'occasion de vous replonger dans les témoignages et les réflexions de plusieurs acteurs et de plusieurs intervenants dans la relation franco-québécoise contemporaine. Tous les principaux secteurs qui ont animé et qui continuent d'alimenter ces échanges sont explorés : de l'économie à la culture, de la réalité municipale et régionale au monde universitaire en passant par les milieux sociaux et institutionnels. La lecture qui est donnée est celle que nous avons à ce bout-ci de la lorgnette, du côté occidental du grand Atlantique. J'appelle de mes vœux qu'une semblable initiative naisse du côté de nos partenaires français pour que, de leur lecture et du regard croisé qui suivra, naissent des pistes porteuses d'une collaboration renouvelée et revivifiée.

Introduction

La coopération France-Québec : une relation à redécouvrir

JEAN-FRANÇOIS SIMARD

> « Les relations fortes et pérennes sont celles qui savent se renouveler. La relation privilégiée entre la France et le Québec n'est ni nostalgique ni déclinante, elle est dynamique et vivante. Elle regarde résolument vers l'avant, elle s'appuie sur la vitalité de relations culturelles, économiques et commerciales qui lui permettent de s'approfondir constamment, pour notre bénéfice commun ».
>
> Pierre Moscovici, septembre 2013[1]

La collection des Cahiers des Chaires Senghor de la Francophonie s'enrichit aujourd'hui des Actes du colloque ***Cinquante ans de coopération France-Québec, vers de nouveaux horizons*** tenu à l'Assemblée nationale du Québec, le 29 avril 2016. Cet évènement fut organisé sous les auspices de la Société du patrimoine politique du Québec (SOPPOQ), en collaboration avec la Chaire Senghor de la Francophonie de l'Université du Québec en Outaouais (UQO). L'idée n'était pas tant de faire le bilan d'un demi-siècle de vie commune - bien que Samy Mesli, dont l'expertise est reconnue dans le domaine, nous en trace d'abord le portrait - que de penser l'avenir de la relation France-Québec par le prisme bien précis de la « coopération décentralisée ». Pour ce faire, nous avons souhaité lancer un appel aux principaux intervenants de cette coopération, à celles et ceux qui, au quotidien, par leur engagement et leurs projets respectifs, donnent sens au rapport France-Québec. Nous espérons que les délibérations issues de ce colloque puissent alimenter l'appareil de l'État (les élus comme les membres de la fonction publique) dans l'élaboration de la nouvelle politique internationale, dont le début des consultations fut annoncé par la ministre Saint-Pierre, en octobre 2016[2].

Au cours des dernières années, peu de travaux universitaires se sont intéressés à la coopération décentralisée comme dimension constitutive de la relation France-Québec[3]. Il nous paraissait

[1] Moscovici, P. (2013) « France-Québec : une relation privilégiée, un partenariat dynamique », Allocution du Ministre français de l'Économie et des Finances in *Le Devoir*, 27 septembre.

[2] Fragasso-Marquis, V. (2016) « Québec lance des consultations pour sa politique internationale » in *Le Soleil*, lundi 3 octobre, p. 12.

[3] Voir à cet égard le dernier document recensé sur la question: Orientations et pistes d'avenir : 4es assises franco-québécoises de la coopération décentralisée, 30 janvier, 1er février 2011, Rhône-Alpes, Lyon, [Québec] : Ministère des affaires municipales, des régions et de l'occupation du

fondamental de (re)donner la parole aux acteurs afin d'établir un « état des lieux » et d'opérer, non pas tant avec eux, que par eux, une logique de prospective. Jusqu'à présent, très rares furent les occasions données à la société civile d'exprimer au sein d'un même forum ses besoins, ses attentes, ses doléances et ses aspirations au regard de la coopération France-Québec. En soit, le seul fait d'avoir organiser ce colloque en établissant un processus de dialogue entre acteurs peu habitués à se fréquenter, fut en lui-même une grande réussite. De surcroît, cet évènement répondait à une demande sociale. La forte assistance du public à nos travaux[4] et sa participation fructueuse aux différentes plénières en furent d'ailleurs d'éloquents révélateurs.

Une idée maîtresse est ressortie en conclusion du colloque. Les gestionnaires de l'État, comme dépositaires de la pensée sociale, doivent s'élever d'un cran et sortir d'une stricte gestion par projet en pensant de manière plus globale l'avenir de la coopération France-Québec. Des assises de la société civile, à l'image de ce que nous avons organisées, devraient se tenir sur une base régulière, sous le haut patronage du Ministère des relations internationales, en cela potentiellement soutenu par le Fonds franco-québécois pour la coopération décentralisée.

Une recherche d'inspiration partenariale

Notre démarche prend les accents d'une recherche de type partenarial : une manière pour le scientifique de s'ouvrir au monde et de colliger des données qu'il ne pourrait pas rassembler autrement[5]. Nous sommes ici dans une logique non pas tant de démocratisation de la science – quoi qu'encore un peu - que de co-construction du savoir rendu possible par le biais d'un partenariat entre chercheurs et acteurs[6]. En cela fortement appuyé par le co-président de la Commission franco-québécoise des lieux de mémoire, Denis Racine, ce colloque se voulait un libérateur de parole.

Parce que le discours de l'acteur est justement celui de l'acteur et qu'il ne s'inscrit pas forcément (fort heureusement d'ailleurs) dans une logique de conceptualisation classique, il n'est pas toujours évident de relayer toute la richesse de cette information à la communauté scientifique par le biais des dispositifs institutionnels standards. Voilà ce que tente d'opérer la présent Cahier. Des acteurs, accaparés par leur responsabilités respectives auront non

---

territoire; [Paris] : Consulat général de France à Québec, 2011. Mentionnons que ce colloque fut tenu en France. Ressource électronique disponible à la Bibliothèque de l'Assemblée nationale du Québec. Ainsi que le document : Ateliers franco-québécois de la coopération décentralisée. Plan d'action 2008-2010. Gouvernement du Québec, Ministère des Affaires municipales et des Régions. Il s'agit pour l'essentiel d'un document contenant une nomenclature de projets. Ressource électronique disponible à la Bibliothèque de l'Assemblée nationale du Québec.

[4] Près de cent cinquante personnes ont assistés aux différentes plénières.

[5] Callon, Michel (1988) (Dir). *La science et ses réseaux. Genèse et circulation des faits scientifiques*, Paris, La Découverte;
Harrisson, Denis (2006). « La recherche partenariale : pour concilier la recherche universitaire et les besoins des organisations et des collectivités », communication présentée au colloque international Intervenir dans le monde du travail : la responsabilité sociale d'un centre de recherche en sciences humaines, Laboratoire d'études sur les Nouvelles Technologies de l'Information, la Communication et les Industries Culturelles (Lentic), Université de Liège, Belgique, 30 novembre 2006.

[6] Audoux, Christine (2008). « Les partenariats de recherche entre chercheurs et acteurs associatifs : à la recherche d'un espace de mutualité », *Revue Critique d'Écologie Politique*, n°29.

seulement pris le temps d'exercer leur parole, mais aussi pris le temps de consigner leur pensée par écrit, mettant ainsi en partage une série de représentations sociales dont l'histoire de la coopération France-Québec ne peut faire l'économie.

Ajoutons à nos préoccupations épistémiques et nos sensibilités scientifiques la reconnaissance d'une montée en force des pratiques associées au « Community-based Research »[7]. Comme l'exprime Bussière et Fontan (2011) : « ce mouvement souligne l'importance pour les organismes communautaires d'utiliser le développement des connaissances comme un outil central dans l'atteinte de leurs objectifs de changement social ou de lutte politique »[8]. En cela aussi espérons-nous être pertinents.

France-Québec : une coopération irremplaçable

La relation France-Québec propose une coopération de type « nord-nord ». Nous parlons ici plus particulièrement d'une relation bilatérale établie entre deux états francophones, post-industriels et profondément démocratiques, qui tout en partageant une histoire et des valeurs communes, partagent également une qualité de vie et un niveau de développement relativement comparable. Nous pourrions peut-être nous passer les uns des autres, mais des aspirations mutuelles nous rassemblent. Comme l'exprimait déjà si justement Robert Bourassa en 1971 : « la coopération entre la France et le Québec est irremplaçable à plus d'un titre »[9].

Cette relation n'est pas que diplomatique ou para-diplomatique. Comme en fait foi le présent ouvrage, elle embrasse des champs tout aussi variés que la culture, l'économie, l'éducation, la santé, le développement durable, le tourisme. Elle est tantôt technique, tantôt scientifique, tantôt industrielle. Bref, avec le temps, cette soif d'être ensemble a donné lieu à une floraison très diversifiée de coopération dont le présent collectif ne représente qu'un bref échantillon.

Avec le temps, cette coopération multiforme s'est graduellement professionnalisée. Conséquemment, l'émotion des grandes retrouvailles s'est progressivement vue balisée, encadrée, peut-être même un peu étouffée, par l'inévitable rationalité des agents et la contingence des échanges. Tout aussi primordiale qu'elle soit encore, cette relation revêt-t-elle toujours le caractère quasi-sacré qu'on lui attribuait jadis?

Certes, comme en témoigne avec éloquence le texte de Christian Rioux, du quotidien *Le Devoir* et désormais seul correspondant permanent de la presse écrite québécoise à Paris, une forme de nostalgie des grands moments et une soif d'un retour aux sources s'est fait entendre durant ce colloque. Qui de mieux que l'un des observateurs les plus attentifs de l'évolution de la

---

[7] Flicker S. & B. Savan (2006) *A Snapshot of CBR in Canada*, Toronto, Wellesley Institut.

[8] Bussières, D., Fontan, J.M. (2011) « La recherche partenariale : point de vue de praticiens au Québec », *SociologieS* [Online], Dossiers, Les partenariats de recherche, Online since 18 October 2011, connection on 19 October 2016. URL : http://sociologies.revues.org/3670.

[9] Allocution du premier ministre du Québec, M. Robert Bourassa, à l'issue du déjeuner qu'il a offert à la Délégation générale du Québec à Paris à l'intention des membres du gouvernement français ainsi que des hommes d'affaires, des banquiers et des industriels, le 20 avril 1971.

relation France-Québec au cours des deux dernières décennies pour aborder cette question sensible, mais incontournable: « une sorte d'éloignement imperceptible mais constant (…) s'est déroulée sans qu'on en ait toujours eu conscience entre la France et le Québec ». Voilà ce que Rioux appelle « la dérive des continents ». On décode des propos de Christian Rioux que le Québec s'éloignerait peut-être plus rapidement de la France, que la France ne s'éloigne du Québec.

Pour d'autres, la résilience de nos échanges laisse présager des lendemains toujours aussi prometteurs qu'aux premiers jours, c'est du moins le message d'espoir sur lequel nous laisse le Consul général de France à Québec, Nicolas Chibaeff. Pour ce dernier, le « désir de France » demeure intense. À nouveau, on pourrait entendre résonner la voix d'André Malraux : « la France ne vous tend pas la main au-dessus du passé, mais en face de l'avenir »[10]. Bref, si la coopération France-Québec n'est plus aussi « passionnée » que certains le souhaiteraient encore, elle n'en demeure pas moins tout aussi passionnante.

Il est relativement facile de quantifier certains aspects de la relation France-Québec, dont au premier chef le tonus de nos échanges économiques, (la France étant par exemple le premier marché d'exportation du Québec au sein de l'Union européenne et son troisième à l'échelle mondiale). Il en va tout autrement pour évaluer la dimension qualitative de notre relation, dont dépend directement son volet « coopération ». La relation France-Québec évolue, il y a consensus sur ce point. Mais quel sens donner à cette évolution? Doit-on y voir comme la ministre Saint-Pierre l'exprime dans nos pages une : « coopération [qui] s'est continuellement adaptée et arrimée aux préoccupations du temps » ou une relation remise en cause dans sa raison d'être elle-même[11]?

Adaptation pour les uns, désillusion pour les autres… Nous entrons ici dans une part de subjectivité qui appartient à chaque lecteur. Une relation dynamique postule une redécouverte permanente de l'autre, le souci méthodique d'être à l'écoute de son évolution. Croire que l'on puisse une fois pour toute franchir le stade de la découverte mutuelle demeure illusoire, ne serait-ce que par le roulement du personnel impliqué dans cette relation. Les formules ayant connues du succès hier ne sont plus forcément garantes des succès à venir. Par ailleurs, on peut se demander si la relation France-Québec n'est pas victime de sa réussite institutionnelle. Dans la mesure où l'on se targue d'avoir fait de la relation France-Québec « le modèle » à partir duquel le Québec forge désormais ses relations bilatérales avec d'autres nations, ne peut-on pas penser que paradoxalement, le Québec contribue lui-même à désenchanter la spécificité de sa relation avec « la mère-patrie »?

---

[10] Le Devoir, 11 octobre 1963.

[11] Beaudoin, L. (2016) « France-Québec: de l'eau dans le gaz. 5089 kilomètres séparent toujours Québec de Paris, mais les deux capitales paraissent aujourd'hui plus distantes que jamais » in Le Devoir, 11 octobre.

France-Québec : un nouvel état d'esprit

Ce colloque fait date dans la mesure où il atteste d'un nouvel état d'esprit dans l'histoire encore jeune de la coopération France-Québec, un état caractérisé par celui de la maturité.

On a mainte fois écrit la biographie de la relation France-Québec. Elle associe deux États aux statuts différents (un pays et un État fédéré) engagés dans une relation politique « directe et privilégiée ». Dans ce contexte, il serait un euphémisme de dire de la relation franco-québécoise qu'elle fut longtemps instrumentalisée par différents objectifs politiques s'inscrivant dans ce qu'il est convenu d'appeler « le triangle amoureux » entre Québec, Ottawa et Paris[12]. À la lumière du présent collectif, il apparait assez clairement que la profondeur de l'encrage permet désormais de comprendre la coopération France-Québec indépendamment, pour ne pas dire au-delà, des revendications constitutionnelles du Québec.

La consécration de cette normalisation étant certainement la rencontre à trois - totalement impensable il y a encore peu de temps - entre les Premiers ministres Philippe Couillard (Québec), Justin Trudeau (Canada) et Manuel Valls (République française), afin de souligner leur appui au projet d'Accord économique et commercial global (AECG) entre le Canada et l'Union européenne , cela en marge de la 19e *Rencontre alternée des premiers ministres québécois et français*, inaugurée en 1977.

En visite à Paris en février 2015, le maire de Montréal, Denis Coderre, fut reçu à l'Élysée par le Président François Hollande, afin de saluer la sympathie des Montréalais à la suite des tristes attentats survenus en France au début de la même année. Ce fait n'est pas banal. Le maire de Montréal devenait ainsi le premier maire hors de France à être reçu par le dirigeant de la République française, nous rappelait non sans fierté la mairesse d'arrondissement Villeray-Saint-Michel-Parc-Extension, Anie Samson. Voilà un autre élément révélateur des changements de mentalité à survenir dans la relation France-Québec. Est-ce là le signe avant-coureur de l'arrivée d'un nouveau partenaire « métropolitain » dans le vieux triangle amoureux? Sans vouloir entrer dans la délicate question des cités-États, une chose est claire. L'État québécois devra désormais compter avec les maires du Québec.

En effet, pour le Préfet Hugues Grimard, les acteurs municipaux occupent un positionnement stratégique privilégié afin de soutenir le développement de la coopération France-Québec. Cette relation (soutenue par le fonds franco-québécois pour la coopération décentralisée) revêt non seulement une forte charge symbolique, elle apporte aux élus locaux et aux collectivités territoriales une rare occasion d'ouverture sur le monde. Elle constitue trop souvent la seule voie qui permet aux petites municipalités québécoises de s'inscrire dans une dynamique de

[12] Bastien, F, (2006) *Le poids de la coopération : le rapport France-Québec*, Éditions Québec Amérique;
Donaghy, G , Roussel, S., dir. (c2012) *Mission Paris : les ambassadeurs du Canada en France et le triangle Ottawa-Québec-Paris*, Montréal, Hurtubise.

relations internationales. Bref, la coopération France-Québec représente une inestimable bouffée d'oxygène, particulièrement pour les milieux régionaux.

Changement de mentalités, arrivée de nouveaux acteurs? Chose certaine, le défi de préserver la singularité de la coopération France-Québec demeure entier. « Nous devons avant tout – disait le général de Gaulle – établir une coopération particulière avec le Canada français, et ne pas laisser noyer ce que nous faisons pour lui et avec lui dans une affaire concernant l'ensemble des deux Canada »[13].

France-Québec : une coopération sous pressions

Il faudrait être de mauvaise foi pour ne pas reconnaître que les forces motrices inhérentes à la mondialisation participent aux transformations du visage de la coopération France-Québec. D'une manière ou d'une autre, cette préoccupation fut, pourrions-nous dire, transversale à l'ensemble des interventions formulées dans le cadre du colloque. Comme l'exprime sans détour le Directeur général de l'École nationale d'administration publique (ÉNAP), Nelson Michaud : « les phénomènes de la mondialisation et de la globalisation continueront plus que jamais à définir le contexte, à planter le décor dans lequel nous sommes tous invités à évoluer[14] ».

Si pour certains la France constitue pour le Québec une porte d'entrée par excellence pour conquérir l'Europe (c'est du moins l'intéressante perspective de « double culture » développée par Christophe Villemer de Savoir-faire Linux), Jean-François Garneau, directeur du Forum des idées pour le Québec, nous rappelle que l'échelle du marché français est déjà devenu trop petit pour de grandes industries comme Bombardier. Mondialisation des marchés oblige, la France n'est plus une finalité territoriale comme autrefois, elle est devenue une étape, voir un tremplin.

Les jeux de la mondialisation ne sont toutefois pas totalement à l'épreuve des logiques de solidarité. Voilà le message central livré par le Directeur-général du Conseil québécois de la coopération et des mutualités (CQCM). Gaston Bédard a exposé l'énorme potentiel des changements économiques pouvant être générés par l'action coopérative financière. En focalisant davantage sur notre expertise mutualiste commune (la France étant un berceau de l'économie sociale), la coopération France-Québec peut incarner un modèle d'altermondialisation capable de participer concrètement à la création de la richesse collective. Encore faut-il que nos gouvernements respectifs en soient conscients.

Le directeur-général du musée de la civilisation, Stéphan La Roche, nous a notamment rappelé l'importance des bouleversements associés au passage d'une société industrielle à une société

[13] Vaïsse, M. (1998) *La Grandeur, politique étrangère du général de Gaulle de 1958 à 1969*, Paris, Fayard, p. 655.
[14] Michaud, N. (2010) « Que reste-t-il de nos amours? » in l'État du Québec 2010, Montréal : Boréal, p.451-455.

numérique. Cette métamorphose dépasse les simples apories économiques. Elle est un phénomène éminemment culturel qui embrasse les sociétés françaises et québécoises, tout en les dépassants très largement. En définitive, la mondialisation numérique dont parle Stéphan La Roche associée au « savoir sans frontières» dont parle Nelson Michaud, questionnent plus que jamais la coopération culturelle et scientifique France-Québec.

France-Québec : le vaisseau amiral de la Francophonie

Sans vouloir empiéter sur la synthèse opérée par mon collègue Denis Monière en conclusion de nos travaux, on ne peut passer sous silence en quoi la relation France-Québec et la coopération qui en découle aura dès ces débuts été pensée comme une composante fondatrice de notre appartenance à la Francophonie[15]. Cette relation bilatérale est du reste l'une des mieux structurées entre États francophones de par le monde. Elle constitue, redisons-le, un modèle.

Ainsi, nous donner les moyens de mieux comprendre la coopération France-Québec devient une manière de mieux connaître la Francophonie et d'explorer le formidable potentiel de coopération qu'elle recèle pour ces membres.

Dans le même ordre d'idée, le besoin de mieux concilier la coopération France-Québec à nos efforts de soutien à la Francophonie des Amériques ne peut plus être perçu comme une simple question de coquetterie politique. Il y a là un nécessaire défi de convergence, une urgente sortie des vases clos que devront solidairement assumer la France et le Québec.

Coopération décentralisée : penser l'acteur et le système.

La coopération décentralisée dépend des acteurs qui l'animent. Voilà d'abord ce sur quoi nous avons voulu insister. Toutefois, ces acteurs ne peuvent faire abstraction du contexte social et politique au sein duquel ils évoluent. Voilà aussi ce sur quoi nous ne pouvions faire l'impasse. La relation entre l'acteur et le système n'est plus à démontrer[16], à plus forte raison en matière de coopération internationale.

La matrice globale dans laquelle s'est historiquement inscrite la coopération décentralisée semblait jusqu'à peu figée dans le temps par l'indépassable paradigme de « non-ingérence, non-indifférence », formule promue par le ministre Alain Peyrefitte en 1977, afin de rebâtir des relations diplomatiques avec le Canada; relations qui furent affectées par la fracassante visite

[15] Allocution de monsieur Paul Gérin-Lajoie, vice-président du Conseil exécutif et ministre de l'éducation, à un dîner offert aux membres d'une délégation d'universitaires belges, français et suisses, au Café du Parlement, Québec, le jeudi 22 avril 1965. Gérin-Lajoie évoque dans ce texte l'expression « univers francophone ».
Consulter également Cholette, G. (1997) L'action internationale du Québec en matière linguistique : coopération avec la France et la francophonie de 1961 à 1995, Sainte-Foy, Les Presses de l'Université Laval.

[16] Crozier, M., Friedberg, E. (1977) L'acteur et le système, Paris, Éditions du Seuil.

du Général de Gaulle, au Québec, en juillet 1967, ayant échappé son inoubliable « Vive le Québec libre ».

Mais deux référendums plus tard, nous voici désormais ailleurs, dans une remise en cause du « ni-ni »[17]. Le Président Nicolas Sarkozy l'aura clairement formulée à l'Assemblée nationale du Québec en octobre 2008: « Ce que la France sait au fond d'elle-même, c'est qu'au sein du grand peuple canadien il y a la nation québécoise, avec laquelle elle entretient une relation d'affection comme il en existe entre les membres d'une même famille » en ayant déclaré quelques heures plus tôt, avant son entrée au Salon bleu: « Moi, je suis pour plus plus, pas moins moins. Je sais parfaitement qu'au Québec il y a des francophones qui font partie de notre famille. Ça, je le sais. Mais les francophones de ma famille ne me demandent pas de ne pas considérer le Canada, grand continent en vérité, comme des amis »[18]. Nous avons identifié en quoi cette nouvelle manière de penser s'est poursuivie avec le Président Hollande. Nous ne sommes plus devant un accident de parcours[19]. La France n'a peut-être pas changé sa manière de regarder le Québec en lui-même, elle a changé le regard qu'elle porte sur la relation qu'il convient désormais d'établir avec lui.

Bref, comme nous avons tenté de le démontrer dans la présente introduction, de part et d'autre de l'Atlantique, il y a ici et là des signaux qui permettent de croire à une redéfinition importante de la relation France-Québec. Reste maintenant à savoir en quoi ces changements transformeront la coopération qui en est l'expression la plus tangible, mais aussi la plus noble.

La coopération « décentralisée » pourrait légitimement inquiéter celles et ceux qui suspecteraient dans ce mouvement une logique néo-libérale ayant pour effet de réduire le caractère « étatique » de la relation avec la France. Les Actes de ce colloque, nous semble-t-il sincèrement, ne porte pas cet habit idéologique. Ils en portent un autre, qui se veut inclusif et mobilisateur, celui de croire dans la force et l'inépuisable richesse du rapport entre les peuples et les individus qui composent ces peuples. Nous sommes ici au cœur des enjeux de « sodalité » comme capacité à former des groupes pouvant « agir uniment » au-delà de la simple civilité et du « commerce des semblables »[20]. À sa manière, Senghor appelait cela « le dialogue des cultures ». Puisse cette idée continuer à faire sa route.

---

[17] Rioux, C. (2009) « Sarkozy répudie le 'ni-ni' sans ambiguïté. Le président français plaide de nouveau pour l'unité canadienne », in Le devoir, 3 février.

[18] Robitaille, A. (2008) « Sarkozy choisit l'unité canadienne » in Le Devoir, 18 octobre.

[19] Consulter également à ce sujet Michaud, *op. cit*.

[20] Baechler, J. (1992) « Groupes et sociabilité », in BOUDON Raymond (dir.), *Traité de sociologie*, Paris, Presses universitaires de France.

Intervention du représentant du Président de l'Assemblée nationale du Québec

FRANÇOIS GENDRON

Mesdames, Messieurs, distingués invités,

Nous voilà rassemblés, aujourd'hui, pour souligner 50 ans d'une fructueuse collaboration entre le Québec et la France, et pour amorcer ensemble une réflexion résolument tournée vers l'avenir.

Mais si nous remontions d'abord un peu le fil de l'histoire de cette relation unique. Après avoir pris leur envol à l'époque d'André Malraux et de Georges-Émile Lapalme, les échanges politiques entre nos deux États se sont depuis constamment approfondis et enrichis de nouveaux mécanismes et de nouveaux acteurs.

En 1961, dès les débuts de la Révolution tranquille, le premier ministre du Québec de l'époque, M. Jean Lesage, effectue sa première visite officielle en France et inaugure la Maison du Québec à Paris.

La Maison du Québec à Paris devient en 1964 une délégation générale dotée de la plupart des privilèges et immunités diplomatiques habituellement accordés aux ambassades, un geste significatif posé par les hommes et les femmes politiques de l'époque.

C'est toutefois en 1965 que la France et le Québec signent concrètement leur première entente dans le domaine de la coopération culturelle. Cette culture commune que nous partageons et chérissons a certainement permis de cimenter nos rapports et est devenue, en quelque sorte, un moteur de rapprochement indéniable. Aujourd'hui encore, le domaine culturel est l'un des secteurs les plus dynamiques de la coopération franco-québécoise.

Il s'est révélé un axe moteur important pour la promotion de la diversité culturelle sur le plan multilatéral. Par exemple, le travail conjoint du Québec et de la France a contribué à l'adoption, en 2005, de la Convention sur la protection et la promotion de la diversité des expressions culturelles de l'UNESCO, qui a su rallier jusqu'à présent plus de 142 pays.

La relation étroite entre le Québec et la France s'incarne également par la Commission permanente de coopération franco-québécoise, responsable de mettre en œuvre les priorités définies conjointement par les deux gouvernements.

Après la culture, l'éducation, la formation, nous avons investi d'autres secteurs, notamment l'économie, la recherche, la santé, les technologies, l'environnement, l'immigration, la mobilité professionnelle et

la jeunesse, le tourisme et bien d'autres domaines tout aussi prometteurs pour l'enrichissement de nos sociétés.

Jusqu'à ce jour, plus de soixante ententes bilatérales ont été ratifiées entre la France et le Québec, dans presque toutes les sphères de l'activité publique. À titre d'exemple, grâce aux deux ententes en vigueur en matière de mobilité professionnelle, ce sont plus de 3 500 Français qui franchissent chaque année l'Atlantique pour venir s'installer au Québec. Ce sont aussi 15 000 Français qui viennent étudier, faire un stage ou travailler de façon temporaire en sol québécois. Plus de 2 000 jeunes adultes québécois, et autant de Français, participent chaque année aux programmes d'échanges de l'Office franco-québécois pour la jeunesse.

Le Québec a également mis en place une coopération décentralisée avec les régions françaises. Le développement de ces liens a notamment mené à la signature de plans d'action par le délégué général du Québec à Paris et les présidents de six régions françaises, dont la région Rhône-Alpes et la région Aquitaine. Ces relations subétatiques favorisent le développement des collectivités territoriales telles que les municipalités et municipalités régionales de comté au Québec et les régions, départements, ou métropoles en France.

Le Québec bénéficie aussi d'une relation interparlementaire institutionnalisée avec la France. La Commission interparlementaire franco-québécoise (CIFQ), créée en 1979, a pour objectif de développer la coopération entre l'Assemblée nationale du Québec et l'Assemblée nationale française sur les plans législatif, culturel, économique et technique.

Au fil des ans, cette commission a permis d'établir des positions communes et des recommandations sur des enjeux clés pour le Québec et la France. Cette relation interparlementaire prend également vie au sein du Groupe interparlementaire d'amitié France-Québec, institué en 2003 entre le Sénat français et l'Assemblée nationale du Québec.

Je ne prétends pas ici dresser le portrait exhaustif de cette relation si riche et diversifiée, mais je constate avec vous, en regardant tout le chemin parcouru depuis les années 60, que nous avons su développer et maintenir une relation directe et privilégiée, une relation qui a peu d'équivalents ailleurs dans le monde.

Le programme très complet de ce Forum, organisé par la Société du patrimoine politique du Québec (Soppoq), constitue une occasion unique de se pencher sur les différentes sphères de cette relation bilatérale et de réfléchir ensemble aux nouvelles priorités à lui donner. Les nombreux experts de haut niveau présents avec nous aujourd'hui ne manqueront pas de rendre cet événement des plus enrichissants.

Il ne me reste donc plus qu'à vous souhaiter un excellent Forum!
Merci!

Intervention du Consul général de France à Québec

Ranimer le désir de France

NICOLAS CHIBAEFF

Chers amis,

Merci à la Société du patrimoine politique du Québec pour avoir pris l'initiative de ce colloque tourné vers l'avenir des relations entre la France et le Québec.

A quelques mois de la fin de ma mission de consul général et à quelques semaines de la 19ème rencontre alternée des Premiers ministres qui se tiendra cette année au Québec, je voudrais livrer quelques réflexions personnelles en même temps qu'une présentation des perspectives et des priorités de cette relation essentielle et singulière que la France entretient depuis cinquante ans avec le Québec.

I- Pour commencer, vous me permettrez d'évoquer quelques écueils que j'ai vu parfois émerger dans le champ d'horizon du navire des relations franco-québécoises et que les deux Etats, en règle générale, ont su, de part et d'autre, éviter.

1/ L'écueil de la nostalgie
Il repose sur l'idée qu'il y eut un âge d'or de cette relation que l'on ne pourra plus jamais égaler, voire même que nous sommes irrémédiablement condamnés à assister à son déclin.

Certes il y eut une époque où tout était à construire et où sans doute le rôle et l'emprise des Etats dans nos sociétés étaient plus grands et mieux admis. La France s'honore d'avoir accompagné le Québec dans sa modernisation et dans son affirmation au monde à partir des années dix-neuf-cent soixante.

Le monde d'aujourd'hui ne comporte pas moins de défis. Nous sommes dans un contexte de concurrence voire de compétition qui peut être plus complexe, plus difficile à appréhender, mais qu'il est aussi permis de considérer comme stimulant.

2/ Sur le deuxième point, je me dois comme diplomate d'être naturellement prudent dans la formulation. Je parlerais donc d'une hyper valorisation de certains éléments symboliques qui prennent parfois le pas sur l'appréhension des réalités.

Je l'illustrerais par un exemple des plus innocents : le déménagement du consulat de la maison Kent, que certains n'étaient pas loin de percevoir sinon comme une répétition, très atténuée, du « lâche abandon » du moins comme le signe d'une

moindre importance que la France accorderait à sa relation avec le Québec. Chacun peut aujourd'hui se rendre compte que la nouvelle adresse du consulat, au 500 Grande-Allée, ne cède en rien en prestige et dote notre action diplomatique et consulaire au Québec d'un outil adapté aux conditions de travail du XXIe siècle.

Dans un registre voisin, l'exposition des originaux du traité de Paris de 1763 au musée de la civilisation à Québec, il y a deux ans, a montré combien le travail des historiens était essentiel pour démythifier certains épisodes et rendre à l'histoire ce qui lui appartient.

3/ La banalisation ou le risque de l'indifférence
La question est de savoir dans quelle mesure cette relation fait encore vibrer nos deux peuples.

Nous sommes moins dans le domaine des décisions des responsables politiques que dans ce qui anime les élans de nos sociétés.

Comme représentant de la France, les questions que je suis amené à me poser régulièrement sont les suivantes : qu'est ce qui peut animer aujourd'hui le désir de France des Québécois ? Qu'est ce qui peut motiver leur attachement à cette relation directe et privilégiée ? Je crois qu'il est important, de part et d'autre, de réfléchir collectivement à ces sujets.

4/ Enfin, il y eut une époque où l'on aurait cité dans cette liste la fameuse question du « triangle Paris – Québec – Ottawa ». Il est permis aujourd'hui de considérer que non seulement il n'y a là plus de difficulté mais que la reconnaissance par tous de la relation directe et privilégiée entre la France et le Québec enrichit grandement la relation globale entre la France et le Canada.

II – Après l'évocation de ces écueils, on peut trouver un vrai réconfort à constater que Français et Québécois ont à ce jour su les éviter ; mieux encore, à examiner les acquis et la dynamique de cinquante ans de coopération France – Québec . Pour rester dans le vocabulaire maritime, nous avons de solides atouts pour naviguer de concert à la poursuite d'objectifs partagés.

II-1 – Ces atouts sont liés au contenu même de notre coopération que j'évoquerais à travers quelques exemples dans deux domaines clés pour le développement de nos économies et de nos sociétés.

En matière économique, mentionnons la vitalité des investissements croisés :

- La France est depuis trois ans, en flux de capitaux, le premier pays investisseur au Québec.
- En 2015, 32,5 % des nouveaux investissements dans le Grand Montréal sont ainsi le fait d'entreprises françaises (notamment dans les nouvelles technologies de l'information et de la communication -NTIC) contre 20 % en provenance des Etats-Unis.
- Réciproquement, les investissements québécois en France, qui comptent pour 50 % des investissements

venant du Canada, ont connu en 2015 une forte progression. Plusieurs fleurons de l'économie québécoise sont implantés en France : Bombardier, SNC Lavalin, CGI, Linux.

De riches perspectives de développement au Québec s'ouvrent aux entreprises françaises dans le domaine des transports de nouvelle génération : véhicules électriques, Systèmes légers sur rail, batteries électriques …

La coopération scientifique, elle aussi, témoigne de la vitalité de notre relation.

Trois Unités mixtes internationales (UMI) entre le Centre national de la recherche scientifique (CNRS) en France et les universités au Québec - sur les quatre que nous comptons au Canada – couvrent des domaines très variés : l'environnement arctique (Takuvik à l'université Laval) ; les mathématiques à l'université de Montréal) ; les nanotechnologies (à l'université de Sherbrooke).

Deux nouveaux projets d'UMI sont en gestation sur les matériaux quantiques (avec Sherbrooke) et sur la physique des matériaux (sur le futur campus d'Outremont).

Trois mille thèses en cotutelle sont le signe d'échanges universitaires et scientifiques d'une densité exceptionnelle.

II.2 – Des mécanismes de pilotage politique et institutionnel qui ont fait leurs preuves.

Il s'agit des Rencontres alternées des Premiers ministres, mais aussi de la Commission permanente de coopération (CPCFQ), du Fonds de coopération décentralisée. Vous ne m'en voudrez pas de mentionner aussi le rôle de la Délégation générale du Québec à Paris et du Consulat général de France à Québec dans l'animation et l'accompagnement de cette relation.

Ce sont là des mécanismes éprouvés, dont il est important d'adapter la conception à l'évolution de nos sociétés et de nos modes opératoires. Ceci nécessite plus de souplesse, plus de réactivité, afin de se saisir à temps des enjeux stratégiques auxquels nos deux Etats sont confrontés.

C'est le sens de la réforme des modes opératoires récemment intervenue de la CPCFQ. C'est aussi la philosophie des Rencontres alternées.

III. 3 – Enfin, nos relations sont portées par une exceptionnelle ressource humaine.

Montréal compte la première communauté française hors d'Europe : avec 150 000 Français, Montréal dépasse New-York.

Le Québec reste une destination recherchée pour nos étudiants. Dans ce domaine, nous souhaitons encourager des flux réciproques plus nombreux.

Avec l'Entente sur la reconnaissance des qualifications professionnelles de 2008, la France et le Québec ont fait oeuvre de pionniers. J'entends bien qu'il peut encore y

avoir, dans certains secteurs, des obstacles à la bonne mise en oeuvre des Accords de reconnaissance mutuelle (ARM) qui seront, du reste abordés lors des prochaines rencontres au niveau des Premiers ministres. Il reste que globalement le système est un remarquable progrès par rapport aux situations antérieures, qui ne laissaient quasiment aucun accès aux professions réglementées.

Est-ce à dire pour autant que tout est pour le mieux dans le meilleur des mondes ? Je répondrai à cette question en observant que :

III – La relation France – Québec a toujours prospéré lorsqu'elle était portée par des ambitions partagées.

Il n'en va pas autrement aujourd'hui et, fort heureusement, il y a largement matière à être ambitieux dans nos objectifs de coopération.

Je regrouperais ces objectifs autour de trois grandes thématiques, ou de trois caps, pour rester dans le domaine de la navigation.

1/ La recherche et l'innovation.
Nous comptons déjà de remarquables réalisations dans ces domaines.

Quinze Chaires industrielles sont portées par des entreprises françaises.

Un vaste champ s'ouvre à de nouveaux partenariats entre pôles de compétitivité français et créneaux d'excellence québécois; à des initiatives d'un type nouveau alliant le monde de la recherche et celui de l'entrepreneuriat, au service de projets d'utilité publique (telle l'unité mixte de recherche sur les sciences urbaines récemment créée entre le centre de recherche de Thalès, à Québec, et l'université Laval).

L'innovation, c'est aussi le numérique, au centre d'enjeux économiques, sociétaux et culturels.

2/ La jeunesse
Les acquis sont solides, que l'on pense à la mobilité étudiante ou au travail exceptionnel de l'Office franco-québécois pour la jeunesse (OFQJ).

Il y a un intérêt à ouvrir le spectre de ces échanges le plus largement possible : l'avenir de la relation France – Québec dépend de la capacité à inspirer une relève.

C'est le sens des initiatives en cours pour encourager la mobilité étudiante au niveau des masters, mais aussi pour ouvrir de nouvelles possibilités aux étudiants de l'enseignement technique et professionnel.

C'est dans le même esprit que j'ai invité Mme Girardin, ministre de la Fonction publique, à nouer des liens avec le Forum des jeunes de la fonction publique du Québec.

3/ Réfléchir et agir de manière concertée sur de grands enjeux globaux.
La France et le Québec ont su le faire sur les questions de climat, en amont et lors de la Conférence des Nations-unies sur les

changements climatiques (COP 21), à Paris en décembre dernier.

Nous avons aussi été les chefs de file dans la négociation pour l'adoption de la convention de l'UNESCO sur la protection et la promotion de la diversité des expressions culturelles de 2005.

La France, le Québec et leurs partenaires doivent travailler de concert pour la Francophonie, dont les potentialités, notamment sur le continent africain, ne pourront se réaliser qu'au prix d'un effort soutenu, notamment en matière de formation…

Le dernier grand chantier d'avenir concerne l'Union européenne (UE). Il est lié à l'accord économique et de commerce global entre l'UE et le Canada. La France peut être un tremplin pour le Québec en termes de marchés commerciaux et de marchés publics. Il serait par ailleurs intéressant d'envisager l'accès d'équipes de recherche franco-québécoises et franco-canadiennes aux financements de l'Union européenne dans le cadre des programmes Horizon 2020.

L'enjeu central, à travers cet ensemble d'initiatives à poursuivre, est de convaincre les générations montantes de l'intérêt de faire vivre et fructifier cette relation si singulière. C'est là où se joue l'indispensable appropriation de notre relation par nos sociétés civiles.

Intervention de la ministre des Relations internationales et de la Francophonie du Québec

CHRISTINE SAINT-PIERRE

Monsieur le Consul général de France à Québec,
Distingués invités,
Chers amis,

Je salue l'initiative de cette journée de réflexion sur la coopération entre le Québec et la France rassemblant des personnes issues de multiples horizons, dont plusieurs en ont été des artisans déterminants.

En plus de cinquante ans, notre relation directe et privilégiée s'est approfondie et je peux particulièrement en témoigner aujourd'hui. Nos contacts sont fréquents, que ce soit ici en sol québécois ou alors quand nous nous rendons sur le territoire français.

Cela est flagrant et ce, même si on ne se fie que sur les dernières semaines. Je viens tout juste de m'entretenir avec mon homologue Jean-Marc Ayrault, ministre des Affaires étrangères et je me suis entretenue avec la ministre Annick Girardin pas plus tard qu'hier soir.

La ministre Girardin et moi en avons profité pour procéder à la signature d'avenants modifiants les ententes en matière de sécurité sociale et à la protection sociale des élèves et étudiants et des participants à la coopération.

Il faut également souligner la visite de Jean-Vincent Placé, Secrétaire d'Etat chargé de la réforme de l'Etat et de la simplification dans le cadre de la Semaine Numérique.

En plus de cinquante ans, notre relation directe et privilégiée nous a menés à des avancées majeures. Il suffit simplement de regarder la puissance de nos liens qui nous ont permis d'avoir un accès privilégié à la Conférence de Paris sur le climat en décembre dernier. Sans la France et sans cette amitié profonde, le Québec n'aurait sans doute pas eu le même impact lors de cet événement international d'envergure.

Au cours des dernières décennies, cette coopération s'est continuellement adaptée et arrimée aux préoccupations du temps.

Elle permet maintenant, à tout organisme qui partage une idée dans les créneaux porteurs de nos échanges, de proposer des projets.

L'exercice d'aujourd'hui s'inscrit donc, précisément, dans l'esprit qui a animé nos échanges à leurs tout débuts.

Depuis la signature de la première Entente internationale du Québec, en février 1965, qui a elle-même créé la Commission permanente de coopération franco-québécoise, nous savons que cette collaboration unique gagne à être régulièrement remise en perspective et à être ajustée à la mesure de nos défis, de nos enjeux.

Nos gouvernements avaient souhaité, à l'époque, aller au-delà des échanges politiques en instituant une structure dotée de financement propre dédié au renforcement des priorités sectorielles communes.

Ainsi, c'est d'une volonté politique qu'est née la coopération France-Québec, un outil qui œuvre au progrès technique, scientifique, économique, social et culturel de nos sociétés. J'oserais dire que très peu de domaines échappent à son ambition.

Qu'il s'agisse d'artistes, d'universitaires, de chercheurs, de touristes, d'étudiants, de gens d'affaires ou de citoyens de toutes les régions, des liens d'une grande richesse ont pu ainsi être créés. J'ai la conviction que ces liens contribuent à l'essor tant du Québec que de la France.

La coopération permet de resserrer nos relations, d'ouvrir des canaux, de favoriser la participation citoyenne dans tous les secteurs de la société et de développer des rapports en dehors de la sphère politique.

Le dynamisme de cette coopération est illustré par la centaine de projets de coopération financés tous les deux ans avec un budget cumulé France et Québec de près de 2 millions de dollars.

Outre qu'il s'agit de la plus ancienne plateforme de projets binationaux que le Québec possède, elle est également la plus importante, tant en nombre, qu'en termes de budget.

Ce sont donc des milliers de projets et de programmes, financés au fil du temps, qui nous font progresser ensemble dans un objectif commun : démontrer à quel point la France et le Québec, sont à la fois si proches, par leur langue et par leurs valeurs, et si complémentaires.

Ils démontrent également à quel point le croisement de nos connaissances produit des résultats d'une formidable richesse.

Notre coopération s'est, en outre, décentralisée, notamment autour d'alliances entre pôles de compétitivité français et créneaux d'excellence québécois.

La coopération entre les collectivités régionales et municipales est d'une grande valeur puisqu'elle leur permet d'échanger sur les mesures à mettre en place pour faire face aux défis communs auxquels elles sont confrontées.

Elle est accessible à l'ensemble de nos régions, qui ont elles-mêmes leurs propres enjeux territoriaux.

En cette période de réforme de gouvernance locale et régionale de part et d'autre, il est utile de raffermir davantage nos liens avec les collectivités afin de leur rappeler les bénéfices de mener des actions internationales, et particulièrement en français.

Afin de tenir compte de ce contexte de changement, une campagne de promotion du Fonds franco-québécois pour la coopération décentralisée s'est amorcée auprès des membres de la Fédération québécoise des municipalités et de l'Union des municipalités du Québec.

Nous avons également développé une coopération universitaire substantielle, des programmes d'échanges d'étudiants et de chercheurs et des programmes de recherche communs.

Le Centre national de recherche scientifique (CNRS) français a ainsi implanté trois unités mixtes de recherche internationales au Québec. Ces entités regroupent des chercheurs, des étudiants, des post-doctorants et des techniciens affectés au CNRS et au sein de l'institution partenaire étrangère.

La jeunesse, par ailleurs, est l'un des piliers de la relation franco-québécoise depuis son origine.

Notre volonté forte de placer les jeunes au cœur de notre action nous conduit à développer des créneaux qui leur sont chers, dont l'entrepreneuriat, la formation et l'insertion dans le milieu professionnel.

L'engagement et la mobilité des jeunes assurent un renouvellement constant des réseaux et des acteurs de la relation. C'est pourquoi nous devons miser sur le développement de leur potentiel en les intégrant davantage dans nos échanges.

En outre, la pertinence de l'Office franco-québécois pour la jeunesse (OFQJ) a largement été démontrée. L'organisme a d'ailleurs servi de modèle pour les autres offices jeunesse québécois à destination du reste de la planète. Elle est exemplaire à plus d'un égard! J'ai moi-même participé à un programme de l'OFQJ et depuis j'en suis une très fière ambassadrice. J'interpelle ainsi les anciens participants à faire de même et à encourager cette action ô combien profitable!

Enfin, je dirais de notre coopération qu'étant née avec notre diplomatie, elle en partage la maturité.

Nous aurons l'occasion en 2017 de souligner les 50 ans du ministère des Relations internationales et de la Francophonie.

Nos relations internationales doivent s'appuyer davantage sur le soutien des citoyens, des organismes et des entreprises, et ainsi renforcer notre réseau de représentation de même que nos rapports

avec nos partenaires étrangers et les organisations internationales.

Le gouvernement du Québec est un interlocuteur reconnu et la pertinence de son action n'est plus à démontrer. Elle fait partie de ses responsabilités puisqu'elle est le prolongement, à la fois naturel et essentiel, de ses responsabilités internes.

Au fil des ans, le Québec a développé une pratique des relations internationales qui inspire bon nombre d'acteurs étrangers.

La coopération France-Québec est un élément majeur de ce corpus. Il s'agit d'un outil rodé qui a su s'adapter avec succès au gré de l'évolution de nos défis.

Ces canaux que nous avons ouverts, ces liens que nous avons tissés, ces mécanismes que nous avons élaborés sont toujours aussi pertinents. Cette coopération a depuis longtemps dépassé le stade de la découverte mutuelle. Elle est devenue naturelle et l'on peut lui assigner des objectifs en parfaite cohérence avec les préoccupations du moment.

La mise en commun de nos expertises, de nos ressources intellectuelles, de notre créativité demeure plus que jamais un moyen de faire face aux défis d'aujourd'hui et de demain.

Car les grands défis sont nombreux. Qu'il s'agisse de l'économie numérique, de la décarbonisation de l'économie, de la lutte à la radicalisation violente, du développement scientifique, de la mise en valeur du Plan Nord, de la Stratégie maritime et de l'électrification des transports. Ou encore du statut du français comme langue de communication internationale, langue de travail, de science, d'enseignement, de médias et de sa place sur Internet.

En somme, notre coopération sollicite l'imagination et l'initiative de nos citoyens autour de thèmes qui sont du plus grand intérêt pour nos deux sociétés et contribue activement à l'épanouissement de celles-ci.

Elle mène notamment à des créations culturelles communes, dont celles de Wajdi Mouawad, lequel a été nommé récemment directeur du Théâtre national de la Colline à Paris.

J'ai également pu constater l'ampleur du potentiel que recèle notre coopération en matière de numérique, lorsque j'ai assisté à l'ouverture de la Semaine numérique, où pas moins de 200 jeunes entrepreneurs du numérique français sont venus à la rencontre de futurs partenaires, de futurs marchés.

Notre coopération facilite le déploiement international de nos priorités et permet d'enrichir nos connaissances tout en contribuant, par le biais d'échanges d'expertises, à améliorer notre économie, à accroître nos réseaux, à permettre des avancées scientifiques et technologiques tout comme elle fait rayonner notre culture au-delà de nos frontières.

Cette journée de réflexion et de prospective tombe à point nommé puisque le Québec,

sera sous peu, l'hôte de la 19e Rencontre alternée des premiers ministres québécois et français et qu'est attendue, pour l'an prochain, une nouvelle Politique internationale gouvernementale.

L'an dernier, nos premiers ministres ont marqué leur volonté de moderniser notre coopération et donné le mandat de réfléchir à l'adaptation des instruments aux enjeux actuels. Nous y avons consacré nos efforts au cours des derniers mois.

L'issue de cette démarche sera annoncée par les premiers ministres et a pour objectif de rendre cet outil encore plus accessible.

Les priorités identifiées reflèteront évidemment les grands enjeux d'intérêt déterminés par ces derniers.

Aussi, afin de stimuler l'intérêt à l'égard de cette coopération, nous allons mettre au point des moyens de communication plus actifs.

Pour parvenir à atteindre de nouveaux publics, nous assurerons une meilleure cohésion de l'information et développerons des outils, des méthodes, permettant de rayonner davantage.

Je vous invite à jouer un rôle de relayeurs de ces retombées et résultats. Mettons nos efforts en commun afin de mieux faire connaître cette coopération si riche et si intense avec la France. Vous le savez, il y a encore à faire pour démontrer les retombées concrètes de nos actions internationales.

Je vous remercie de votre attention et vous souhaite une journée de réflexion fructueuse dont, je n'en doute pas, tous pourront profiter.

La genèse de la coopération franco-québécoise en éducation

SAMY MESLI

Le début des années soixante a marqué l'émergence du Québec sur la scène internationale. Dans le sillage des grandes réformes menées par le gouvernement Lesage, une volonté de s'ouvrir sur le monde s'est rapidement manifestée chez certains politiciens et intellectuels, entraînant «une véritable irruption du monde extérieur dans les mentalités, les idées et les comportements» au Québec[1]. En octobre 1961, à l'initiative de Georges-Émile Lapalme, qui noue des liens avec André Malraux, la Délégation générale du Québec à Paris est inaugurée[2]. À cette occasion, le premier ministre Lesage rencontre le général de Gaulle, qui lui affirme sa volonté de renforcer les liens dans tous les domaines avec le Québec[3].

Les relations entre la France et le Québec connaissent dès lors une rapide accélération. En octobre 1962, une délégation d'hommes d'affaire français visite le Québec pour y examiner les possibilités d'investissements. À l'issue de ces rencontres, des discussions s'engagent entre le ministre Paul Gérin-Lajoie et le président de l'Association pour l'organisation des stages en France (ASTEF), Marcel Demonque. Ces négociations vont se matérialiser par la conclusion d'une entente, en janvier 1964, permettant l'organisation de stages en France pour des travailleurs et de jeunes diplômés québécois. En novembre 1963, André Malraux vient au Québec pour visiter l'Exposition industrielle et commerciale française. Pendant ses rencontres avec Lapalme, le ministre français évoque l'organisation d'échanges culturels entre les deux États[4].

Attelé à la réforme du système scolaire, Paul Gérin-Lajoie va également solliciter l'aide de l'Hexagone. « Le Québec était confronté à des besoins qu'un pays comme la France pouvait contribuer à satisfaire » se souvient Claude Morin, et dans un système éducatif en pleine refonte « où les lacunes, notamment quant aux techniques, étaient criantes, la collaboration de la France pouvait faire épargner des années d'efforts au Québec. Celle-ci pouvait, par exemple, lui envoyer tout de suite des spécialistes qui

[1] Jacques-Yvan Morin, «La personnalité internationale du Québec», *Revue québécoise de droit international*, n°1, 1984, p. 164.

[2] Michel Sarra-Bournet, «La naissance de la Délégation générale du Québec à Paris», *Bulletin d'histoire politique*, vol. 20, n°2, 2011, p. 190-199.

[3] Jacques Lacoursière, *Histoire populaire du Québec. 1960-1970*, t. 5, Septention, Sillery, 2008, p. 160-161.

[4] Guy Frégault, *Chronique des années perdues,* Montréal, Leméac, 1976, p. 85.

manquaient encore ici[5] ». Après la mise en place de programmes d'échanges avec l'Association pour l'organisation des stages en France (ASTEF) et l'École nationale d'administration (ÉNA), les discussions menées par Paul Gérin-Lajoie et l'ambassadeur de France à Ottawa, Raymond Bousquet, ardent promoteur de la coopération avec le Québec, vont aboutir à la conclusion, le 27 février 1965 à Paris, de l'*Entente entre le Québec et la France sur un programme d'échanges et de coopération dans le domaine de l'éducation*[6]. Aux côtés du ministre de l'Éducation nationale, Christian Fouchet, et de Jean Basdevant, Directeur général des Affaires culturelles et techniques du Quai d'Orsay, Paul Gérin-Lajoie et Claude Morin, sous-ministre des Affaires fédérales-provinciales, signaient ainsi la première entente internationale conclue par le gouvernement du Québec, inaugurant du même coup une active politique de coopération avec la France[7].

Cet article a pour objet d'analyser la genèse de la coopération franco-québécoise en éducation. Après avoir observé l'instauration des premiers programmes d'échanges avec l'ASTEF et l'ÉNA, il présente le détail des négociations qui ont mené à la signature de l'entente en éducation, en soulignant les réticences affichées tout au long du processus par le ministère français des Affaires étrangères, soucieux de ne pas déroger aux règles du droit international. La dernière partie de l'article s'intéresse au texte de l'entente du 27 février 1965, et démontre la volonté des autorités de développer une coopération touchant à tous les domaines de l'éducation, de l'enseignement primaire et technique au secteur universitaire.

1) L'émergence de la coopération en éducation

Les premières démarches pour l'instauration d'échanges en éducation sont entreprises dès 1962, avec l'Association pour l'organisation des stages en France (ASTEF). En voyage au Québec, Marcel Demonque, président des Ciments Lafarge et directeur de l'ASTEF, avait convenu lors de ses rencontres avec René Lévesque que des échanges d'ingénieurs et de techniciens pourraient servir de préalable à l'instauration d'une coopération économique plus poussée, afin de permettre aux travailleurs de se familiariser avec le monde du travail outre-Atlantique. Des négociations, impliquant également l'Université de Toronto, qui souhaitait collaborer avec l'ASTEF, s'engagent et, en décembre 1962, un rapport est présenté au conseil des ministres. Le texte proposait l'organisation, sous l'égide de l'ASTEF, de missions de courte durée dans l'Hexagone pour des fonctionnaires, des professeurs, des ingénieurs et des chefs d'entreprise québécois, ainsi que l'octroi de bourses de stage pour des ingénieurs et des chercheurs

[5] Claude Morin, *L'art de l'impossible. La diplomatie québécoise depuis 1960*, Montréal, Boréal, 1987, p. 37.

[6] Samy Mesli, *La coopération franco-québécoise dans le domaine de l'éducation, de 1965 à nos jours*, Québec, Septentrion, 2014, 376 p.

[7] Frédéric Bastien, *Le poids de la coopération. Le rapport France-Québec*, Montréal, Québec-Amérique, 2006, 275 p., et Gaston Cholette, *L'action internationale du Québec en matière linguistique : coopération avec la France et la Francophonie*, Sainte-Foy, Presses de l'Université Laval, 1997, 197 p.

fraîchement diplômés ou déjà en activité[8]. En mai 1963, le directeur général de l'ASTEF, Jacques Vattaire, effectue un séjour au Québec pour rédiger avec Paul Gérin-Lajoie la convention d'échanges. Les discussions aboutissent à la fin de l'automne. À Ottawa, l'ambassadeur de France, Raymond Bousquet, transmet au ministère des Affaires extérieures le texte de l'entente le 23 décembre 1963, afin de recevoir l'agrément de Paul Martin. Celui-ci donne rapidement son accord aux « projets de contrats » entre l'ASTEF et les autorités québécoises[9].

L'entrée en vigueur de la convention de coopération technique se matérialise par le biais d'un échange de lettres entre Paul Gérin-Lajoie et Marcel Demonque. En janvier 1964, ce dernier écrit à son homologue pour confirmer l'instauration de stages et de voyages d'étude en France à l'attention d'ingénieurs, de techniciens et de travailleurs de l'industrie. Pour la première année, l'ASTEF souhaitait consacrer la somme de 1,5 millions de francs à ce programme. Le 4 février 1964, Gérin-Lajoie avait répondu en indiquant que l'accord avait été ratifié par son gouvernement, et que 150 000 dollars allaient être versés par le ministère de la Jeunesse. Les deux parties convenaient de l'instauration d'une commission mixte, comprenant quatre délégués de part et d'autre, pour suivre le déroulement des opérations. La délégation française devait être composée des deux représentants de l'ASTEF, de l'attaché culturel et du conseiller économique du consulat de France à Québec. Il était prévu, du côté québécois, que le Directeur de la coopération, un membre du ministère de l'Industrie et du Commerce et deux représentants des universités siègent au sein de la commission.

Les échanges débutent au printemps 1964. Pendant la première année, 54 ingénieurs québécois bénéficient d'un stage dans l'Hexagone. Des voyages sont également organisés pour une trentaine de techniciens et d'universitaires[10].

Un autre programme à voir le jour en 1964 est l'entrée en vigueur de stages organisés pour des fonctionnaires québécois au sein de l'École nationale d'administration, l'ÉNA, à Paris. À l'origine de ce projet figure le diplomate Bernard Dorin. Affecté à l'ambassade de France à Ottawa à la fin des années 1950, il était rentré à Paris avec le désir de contribuer au renforcement des liens avec le Québec. Ancien élève de l'ÉNA, Dorin suggéra que dix places soient offertes à des fonctionnaires québécois pour un stage de formation[11]. En avril 1963, Jean-Marie Martin, ancien doyen de la Faculté des sciences sociales de l'Université Laval, se rend à Paris à la demande de Gérin-Lajoie, afin de rencontrer le directeur de l'ÉNA, François Gazier, et planifier

[8] Gaston Cholette, *La coopération économique franco-québécoise, de 1961 à 1997*, Sainte-Foy, Presses de l'Université Laval, 1998, p. 26-28.

[9] Gaston Cholette, *Au service du Québec*, Sillery, Septentrion, 1994, p. 100-101.

[10] Shiro Noda, *Entre l'indépendance et le fédéralisme, 1970-1980. La décennie marquante des relations internationales du Québec*, Sainte-Foy, Presses de l'Université Laval, 2001, p. 16.

[11] Paul-André Comeau, Jean-Paul Fournier, *Le lobby du Québec à Paris : les précurseurs du général de Général de Gaulle*, Montreal, Québec-Amérique, 2002, p. 70.

l'organisation des stages[12]. Bernard Dorin effectue un voyage au Québec en septembre et arrête avec Paul Gérin-Lajoie les modalités du programme. Le conseil des ministres donne son aval au projet et Gaston Cholette s'attelle à la sélection des candidats. Au terme du processus, six fonctionnaires sont désignés par Gérin-Lajoie et intègrent l'ÉNA, le 10 janvier 1964, pour un stage de formation de six mois.

Impliqué dans les négociations, l'ambassadeur Raymond Bousquet, qui a régulièrement informé le ministère des Affaires extérieures de l'évolution du projet, communique en décembre avec Paul Martin pour recevoir son assentiment. Les autorités fédérales obtiennent que deux fonctionnaires de leur administration soient intégrés au sein du groupe de stagiaires canadiens. Le 15 janvier 1964, un échange de lettres entre Paris et Ottawa venait officialiser l'existence du programme de coopération avec l'ÉNA[13].

En juin 1964, au retour des premiers stagiaires, Paul Gérin-Lajoie dressait un bilan positif de l'opération, et entamait la sélection d'un nouveau groupe de fonctionnaires pour la rentrée de septembre. Cette collaboration avec l'ÉNA se poursuivra les années suivantes et aboutira à la création au Québec de l'École nationale d'administration publique, l'ÉNAP, en 1968.

Après l'instauration des ces premiers programmes de coopération, « et face aux besoins du Québec dans le cadre de la réforme de l'éducation, écrit Paul Gérin-Lajoie, la question d'un accord plus vaste entre la France et le Québec se pose à l'équipe dirigeante du ministère de l'Éducation[14] ». Des discussions s'amorcent dès juin 1964, à l'initiative de l'ambassadeur Raymond Bousquet. Accompagné du député gaulliste Xavier Deniau, de passage au Québec pour préparer la visite d'une délégation de députés français, Bousquet s'entretient avec Gérin-Lajoie et lui soumet l'ébauche d'un texte d'accord prévoyant, « entre autres, des échanges de chercheurs et de professeurs d'universités, le perfectionnement de professeurs québécois en France, une coopération en matière d'élaboration de programmes scolaires et des échanges d'étudiants[15] ». Le 2 juillet, Gérin-Lajoie reçoit l'aval de Jean Lesage et du conseil exécutif pour mener les négociations avec les autorités françaises. Le 13 juillet, il accueille à Québec la délégation de parlementaires français, et rencontre Xavier Deniau qui lui confirme la volonté de son gouvernement de signer un accord de coopération avec les autorités québécoises.

Le 18 juillet 1964, Raymond Bousquet communique avec le Quai d'Orsay et transmet une lettre exposant son projet d'entente en éducation. « Le nouveau ministre de l'Éducation du Québec m'a

[12] Dale C. Thomson, *De Gaulle et le Québec*, Saint-Laurent, Éditions du Trécarré, 1990, p. 149.
[13] Stéphane Paquin, «Les relations internationales sous Lesage», in. Stéphane Paquin (dir.), *Histoire des relations internationales du Québec*, Montréal, VLB, 2006, p. 27.

[14] Paul Gérin-Lajoie, *Combats d'un révolutionnaire tranquille*, Montréal, Centre éducatif et culturel, 1989, pp. 321-322.
[15] *Ibid.*p. 322-323.

approché il y a quelques semaines, écrit-il, pour me faire connaître son souci, à l'occasion de la création de son ministère, d'en marquer le début par la conclusion d'un important accord franco-québécois de coopération et d'échanges universitaires[16] ». Le premier point traite de l'enseignement supérieur. Il est annoncé que Gérin-Lajoie désirait voir le nombre d'universitaires français détachés au Québec passer de 30 à 75. Celui-ci souhaitait aussi qu'une cinquantaine de chercheurs français et environ 25 chercheurs québécois puissent profiter chaque année d'un séjour outre-Atlantique.

La note souligne ensuite l'importance d'accroître le nombre de bourses allouées aux étudiants. Seules 25 bourses étaient offertes par année, pour un montant d'environ 30 000 dollars, estime l'ambassadeur, qui note que Gérin-Lajoie souhaitait que 50 étudiants québécois du niveau de la licence et 50 du niveau de la maîtrise puissent aller dans l'Hexagone chaque année. En guise de réciprocité, le gouvernement québécois annonçait son désir de créer un programme pour attirer des étudiants français au Québec, en offrant une centaine de bourses d'une durée de douze mois et du même montant que celles versées aux étudiants québécois.

Le texte aborde, dans un deuxième temps, la question de la formation des maîtres. « Au moment où il organise son nouveau ministère, […] Monsieur Gérin-Lajoie est particulièrement attaché à l'organisation de stages de professeurs québécois d'écoles normales en France, [car] il lui paraît indispensable que les hommes appelés à diriger l'enseignement dans toutes les branches soient imbus de nos méthodes et de nos conceptions », affirme l'ambassadeur, qui insiste sur l'intérêt de répondre à cette demande et de jouer un rôle de modèle : cette suggestion permettrait ainsi « de donner à la jeunesse du Québec la connaissance et la pratique de nos normes et de nos méthodes[17] », écrit-il, en proposant que 25 enseignants québécois puissent bénéficier d'un stage d'une année scolaire dans l'Hexagone, et que 25 professeurs français partent au Québec pour dispenser une série de cours. Des mesures similaires seraient mises en place dans le domaine de l'enseignement technique.

Pour le financement de ces projets, Bousquet affirme que la France avait dépensé, en 1963, environ 1 800 000 francs pour ses activités culturelles et universitaires au Canada. Sur ce total, quelque 100 000 dollars avaient été alloués à la coopération et aux échanges universitaires avec le Québec. Proposant que ce montant de 100 000 dollars constitue la mise de fonds du côté français pour la première année, Bousquet annonçait que le gouvernement québécois était prêt à consacrer la somme « de deux millions de dollars par an, si la France est en mesure de réserver une somme analogue à notre accord. Nous devons tenir compte, en

[16] Lettre de Raymond Bousquet à Monsieur Couve de Murville, ministre des Affaires étrangères, 18 juillet 1964. Cité par Samy Mesli, *op. cit.*, p. 42-44.

[17] Paul Gérin-Lajoie, *op. cit.*, p. 7.

effet, de la nécessité de nos interlocuteurs québécois qui, en mettant en avant un chiffre aussi élevé, ont fait à l'égard de la France un geste dont nous saurions méconnaître l'importance[18] ».

La note de Bousquet insiste ensuite sur le fait que le processus de négociations engagé avec les autorités québécoises a reçu l'approbation des autorités fédérales. Peu après son entrevue avec Gérin-Lajoie, l'ambassadeur avait en effet écrit à titre officieux et personnel au sous-secrétaire d'État aux Affaires extérieures, Marcel Cadieux, pour lui annoncer le désir des dirigeants du MEQ de signer une entente avec la France. Le 9 juillet 1964, le ministre Paul Martin lui avait répondu, en suggérant que les ministères français et québécois s'entendent de manière provisoire, avant que le gouvernement canadien donne son aval par le biais d'un échange de lettres[19]. Dans sa lettre au Quai d'Orsay, Bousquet précise que les responsables du ministère des Affaires extérieures, qui menaient avec lui des négociations en vue d'une entente culturelle franco-canadienne, ont consenti, « en raison des délais sans doute très importants » avant que les discussions aboutissent, « à ce que la France et le Québec aillent de l'avant, […] sous réserve que cet accord soit réalisé dans les mêmes conditions que l'échange de lettres » entre Paul Gérin-Lajoie et Marcel Demonque dans le cas de l'ASTEF.

À la fin de sa lettre, Bousquet soulignait la nécessité de collaborer avec le Québec, afin de soutenir les réformes engagées :

> Je ne saurais trop rappeler l'attention du Département sur l'importance exceptionnelle que revêt l'accord proposé dans la situation présente de l'évolution du Québec. De même que, sur le plan économique, il nous est demandé (avec l'accord des ingénieurs) de former, dans la décade qui vient, les éléments qui prendront le contrôle économique de la province francophone, à commencer par l'hydroélectricité, de même, sur le plan universitaire, le Québec attend-il de la France qu'elle joue le rôle d'inspiration et de formation universitaire et technique que nos amis du gouvernement Lesage attendent de nous. Le chiffre de deux millions de dollars, annuellement mis en réserve par M. Gérin-Lajoie et ses services (pour le financement de la partie québécoise de l'accord) indique assez l'importance attachée à une coopération qui n'a jamais existé jusqu'ici sur une échelle étendue entre la France et le Québec.

Et, de conclure : « Le développement de nos échanges avec le Québec constituera, j'en suis convaincu, le meilleur exemple pour l'expansion générale de la coopération universitaire avec le gouvernement fédéral et ceux des autres provinces ».

[18] *Ibid.*, p. 12-13.
[19] Dale C. Thomson, *op. cit.*, p. 165.

2) Le déroulement des négociations

À Paris, les propositions de Bousquet sont accueillies avec un certain scepticisme par les fonctionnaires du ministère des Affaires étrangères. Les diplomates font, tout d'abord, mention de leur opposition à la signature d'un accord avec le Québec, en raison de son statut d'État fédéré. « Comme il n'est pas possible de conclure un accord de gouvernement à gouvernement entre la France et la province de Québec », affirme catégoriquement une note du Quai d'Orsay, il fallait identifier dans l'Hexagone les différents organismes pouvant négocier avec les autorités québécoises. Si le Centre National de la Recherche Scientifique apparaissait tout désigné pour les échanges de chercheurs, la question des échanges de professeurs des divers ordres d'enseignement et des échanges d'étudiants s'avérait plus complexe à résoudre, faute d'un organisme français compétent. En conséquence, « l'accord envisagé par Monsieur Gérin-Lajoie devrait être fractionné en autant d'accords particuliers qu'il y a de domaines d'échanges concernés », affirmait le document, puis un échange de lettres entre le ministre des Affaires extérieures du Canada et l'ambassadeur de France à Ottawa pourrait conférer à ces ententes le caractère d'un arrangement intergouvernemental. Le Quai d'Orsay s'opposait également à la mise en place d'un fonds commun pour financer les programmes de coopération, chaque ministère concerné devant contribuer au moyen de ses crédits budgétaires normaux.

Malgré les objections manifestées par les responsables du Quai d'Orsay, les discussions pour l'entente en éducation se poursuivent. À Québec, Gaston Cholette, chargé par Gérin-Lajoie de diriger les pourparlers, doit collaborer avec l'ambassadeur Bousquet qui « revient plusieurs fois à la charge auprès du ministre et du sous-ministre dans le but de faire avancer les négociations ». Faute de pouvoir rencontrer Paul Gérin-Lajoie et Arthur Tremblay, « trop occupés par la mise en place du ministère de l'Éducation », écrit Cholette, « le bouillant ambassadeur est donc obligé de se rabattre sur moi – directeur de la coopération sans personnel, sinon une secrétaire – car je suis le seul interlocuteur disponible. Chaque fois que cela se produit, Raymond Bousquet arrive en trombe dans mon bureau avec ses conseillers de l'ambassade et le personnel du consulat général de France à Québec qu'il entraîne au passage[20] ». Le 20 octobre 1964, Jean Lesage fait parvenir une lettre au général de Gaulle, dans laquelle il exprime son désir de voir un accord en éducation officiellement ratifié entre les deux États. Le premier ministre, attendu trois semaines plus tard en France pour une visite officielle, souhaitait recevoir à cette occasion l'approbation du président de Gaulle.

Deux réunions de travail sont organisées au cours du mois de novembre. Une délégation du MEQ, regroupant Jean-Marie Joly, directeur général des programmes et des examens, Paul-Émile Larose, directeur de l'enseignement spécialisé et Roger Langlois,

[20] Gaston Cholette, *op. cit.*, p. 113-114.

directeur de l'École normale de l'enseignement technique, est reçue à Paris le 4 novembre 1964. À cette occasion, les représentants français confirment, tout d'abord, l'organisation de stages dans l'Hexagone pour des professeurs québécois d'école normale, d'une durée de neuf mois. Il était également convenu qu'une dizaine de professeurs français iraient au Québec pour dispenser une série de cours pendant six semaines. Dans le domaine universitaire, 25 à 30 bourses allaient être allouées à des étudiants québécois dès septembre 1965.

Pendant les discussions, les membres de la délégation québécoise introduisent plusieurs demandes pour l'enseignement technique. Ils souhaitaient, tout d'abord, que l'École normale d'enseignement technique du Québec (ENET), fondée à Montréal en mai 1964, puisse bénéficier de la création de groupes d'étude pour examiner l'efficacité des méthodes d'enseignement et des programmes. Ces équipes seraient formées de professeurs de l'école, de représentants de l'industrie et de conseillers pédagogiques français et travailleraient sur divers thèmes, tels que la pédagogie et le développement de la culture générale au sein de l'enseignement technique, les rapports entre l'enseignement et l'industrie, la formation des maîtres face au progrès de l'automation et le perfectionnement des cadres des écoles techniques en matière d'administration scolaire.

Les représentants québécois désiraient ensuite que des experts et des conseillers pédagogiques français puissent aider les autorités québécoises pour l'implantation de nouveaux programmes d'études liés aux besoins de l'industrie, notamment dans les domaines de l'aérotechnique, de la construction automobile et de l'ébénisterie. Il était également demandé que des stagiaires québécois soient accueillis en stage en France dans des secteurs jugés prioritaires tels que la préparation de la main d'œuvre à l'automation, la place de l'enseignement technique dans la planification de l'éducation, la collaboration entre l'enseignement et l'industrie ou l'organisation des recherches pratiques au niveau technique. Enfin, la venue des professeurs français était souhaitée afin de travailler dans le domaine de la francisation du vocabulaire technique et pour appuyer le travail des comités de planification du MEQ.

Au terme de cette rencontre, qui permet de mieux évaluer la nature des besoins exprimés par les responsables du MEQ, une deuxième rencontre était planifiée pour le 20 novembre à Québec. Le Quai d'Orsay, quant à lui, communiqua avec le ministère de l'Éducation nationale pour réaffirmer sa volonté d'éviter « non seulement un accord culturel comportant une cérémonie de signatures, avec MM. Couve de Murville et Fouchet pour la France, Gérin-Lajoie pour le Québec, mais aussi un échange de lettres ». Seule était prévue l'apposition de paraphes sur des procès-verbaux, établis à l'occasion d'entretiens bilatéraux et qui devaient « se borner à tracer les grandes lignes de la coopération à prévoir et de mettre en mouvement un mécanisme », avec la

création d'une commission mixte chargée d'établir un programme annuel[21].

Quelques jours à peine après la tenue de cette première réunion de travail, Jean Lesage entamait son troisième voyage officiel en France. Le 8 novembre 1964, la veille de son arrivée dans l'Hexagone, le premier ministre écrivait à Claude Morin pour lui faire part de son optimisme : en ce qui concerne « l'entente sur l'éducation, affirme Lesage, tout va très bien, la collaboration de Jules Léger est parfaite, et j'annoncerai dès mon retour (peut-être même à Paris) l'accord de principe[22] ». Le même jour, le premier ministre faisait parvenir, par le biais des services de l'ambassade canadienne à Paris, une lettre au conseiller diplomatique du général de Gaulle. Rappelant que l'ambassadeur Bousquet « et mon ministre de l'Éducation ont travaillé à la mise au point d'[un] projet d'accord » de coopération, Lesage continue en affirmant que « je ne saurais trop insister sur l'importance que j'attache à un pareil accord. Celui-ci se situe, au surplus, dans la ligne que la France entend donner, à l'avenir, à sa politique de coopération avec les pays francophones, au premier rang desquels figure le Québec ». Au plan diplomatique, le gouvernement fédéral était « entièrement favorable à ce que, dans l'attente d'un accord-cadre entre le Canada et la France, l'entente proposée sur le plan de l'éducation puisse intervenir directement entre les services français et québécois intéressés[23] », concluait Lesage, qui exprimait également le désir que l'accord soit ratifié par les deux ministres de l'Éducation.

Au moment de transmettre cette note aux services diplomatiques français, l'ambassadeur canadien Jules Léger exprima des réticences quant aux termes employés par Lesage, déclarant que « certaines conceptions du gouvernement provincial » allaient « au-delà de l'accord donné » par Ottawa. Outre le fait que le Québec ne pouvait être considéré comme un « pays » francophone, le texte laissait entendre que Paul Gérin-Lajoie avait directement entamé des négociations avec l'ambassadeur Bousquet, sans l'accord d'Ottawa. Léger insista également sur le fait que l'entente négociée entre la France et le Québec n'avait qu'un caractère intérimaire, et serait intégrée au sein de l'accord-cadre franco-canadien, lequel « couvrirait l'ensemble des relations culturelles entre la France et toutes les provinces du Canada[24] ».

Reçu à l'Élysée le 12 novembre, Lesage s'entretient avec de Gaulle. Celui-ci donne son accord à la signature de l'entente en éducation et entérine le fait que le texte sera ratifié par le ministre Fouchet. Il accepte également le principe d'un deuxième accord de coopération, cette fois dans le domaine de la culture. Le général de Gaulle ouvrait ainsi la voie à la conclusion de la première entente franco-québécoise de coopération, et affirmait de surcroit son

[21] Samy Mesli, *op. cit.*, p. 49-52.
[22] Claude Morin, *op. cit.*, p. 23.
[23] *Ibid.*, p. 23-24.
[24] André Patry, *Le Québec dans le monde*, Montréal, Leméac, 1980, p. 62.

désir de conférer un caractère officiel au texte en impliquant son ministre de l'Éducation nationale, malgré l'opposition affichée du Quai d'Orsay.

Une semaine après la visite de Lesage, une délégation française se déplace au Québec afin de poursuivre la rédaction de l'entente en éducation. La rencontre a lieu le 20 novembre 1964, au siège du MEQ. Comme l'ont décidé de Gaulle et Lesage, il s'agira d'un procès verbal unique, authentifié par le ministre québécois de l'Éducation, lors d'un voyage initialement prévu au début de janvier 1965 à Paris, et par Christian Fouchet et Jean Basdevant, directeur de la coopération au Quai d'Orsay, du côté français. Outre les points abordés lors de la séance de travail du 4 novembre, les deux délégations s'engagent à encourager les missions de courte durée pour les professeurs d'université et à instaurer des bourses pour les étudiants post-gradués. Il est décrété que le MEQ participera à la sélection des boursiers et des professeurs français détachés au Québec. Afin de faciliter les échanges universitaires, il était également convenu d'apporter « une attention très particulière au problème des équivalences de diplôme ».

Au terme de la rencontre, le procès-verbal des discussions est transmis aux services du Quai d'Orsay pour la rédaction du texte qui constituera la colonne vertébrale du futur accord de coopération. Le document est soumis le 1er décembre au ministère de l'Éducation nationale.

Pour finaliser l'organisation des premiers échanges, un inspecteur du ministère de l'Éducation nationale se rend au Québec du 1er au 20 décembre 1964. Durant son séjour, l'inspecteur général Hepp observe avec admiration les changements opérés au Québec et la réforme scolaire en cours, dont les objectifs, écrit-il, sont de « donner à tous les enfants une chance égale » et de « mettre l'école de demain en place tout de suite et en une seule fois[25] ».

Dans son rapport de mission, Hepp suggérait que, pour la première année, 25 enseignants québécois bénéficient d'un stage dans des écoles normales de l'Hexagone. De plus, 25 professeurs québécois de l'enseignement technique pourraient partir en France pour des missions d'observation ou d'études. Conformément aux vœux des dirigeants du MEQ, l'École normale d'enseignement technique du Québec fait l'objet d'un traitement privilégié. Il est convenu que deux professeurs de cet établissement pourront joindre les rangs de l'École normale supérieure d'enseignement technique (ENSET) de Cachan pour un an, et cinq autres y resteront pendant un trimestre. De plus, cinq professeurs français seront détachés au Québec pour des missions d'enseignement pendant une durée d'environ dix mois, et affectés dans les premiers temps à l'ENET. Il était également prévu qu'une vingtaine d'experts français viennent au Québec afin de collaborer à l'implantation de nouveaux programmes d'enseignement, notamment

[25] Samy Mesli, *op. cit.*, p. 57.

dans les secteurs de la production automobile, la construction navale, l'exploitation minière et le bâtiment.

Au terme de son séjour, Hepp concluait qu'à la lumière « du renouveau qui secoue le Québec actuellement », les vœux du gouvernement Lesage méritaient « d'être accueillis par nous avec une sympathie agissante », mais il préconisait également l'établissement d'un « contact permanent, d'une conversation permanente entre nos deux ministères » pour arriver à une « mise en commun de nos deux expériences […] ».

Le 21 décembre, Paul Gérin-Lajoie réunit Gaston Cholette et le sous-ministre Arthur Tremblay pour rédiger le préambule de l'entente. Le texte est soumis le lendemain à l'ambassadeur Bousquet, qui donne son accord[26]. Le 26 janvier 1965, Gérin-Lajoie soumet un procès-verbal détaillé au conseil des ministres, qui débloque les crédits nécessaires. À cette occasion, un décret autorisant la signature de l'entente est adopté, affirmant que « pour exercer pleinement et efficacement les fonctions qui relèvent de sa compétence, plus particulièrement en matière d'éducation, le gouvernement du Québec doit entretenir des relations étroites avec les gouvernements et organismes étrangers [...][27] ».

La préparation de l'entente arrivant à son terme, Claude Morin s'adresse au ministère des Affaires extérieures pour recevoir l'assentiment des autorités fédérales. Pendant les discussions, Marcel Cadieux et Jules Léger s'opposent à l'utilisation des termes d'« accord », de « convention » et de « déclaration conjointe » pour définir le document franco-québécois. Sur les conseils de Basdevant et d'un fonctionnaire fédéral, Ghislain Hardy, le consensus se porte finalement le mot d'« entente », qui n'impliquait pas forcément la participation de pays souverains[28].

Le gouvernement de Lester Pearson, qui menait également des négociations pour un accord culturel avec l'ambassadeur Bousquet, avait été pris de court par l'avancée des discussions entre la France et le Québec. Si la conclusion d'une entente administrative entre les deux parties avait été consentie par les autorités fédérales, celles-ci devaient désormais consentir à la tenue d'une cérémonie de signature entre Gérin-Lajoie et le ministre français de l'Éducation nationale. Paul Martin prit toutefois soin de rappeler que l'entente en éduction n'avait qu'un « caractère technique et provisoire », et devait être remplacée par un accord culturel général entre Paris et Ottawa, « intéressant toutes les provinces qui désireraient s'en prévaloir », et qui viendrait chapeauter l'initiative franco-québécoise[29]. Le ministère des Affaires extérieures imposa également la formule d'un échange de lettres entre les gouvernements français et canadien. Le jour de la signature de l'entente, il était ainsi prévu que l'ambassade de France à Ottawa

[26] Gaston Cholette, *op. cit.*, p. 115.
[27] Jacques Lacoursière, *op. cit.*, p. 162.
[28] Claude Morin, *op. cit.*, p. 26.
[29] Dale C. Thomson, *op. cit.*, p. 173-174.

communiquerait avec les autorités fédérales pour les informer officiellement et requérir leur assentiment.

3) La signature de l'entente en éducation

La cérémonie de signature a lieu à Paris, le 27 février 1965. Aux côtés de Christian Fouchet et de Jean Basdevant, Paul Gérin-Lajoie et Claude Morin ratifiaient l'*Entente entre le Québec et la France sur un programme d'échanges et de coopération dans le domaine de l'éducation*[30]. Présenté sous la forme d'un procès-verbal, le texte déroge quelque peu aux traditions diplomatiques, en ne comportant ni « attendu » ni sceau. Pour lui donner un caractère solennel, les autorités québécoises avaient désiré intégrer un préambule relatant la rencontre entre Lesage et le président de Gaulle[31]. Les gouvernements se félicitaient ainsi « de l'heureuse évolution des pourparlers » amorcés lors de la visite de la délégation de la Commission des affaires culturelles, familiales et sociales de l'Assemblée nationale française à Québec le 13 juillet 1964. « Le projet qui avait été présenté à cette occasion par M. Gérin-Lajoie a fait l'objet, par la suite, d'un entretien entre M. le Président de la République et M. le Premier ministre du Québec, le 12 novembre 1964 », continue le texte, qui mentionne également les deux réunions de travail tenues à Paris et à Québec au cours du mois de novembre.

En vue « de renforcer la coopération du Québec et de la France », les deux gouvernements s'engageaient à « organiser un système d'échanges concernant les chercheurs, notamment dans les domaines de la science et de la médecine, les professeurs d'université et les étudiants titulaires d'un diplôme équivalent au moins à la licence, les professeurs d'écoles normales et d'écoles techniques, ainsi que les spécialistes en éducation physique, sports et éducation populaire[32] ».

Le texte est composé de neuf parties. Tout d'abord, les gouvernements manifestaient leur désir de « développer aussi largement que possible les envois de chercheurs » universitaires, et appelaient les autorités responsables de part et d'autre de « déterminer le volume de ces échanges et les spécialités dans lesquelles ils s'effectueront ». Le Quai d'Orsay annonçait la possibilité d'inviter, pour des courts séjours, « un certain nombre de personnalités québécoises du monde scientifique qui pourraient ainsi se rendre compte des possibilités offertes par les laboratoires français ». Il était prévu, à la demande de la partie française, que les voyages et frais de séjour des chercheurs seraient supportés par le pays d'envoi, chaque partie demeurant ainsi maître de sa politique de recherche scientifique.

La France annonçait ensuite sa volonté de faciliter la venue d'universitaires québécois, par le biais des invitations lancées par les universités françaises ou grâce à l'octroi de

[30] La présence de Claude Morin comme signataire aux côtés de Gérin-Lajoie est le fruit de la volonté de Jean Lesage, qui souhaitait impliquer le ministère des Affaires fédérales-provinciales, dont il était le titulaire. Voir Claude Morin, *op. cit.*, p. 25.

[31] Gaston Cholette, *op. cit.*, p. 114.

[32] Samy Mesli, *op. cit.,* p. 62-64.

bourses de séjour pour des travaux de recherches. S'il était prévu d'accroître les échanges dans « les disciplines qui ont eu traditionnellement la priorité », les autorités souhaitaient également « mettre l'accent sur les sciences de la nature, les sciences et les techniques de l'ingénieur, les sciences sociales et la gestion des entreprises ».

La troisième partie s'intéresse au perfectionnement des professeurs d'écoles normales. Comme convenu, 25 enseignants seront accueillis pour un stage de neuf mois dans des établissements français. Il était prévu que ces enseignants continueraient de percevoir leur salaire du MEQ ainsi qu'une indemnité d'éloignement et de vie chère de 25 %. La Direction Générale des Affaires Culturelles et Techniques du ministère du Quai d'Orsay s'engageait à prendre à sa charge leur voyage de retour. Pendant leur séjour, les professeurs québécois débuteraient par un mois de cours au Centre international d'études pédagogiques de Sèvres, avant de partir dans des écoles normales ou des centres pédagogiques régionaux pour des stages d'observation. De plus, il est mentionné que dix professeurs français d'écoles normales se rendraient au Québec pour des missions de six semaines, pour y assurer un service d'enseignement dans les écoles normales mais aussi pour participer à des entretiens portant sur des questions pédagogiques. Le choix de ces professeurs et des disciplines devait ternir compte des propositions adressées les autorités québécoises, qui s'engageaient à prendre leur charge les coûts de déplacement et de séjour des enseignants invités.

Le texte fait ensuite mention du souhait des autorités québécoises d'inviter des spécialistes français dans le domaine des programmes scolaires, dans le cadre de missions de courte ou de moyenne durée. Il est aussi prévu que des spécialistes québécois seraient accueillis en France afin de s'informer des méthodes françaises en matière de planification à long terme de l'enseignement.

Dans le secteur de l'enseignement technique, il est convenu que 25 professeurs québécois bénéficieront d'un séjour de perfectionnement en France dans certaines techniques. Une vingtaine d'experts français seront accueillis au Québec pour des missions de courte ou de moyenne durée, afin notamment de collaborer avec les comités de planification du MEQ. Il était également prévu que quelques professeurs français seraient détachés pour des missions d'un an et qu'un inspecteur de l'enseignement technique effectuerait une mission pour analyser l'ensemble des problèmes, en particulier dans les domaines de la construction automobile, des constructions navales, des mines ainsi que du bâtiment.

Dans le cas de l'École normale de l'enseignement technique du Québec, le MEQ réitère sa volonté de mettre sur pied des groupes d'études, composés de professeurs de l'ENET, de représentants de l'industrie et de conseillers pédagogiques français, pour examiner l'efficacité des

méthodes d'enseignement et de modifier, au besoin, les programmes de cours nouvellement créés à l'ENET. La partie française se déclarait prête à fournir les spécialistes demandés, et annonçait la visite d'un expert québécois à l'École Normale supérieure de l'enseignement technique à Cachan.

Pour développer les échanges d'étudiants, les autorités québécoises annonçaient l'octroi d'une cinquantaine de bourses à des étudiants français de deuxième et troisième cycles, la partie française se déclarant prête à poser le même geste « dans toute la mesure des possibilités financières ». Il était également convenu de porter une « attention très particulière » à la question des équivalences des diplômes.

Le neuvième et dernier point traite des modalités d'application de l'entente. Contrairement aux dispositions diplomatiques habituelles, qui fixent la durée des accords internationaux à cinq ans, l'entente franco-québécoise ne fait aucune mention quant à sa validité. Les deux délégations, constatant « que le programme ainsi tracé nécessitera pour sa mise en œuvre un travail commun », approuvaient l'instauration de « rencontres à l'effet de suivre l'application des dispositions » qui auraient lieu tantôt à Paris, tantôt à Québec, dans le cadre d'une « Commission permanente de coopération franco-québécoise ».

Après huit mois de discussions, la première entente de coopération franco-québécoise entrait en vigueur, ouvrant ainsi la voie aux échanges en éducation. Au Québec, la signature de l'accord fut saluée avec enthousiasme, Jules Leblanc écrivant dans le *Devoir* que le gouvernement québécois allait désormais « exercer sa compétence internationale, c'est-à-dire négocier et signer librement, et sans intermédiaire, des ententes avec divers pays ». La polémique commença à enfler à Ottawa, alimentée par des députés conservateurs qui dénonçaient le fait que le Québec s'était avancé sur la scène internationale sans l'accord du gouvernement fédéral[33]. Paul Martin répéta qu'un échange de lettres avait couvert cette entente, et que l'accord franco-canadien aurait vocation à enchâsser les activités du Québec avec l'Hexagone.

Loin de s'aligner sur les vues des autorités fédérales, Paul Gérin-Lajoie s'adresse, le 12 avril 1965, au corps consulaire de Montréal et déclare que le Québec était déterminé à « prendre dans le monde contemporain la place qui lui revient et de s'assurer, à l'extérieur autant qu'à l'intérieur, tous les moyens nécessaires pour réaliser les aspirations de la société qu'il représente ». Il affirma que le gouvernement québécois comptait négocier et signer lui-même les accords touchant à ses domaines de compétences, ajoutant qu'il n'était « plus admissible que l'État fédéral puisse exercer une sorte de surveillance et de contrôle d'opportunité sur les relations internationales du Québec[34] ». La formulation de ce qu'il est convenu

[33] Gilles Duguay, *Le triangle Québec-Ottawa-Paris. Récit d'un ancien ambassadeur canadien*, Québec, Septentrion, 2010, p. 250.
[34] Cité par Stéphane Paquin, *loc. cit*, p. 32-33.

d'appeler la « doctrine Gérin-Lajoie » a permis de définir la ligne de conduite du Québec sur la scène internationale, ouvrant du même coup une longue période de conflit avec le gouvernement fédéral.

Conclusion

Cinquante ans après sa signature, l'entente de coopération en éducation conclue avec la France demeure la base sur laquelle s'est appuyé l'essor des relations internationales du Québec. Fort de succès, et grâce au soutien sans faille du général de Gaulle, les liens avec l'Hexagone n'ont cessé de se renforcer. Le 24 novembre 1965 à Québec, une deuxième entente est ratifiée par le ministre Pierre Laporte et l'ambassadeur de France, François Leduc, dans le domaine de la culture. Les deux États, « conscients des liens historiques que leur communauté d'origine, de langue et de culture a créés », s'engageaient à promouvoir la langue française et à développer leurs relations culturelles par la multiplication des échanges intellectuels, littéraires, artistiques et scientifiques. La visite du général de Gaulle au Québec en juillet 1967 a marqué une accélération de la coopération. Quelques semaines plus tard, une entente bilatérale était signée entre Daniel Johnson et le ministre de l'Éducation nationale Alain Peyreffite. Le texte prévoyait l'élargissement des échanges en éducation, ainsi que la création de l'Office franco-québécois pour la jeunesse, l'OFQJ.

Pendant cette période, le Québec a posé ses premiers pas sur la scène internationale. Outre le développement de son réseau de représentations à l'étranger, le gouvernement a tissé des liens dans le cadre de programmes de coopération avec plusieurs pays d'Afrique et du Moyen-Orient, ainsi qu'avec des États américains comme la Louisiane[35]. En février 1968, Marcel Masse est invité à la Conférence des ministres de l'Éducation des pays francophones (CONFEMEN), qui se tient au Gabon. Deux ans plus tard, l'intégration du Québec au sein de l'Agence de coopération culturelle et technique (ACCT) donne lieu à de vives tensions avec le gouvernement Trudeau[36]. En dépit des affrontements avec les autorités fédérales, le Québec s'est appuyé sur la doctrine formulée par Paul Gérin-Lajoie pour justifier ses activités diplomatiques et se forger une personnalité internationale. Cette ligne de conduite n'a jamais été remise en cause par la suite. En 2004, le premier ministre Jean Charest, particulièrement actif en matière de relations internationales, a ainsi affirmé que « les compétences du Québec chez nous étaient les compétences du Québec partout », énoncé qui a été repris depuis par Philippe Couillard et la ministre Saint-Pierre[37].

Au fil de ces cinq décennies, le Québec a bâti une relation particulière avec la France.

---

[35] Voir Robin Gendron «"Le prestige du Canada est en jeu". Le Père Lévesque et l'Université nationale du Rwanda dans les années 1960 entre le Canada et le Québec», *Globe. Revue internationale d'études québécoises*, vol. 12, n°1, printemps 2009, pp. 95-114, et Samy Mesli, «Le développement de la "diplomatie éducative" du Québec», dans le même numéro aux pages 115-131.

[36] Frédéric Bastien, *Relations particulières. La France au Québec après de Gaulle,* Montréal, Boréal, 2000.

[37] Gopinath Jeyabalaratnam et Stéphane Paquin, «La politique internationale du Québec sous Jean Charest», *Revue québécoise de droit international*, Hors-série, juin 2016, pp. 170-171.

Grâce au soutien de l'Élysée, il a pu réaliser ses gains les plus importants sur la scène internationale, en intégrant notamment les instances de la Francophonie. La coopération bilatérale en éducation, amorcée en février 1965, s'est développée avec vigueur pendant la décennie suivante, impliquant chaque année des milliers de participants de part et d'autre de l'Atlantique. Parmi les grandes réalisations, souvent méconnues, de cette période, figure l'instauration d'un programme unique en son genre, qui a permis, entre 1969 et 1982, à plus de 1 500 professeurs québécois du primaire et du secondaire de partir enseigner pendant une année dans une école de l'Hexagone. Pour combler leurs postes, des instituteurs français étaient recrutés et intégraient les rangs des établissements scolaires au Québec. Dans le domaine de l'enseignement technique, quelque 1 600 enseignants québécois, soit 20 % de l'effectif total des professeurs du secteur technique, ont bénéficié d'un stage de formation d'un mois en France entre 1974 et 1981. Au plan universitaire, 1 500 coopérants militaires français ont intégré les établissements québécois entre 1965 et 1974 pour enseigner dans les différents départements et facultés. Enfin, plus de 5 000 professeurs et chercheurs ont bénéficié jusqu'au début des années 1980 des programmes financés par la Commission permanente pour mener des activités de recherche conjointes. Ces chiffres illustrent le dynamisme et l'ampleur de la coopération dans les années 1970, et démontrent la contribution importante de la France aux grandes réformes du système éducatif québécois menées durant la Révolution tranquille.

Même si le volume de la coopération a été fortement réduit au cours des trois dernières décennies, en raison des coupes budgétaires successives, le lien forgé entre le Québec et la France n'en demeure pas moins unique. D'abord centrés sur les domaines de l'éducation et de la culture, les échanges bilatéraux se sont élargis au fil des années à de nombreux secteurs d'activités de la vie économique et sociale. Au plan international, le tandem franco-québécois a joué un rôle précurseur dans les discussions qui ont conduit l'UNESCO à adopter la charte sur la diversité culturelle, et dans les négociations du récent accord de libre-échange conclu entre le Canada et l'Union européenne, des discussions bilatérales ayant été engagées dès 2007 entre le premier ministre Charest et le président Nicolas Sarkozy. À la lumière de ces nombreux succès, la relation franco-québécoise demeure un incontestable atout pour les deux États. Plus largement, la coopération a bâti un lien important entre les sociétés civiles de part et d'autre de l'Atlantique, encourageant les échanges et la mobilité dans de nombreux domaines et, à ce titre, il y a tout lieu de regretter la récente augmentation des frais de scolarité pour les étudiants de l'Hexagone décrétée par le gouvernement Couillard, décision qui a eu pour effet de réduire le nombre d'étudiants français inscrits cette année dans les universités et les cégeps du Québec.

La dérive des continents

CHRISTIAN RIOUX

Monsieur le Président de l'assemblée nationale,
Mesdames les ministres,
Chers amis,

Lorsqu'on m'a proposé d'intervenir dans ce colloque, j'ai immédiatement pensé à quelqu'un que cela aurait passionné. Je veux parler d'un homme qui fut passionné toute sa vie par les liens qui unissent le Québec à la France. Je veux parler de Marcel Masse. Une des dernières fois que je l'ai vu à Montréal, il voulait absolument qu'on se réunisse de toute urgence à Saint-Donat pour discuter, justement, de la coopération France-Québec. Il voulait convoquer quelques personnes à pied levé et faire vite. Très vite. La réunion n'a jamais eu lieu, mais à l'écouter, on avait l'impression que le sort du monde était en suspens, que nous pouvions tout y changer pour peu qu'on soit déterminé et qu'on agisse sans délais. J'y ai vu une belle leçon de politique.

Presque deux ans plus tard, ce colloque se tient peut-être en partie à cause de lui. C'est donc en pensant à Marcel Masse que je vais vous livrer les réflexions éparses d'un correspondant à Paris arrivé là par le plus grand des hasards et qui a vu se modifier de manière importante, non pas tant les liens institutionnels, non pas tant la quantité de ces liens, mais ce que j'appellerai notre rapport intime à la France.

Les journalistes aiment les choses concrètes. Pour préparer cette conférence je me suis rendu sur le site de l'OFQJ, symbole s'il en est un de la coopération entre la France-Québec. Lorsqu'on tape OFQJ, on tombe sur un portail qui vous redirige soit sur le volet québécois du site soit sur son volet français. Il suffit de cliquer sur le volet français, pour entendre parler de la Semaine du numérique au Québec, de rencontres de jeunes avec des descendants des combattants québécois de la Grande Guerre ou d'échanges avec la Guadeloupe.

Lorsqu'on clique sur le volet québécois du site, le portrait est très différent. En fait, au début, on est un peu perdu… On apprend que deux Québécois ont participé à une foire sur la sécurité non pas à Nantes, à Lyon ou à Marseille, mais… à Mexico ! Il faut un petit moment pour s'apercevoir en fait qu'on n'est plus sur le site de l'OFQJ, mais sur celui des Offices jeunesse internationaux du Québec, qui ont pour mission « de favoriser le développement professionnel et

personnel des jeunes adultes québécois en leur permettant de réaliser un projet (non pas en France, mais) à l'international ». Dans les principaux menus, ce qui se rapproche le plus de la France, c'est la Francophonie. On y apprend que le français est un « véhicule de mobilité internationale » et qu'il existe un « marché aux projets francophones ». Entre la Francophonie, le Mexique et la Belgique, on ne trouve pratiquement pas le mot France. Sauf en bas de la page en petits caractères.

Alors que le site français de l'OFQJ semble brandir le Québec à chaque ligne, son volet québécois semble presque gêné de parler de la France. La France y apparaît comme un pays parmi d'autres.

En vingt ans, je dois pourtant vous dire que j'ai vu la relation entre la France et le Québec se développer dans tous les domaines. Les liens se tisser partout entre les personnes, les entreprises, les universitaires, les organismes communautaires, les médias. Cela ne fait pas de doute, cela est indubitable et largement documenté. Je ne vous citerai pas tous les exemples que vous connaissez certainement mieux que moi. On pourrait y passer la journée : des étudiants français sur le Plateau Mont-Royal aux vedettes de la chanson québécoise en France ; des universitaires des Entretiens Jacques Cartier aux jeunes créateurs d'Ubisoft installés dans le Mile-End.

Pourtant, en même temps, je dois vous confier que cela n'a pas empêché une lente mais constante dérive des continents de se produire. Une sorte d'éloignement imperceptible mais constant qui s'est déroulée sans qu'on en ait toujours eu conscience. C'est ce dont j'aimerais vous parler.

Pour vous en faire mesurer l'ampleur, je me permettrai de vous citer celui qui fut l'un des meilleurs observateurs du Québec pendant un demi-siècle. Dans un texte intitulé *Lettre à la France*, Pierre Vadeboncoeur décrivait son premier voyage en France et il disait ce qui suit :

En France, « Je circulais comme un personnage revenu incognito de très loin et je me savais de retour autant sinon plus qu'en voyage. […] Je ne découvrais pas des choses que j'aimerais ensuite […]. Non, en France ce que j'allais connaissant chaque jour davantage par le progrès du voyage, je l'aimais déjà avant de l'avoir vu, c'est-à-dire que c'est l'être de ce pays que j'aimais. »

Au fond, lorsque Pierre Vadeboncoeur débarque en France, il découvre un monde qu'il a déjà imaginé dans ses rêves et qu'il a découvert dans ses lectures. Il découvre une langue qu'il a explorée dans les chefs-d'œuvre de Flaubert et de Valéry.

Depuis vingt ans, ce que j'ai vu lentement disparaître chez mes compatriotes, c'est cette connaissance sensible de la France, cette capacité d'en sentir la respiration, d'en comprendre les émotions. Depuis 20 ans, sous prétexte de redécouvrir son américanité (comme si nous n'avions pas été avec les peuples autochtones les premiers Américains !), le Québec a eu

tendance à s'éloigner imperceptiblement de la France. Si près si loin, dit la formule.

Cette vague d'américanisation a eu pour résultat un lent et persistant effacement de la France de l'horizon québécois. « Chaque vingtaine d'années, une nouvelle cohorte [de Québécois] naît qui s'intéresse moins à la France », écrit le cinéaste et romancier Jacques Godbout dans un livre récent. Cela se manifeste dans de nombreux domaines. J'en sais quelque chose puisque je suis depuis peu le seul correspondant permanent de la presse écrite québécoise à Paris. Depuis quelques années, j'ai vu disparaître l'un après l'autre mes collègues de la Presse et de la Presse canadienne. Et cela alors même que Paris demeure la seule véritable capitale de l'Europe, loin devant Bruxelles et Berlin — je ne mentionne évidemment pas Londres qui, elle, songe de toute façon à partir.

Prenez n'importe quel journal québécois. La France y a le plus souvent très mauvaise presse. Si l'on met de côté les scandales sexuels et l'extrême droite, il ne reste souvent plus grand-chose. D'ailleurs, dès que cela est possible, nombre de Québécois remplacent le mot « français » par le mot « francophone », moins compromettant semble-t-il, et la « colonisation française » par « colonisation européenne », comme disent les Américains. N'est-ce pas ce qu'on a fait à l'ancien musée de l'Amérique française. On a même vu une ministre fédérale se vanter de défendre « la langue francophone ».

Chaque semaine, je découvre de nouveaux exemples de cette méconnaissance de la France qui semble en développement chez nous. Comme ce journaliste québécois qui me demandait de lui expliquer le système de la présidentielle à deux tours. Ou cet autre qui écrivant sur le décès du directeur du Monde (Erik Izraelewicz) me demandait, après 15 minutes de discussion, « Le Monde, c'est quel genre de journal au juste ? ». Quel homme ou femme politique québécois dévore aujourd'hui le Canard enchaîné, comme le faisait à toutes les semaines Robert Bourassa ?

Au moment où Dany Laferrière entre à l'Académie française, cela fait maintenant des années que les jeunes Québécois n'étudient pratiquement plus la littérature française. (Je peux citer des d'écoles secondaires, certaines même dans les beaux quartiers, où l'on étudie à la place *Harry Potter* et *Cinquante nuances de Grey*). Le résultat, on pouvait le découvrir récemment dans Le Devoir qui interrogeait cinq auteurs québécois sur le livre marquant de leurs années de cégep. Aucun n'a cité un auteur français. Un seul, le plus âgé du groupe, a cité un auteur québécois (Réjean Ducharme). Tous les autres étaient étrangers à la langue française.

S'il y a un domaine où cet éloignement m'apparaît avoir des conséquences plus dramatiques que n'importe où ailleurs, c'est celui de l'éducation. Si plusieurs milliers de jeunes français ont envahi les universités québécoises, au point où on a senti le besoin d'augmenter leurs droits de

scolarité, il y a toujours aussi peu d'étudiants québécois en France.

La France accueille aujourd'hui environ 27 000 étudiants chinois mais seulement quelques centaines d'étudiants québécois qui ne viennent souvent que pour de courtes périodes. Cela a-t-il vraiment du sens que nos étudiants prennent la direction de Winnipeg, de Boston ou de Melbourne alors qu'ils se détournent de Lyon, de Paris et de Grenoble. Là justement où, parce qu'elle occupe toute la place, leur langue s'épanouit dans sa plénitude. Comment expliquer que si peu de Québécois viennent étudier dans une ville comme Paris qui remporte chaque année le prix de la ville la plus accueillante pour les étudiants étrangers. On s'étonnera ensuite que les étudiants du cégep et des premières années de l'université se voient refiler des bibliographies entièrement composées d'ouvrages en anglais.

Je ne suis pas un technicien de la coopération. Mais je crois que la coopération France-Québec, a besoin d'autre chose que de mots à la mode comme « créativité », « entrepreneurship » ou « jeunesse ». Elle a besoin qu'on investisse dans ce qui est durable et dans ce qui risque de produire des résultats à long terme.

On parle d'un Erasmus francophone, pourquoi pas si cela pouvait permettre de ramener des étudiants québécois en France ainsi que l'avait souhaité en 2002 le ministre de l'Éducation de l'époque Jack Lang. C'est aussi le consul de France à Québec, Nicolas Chibaeff, qui m'avait dit vouloir donner « un nouvel élan à la mobilité des étudiants québécois en France. » Eh bien, C'est le moment ! Non, la France ne peut pas être une destination comme les autres pour les étudiants québécois. Et la France ne peut pas non plus, pour nous Québécois, se fondre dans la Francophonie. Elle doit demeurer ou redevenir une destination à part entière.

Rien ne sert de se voiler les yeux. Nous ne sommes plus à la grande époque des retrouvailles entre André Malraux et Georges-Émile Lapalme alors que tous les rêves étaient permis. Nous ne sommes plus à l'époque des de Gaulle et Johnson non plus. Nous n'en sommes plus non plus à l'époque où avec Lucien Bouchard et Lionel Jospin nous faisions adopter à l'UNESCO un traité sur la diversité culturelle. Ni même à celle de Jean Charest et Nicolas Sarkozy avec la reconnaissance des diplômes et compétences mutuelles. Les temps sont plus maussades et l'argent certainement plus rare.

Et pourtant, l'histoire nous a en quelque sorte condamnés à vivre ensemble.

J'ai toujours pensé que la France ne pouvait pas se passer du Québec pour la raison que, seule colonie de peuplement qui ait survécu hors de la mère patrie, nous en somme la prolongation dans le nouveau monde. Sans le Québec, la France est amputée de quelque chose, amputée d'une sorte de projection d'elle-même dans le futur. Elle est notamment amputée de cette idée que sa langue n'est pas simplement celle d'un

pays européen, mais une des grandes langues du monde qui a pris racine sur tous les continents. La France l'oublie trop souvent !

De l'autre côté de l'Atlantique, sans la France, le Québec court le risque permanent d'être immergé, enseveli, noyé sous la monoculture, le monolinguisme et la pensée unique anglo-américaine. Les Français n'en ont pas toujours conscience, mais la France (en autant qu'elle ne copie pas servilement les Américains) est pour nous cet oxygène essentiel qui nous permet d'avoir accès à l'espace européen et nous garantit de maintenir la tête hors de l'eau.

C'est pourquoi, je le répète, la coopération doit investir dans ce qui va créer des liens à long terme et remettre la France au centre des préoccupations des Québécois afin de permettre qu'elle ne soit pas considérée comme un pays parmi d'autres.

Il n'y a pas longtemps, je me demandais si ces quelques réflexions n'étaient pas un peu surannées, un peu trop nostalgiques. Quelle ne fut pas ma surprise de les retrouver mot pour mot dans le livre d'un jeune auteur québécois exceptionnel. Dans *Voir le monde avec un chapeau*, Carl Bergeron écrit en effet :

« Je suis le premier à le regretter, les rapports humains (et pas seulement institutionnels) entre la France et le Québec ne sont pas à la hauteur de ce qu'ils devraient être. Le Québec est devenu un projet américain et les nouvelles générations sont insensibles à la France et même au sort culturel du Québec. Moi et quelques-uns de mes amis, hantés par la langue française, par l'Histoire et par la crise de la culture, sommes en quelque sorte des marginaux. »

Bref, je vous invite dans ce colloque et dans tout ce qui va suivre à faire mentir Carl Bergeron. C'est certainement ce qu'aurait fait Marcel Masse.

Six propositions d'avenir pour la coopération économique France-Québec

JEAN-FRANÇOIS GARNEAU

Monsieur le Président de l'Assemblée Nationale,
Madame la ministre des Relations Internationales et de la Francophonie,
Monsieur le Consul général de France
Mesdames et messieurs les anciens ministres et parlementaires,
Mesdames et messieurs,

Ainsi qu'on me l'a demandé, les six propositions que je vais présenter dans cet exposé visent à ouvrir de nouveaux horizons à l'aspect économique de la coopération France-Québec en transformant la façon, voire une partie des finalités par lesquelles nous avons jusqu'à maintenant envisagé cette coopération.

Trois séries de raisons me poussent à vous faire ces propositions, et à vous les présenter avec un fort sentiment d'urgence.

1. La première est que le bilan des 50 premières années de notre coopération économique n'a pas été à la hauteur de nos ambitions. Je ne doute pas qu'elle ait été à la hauteur de ces ambitions dans d'autres secteurs (politique, culturel, universitaire, etc.), mais c'est ici d'économie dont on m'a demandé de parler.

La France est certes l'un de nos partenaires économiques les plus importants, après le reste du Canada et les États-Unis, mais elle se classe si loin derrière ces deux premiers joueurs qu'on ne peut pas dire que l'aspect économique de notre coopération ait atteint de quelque façon que ce soit l'objectif principal qui présidait à sa création, à savoir: la baisse du poids relatif des États-Unis dans la composition de nos échanges commerciaux internationaux sur la base d'une diversification de ceux-ci à travers l'augmentation de notre commerce avec la France.

De plus, et malgré tous les efforts investis, la quantité de nos échanges avec la France n'est pas vraiment supérieure à celle que nous avons avec le Royaume-Uni, l'Allemagne, l'Italie et le Mexique. Ceci soulève en retour l'utilité d'en faire autant avec la France, par rapport à ces autres pays.

Si ce n'était assez, plusieurs des plus grands succès de notre coopération économique se sont réalisés en-dehors de tout effort

politique de coopération économique planifié (Bombardier Transport, l'alliance Coop-Fédérée / Limagrain, etc.), alors que plusieurs des tentatives étatiques de faire avancer la coopération économique se sont soldés par des échecs retentissants (Renault au Canada, Steinberg en France, etc.).

Enfin, le partenaire commercial le plus important que commence à avoir le Québec, après le reste du Canada et les États-Unis, n'est plus la France mais la Chine et ce, malgré un éloignement géographique, culturel, social et culturel autrement plus prononcé avec la Chine qu'avec tous les autres pays que nous venons de mentionner. Ceci nous force à nous demander si nous ne devrions pas miser plus sur l'Asie que sur l'Europe, pour assurer la diversification de nos échanges commerciaux.

2. La seconde des trois séries de raisons qui me poussent à vous faire les propositions qui vont suivre est mon sentiment d'urgence à l'égard de la Francophonie. Contrairement à l'opinion partagée, celle-ci me semble en effet se porter plutôt mal.

Je lis comme vous les rapports optimistes sur la croissance de l'Afrique et de la démographie francophone en Afrique, mais je vois aussi beaucoup trop d'Africains se détourner du français et prendre des partenaires indiens, chinois ou américains pour se développer. Il fait peu de doute dans mon esprit que l'Afrique a tout pour être l'équivalent au 21ème siècle du miracle chinois du 20ème siècle. Ce dont je suis moins sûr est si l'Afrique qui se sera développée sera toujours une Afrique francophone, et si elle ne sera pas plutôt une Afrique ayant redécouvert ses langues locales et parlant l'anglais (plutôt que le français) à l'international.

Je vois aussi une France qui, à l'externe, n'arrive pas toujours à se sortir d'une approche inégalitaire et contreproductive de ses relations avec l'Afrique et qui, à l'interne, reste un peu trop frileuse envers l'immigration (et ce, malgré les conséquences sur son économie du vieillissement de sa population). Je vois aussi un Canada et un Québec encore trop peu intéressés à la dimension pourtant critique de nos échanges commerciaux avec l'Afrique, et souvent capables de crises de frilosité toute aussi inquiétante envers l'immigration.

Dans un tel contexte, qui s'assurera que le développement de l'Afrique se fasse de façon prépondérante par des partenaires francophones? Et qui s'assurera que, même si le développement de l'Afrique se fait avec des partenaires non-francophones, la voie finale commune de ce développement sera une Afrique développée qui restera francophone?

3. Malgré le fait que les deux premières séries de raisons mentionnées me donnent à m'inquiéter, je vois des raisons d'espérer dans la troisième des trois séries de raisons qui m'ont amené à vous faire les propositions qui vont suivre.

Comme je l'ai dit plus tôt, il y a en effet un potentiel de croissance économique remarquable qui est en train de se manifester en Afrique. Il s'y trouve donc une occasion en or pour le Québec, le Canada et la France de diversifier la composition de leurs échanges internationaux. Le fait qu'une si grande partie de l'Afrique soit francophone a pour conséquence que la révolution numérique qui se déploie partout dans le monde nous donne des moyens que nous n'avions pas auparavant (en raison des coûts) pour mailler nos citoyens les uns aux autres, à travers toute la Francophonie. Si bien que même si c'était seulement l'industrie et le capital chinois, indien, américain et arabe qui développaient l'Afrique (ce qui n'adviendra évidemment pas), nous tirerions quand même notre épingle du jeu si nous ne nous occupions que de mailler notre jeunesse avec la leur, nos gens d'affaires avec les leurs, nos politiciens avec les leurs et nos experts avec les leurs sur la base de notre langue commune et de ces nouvelles technologies partagées.

Voici donc les sept propositions que je voudrais vous faire afin de profiter de ces occasions et relancer la coopération économique entre nous sur des bases plus prometteuses que celles sur lesquelles nous avons tout misé jusqu'à maintenant.

Première proposition: La portion économique de la coopération entre la France et le Québec doit cesser de se penser exclusivement dans les termes d'une relation bilatérale pour s'organiser de plus en plus autour d'un projet qui la dépasse en géographie et en importance. Ce projet, en l'occurrence, c'est celui du développement de l'Afrique en général, et de l'Afrique francophone en particulier

Deuxième proposition : Ce projet de développer la Francophonie en développant l'Afrique n'atteindra le degré de succès désiré que si nous le poursuivons sur un mode égalitaire avec les Africains. J'insiste sur ce deuxième aspect car c'est le plus important et le plus engageant. Puisque si nous réussissons à faire accéder les francophones d'Afrique à leur plein développement, il faut être bien conscient que ce ne sera plus nous mais eux qui domineront la Francophonie. Tel le voudra le poids de leur démographie et de leur force économique retrouvée. C'est d'ailleurs cela qui est la proposition que nous devons faire aux Africains pour les traiter d'égal à égal, à savoir qu'en travaillant avec nous, on leur donne à toute fin pratique l'occasion de prendre une place autrement plus forte dans l'espace francophone qu'ils ne pourront jamais le prendre dans un univers mondialisé ne parlant plus qu'anglais à l'international.

Troisième proposition: Si le Québec et le Canada veulent tirer le plein profit de ce projet, ils doivent non seulement collaborer au développement de cette Francophonie, mais ils doivent faire en sorte que celle-ci se développe non pas seulement sur un axe nord-sud (Europe-Afrique) mais sur une base triangulaire qui inclura l'Amérique.

Pour ce faire, il faut dès maintenant se mettre non seulement à développer nos entreprises canadiennes en Afrique, mais aider les entreprises africaines (et les partenariats franco-africains) à trouver l'aide et les capitaux dont ils auront besoin en Amérique. Il faut aussi les aider à venir s'installer chez nous pour prendre leur expansion en Amérique. Il faut enfin les intéresser à investir dans nos propres entreprises et dans notre propre développement, pour se diversifier.

Quatrième proposition: Même si ce que nous proposons est de développer l'Afrique pour que la Francophonie en ressorte plus forte, cela ne veut pas dire que les seuls acteurs à mobiliser, pour réussir ce projet, seront des francophones. En fait, des fonds d'investissements chinois, des capital-risqueurs arabes, des fondations philanthropiques américaines, des compagnies minières québécoises et canadiennes anglaises et des entrepreneurs numériques indiens pourraient facilement trouver leur intérêt à soutenir l'un ou l'autre de nos projets. Ils sont d'ailleurs déjà impliqués là-bas, pour la plupart.

Ce que je veux souligner, c'est que même si les motivations de nos partenaires non-francophones ne sont pas les mêmes que les nôtres (sur le plan culturel notamment), rien ne donne à penser qu'ils s'objecteront à travailler à la promotion du français en Afrique. L'important est que le travail conjoint de tous ces partenaires ait pour effet final qu'il y ait non seulement une Afrique plus forte mais une Afrique forte plus francophone que jamais.

À cet égard, la région d'Afrique la plus prometteuse où tenter ce genre de partenariats se situe justement dans cette partie australe de l'Afrique où se tiendra le prochain sommet de la Francophonie. C'est en effet dans cette région de l'Afrique que se joue la plus grande ouverture sur l'Asie, le monde arabe, le Commonwealth et le monde lusophone (Mozambique). C'est aussi dans cette région du monde que le Canada et le Québec pourraient avoir le plus d'aide à apporter et d'atouts à mobiliser, à savoir : (i) l'importance des investissements canadiens déjà présents dans cette région du monde (notamment à Madagascar), (ii) l'importance des liens privilégiés avec la grande puissance de la zone (l'Afrique du Sud), (iii) la présence dans cette région du plus grand nombre de pays appartenant comme nous au Commonwealth et à la Francophonie (Maurice, Mozambique, Seychelles), (iv) la capacité que nous avons d'aider ces pays à mieux gérer ce qu'ils ont en commun avec nous, et qui est le caractère multiculturel de leurs sociétés, (v) la communauté surprenante de quête identitaire et désenclavement culturel que nous partageons avec eux, etc.

Pour ce faire, il faudrait que le Canada et le Québec commencent par réaliser à quel point leur diplomatie est absente de cette région d'Afrique et combien nos atouts stratégiques dans cette région sont insuffisamment déployés. Nous pourrions notamment fédérer les pays à double

appartenance de cette région (Francophonie / Commonwealth) et utiliser une base dans le pays de la région qui nous ressemble le plus (Maurice) pour favoriser le développement de toute la zone, anglophone et francophone.

Cinquième proposition: Aider l'Afrique à se développer implique à tout le moins cinq grandes séries de mesures :

1. Soutenir le développement des grandes infrastructures énergétiques et de transport dont l'Afrique a besoin,

2. Soutenir le développement économique et écologiquement viable des ressources et de l'industrie africaine,

3. S'assurer (de façon tout autant réactive que proactive) que les partenariats que l'Afrique francophone créera avec des pays non-francophones n'aient pas pour effet de nuire au caractère francophone de ce développement,

4. Contribuer au déploiement de l'économie et du capital d'Afrique en Amérique, ainsi qu'à la compréhension et au rayonnement de sa culture, et

5. Soutenir le développement de l'éducation en Afrique, tant au niveau primaire et secondaire qu'universitaire.

Des cinq familles de projets que nous venons de mentionner, la cinquième est de loin l'endroit où l'action politique de nos états devrait se concentrer pour soutenir le développement de l'Afrique. Soutenir le développement de l'éducation en Afrique aura non seulement pour conséquence que le développement de l'Afrique se fasse plus vite et mieux, mais elle aura aussi pour conséquence de concentrer la plus grande partie de notre intervention sur la jeunesse, qui est l'élément le plus capable d'assurer que le développement économique de l'Afrique francophone ne se fasse pas au détriment du français.

De plus, en trouvant les moyens d'accélérer l'éducation en Afrique de la façon la plus efficiente qui soit nous amènera à trouver des solutions à nos propres problèmes de financement de l'éducation. La nécessité d'y faire plus avec moins nous forcera à imaginer des moyens différents des nôtres de procurer une éducation de qualité –des moyens que nous pourrons alors réintroduire chez nous sur la base des succès rencontrés là-bas. C'est en effet l'avantage des situations où tout est à bâtir que de favoriser l'innovation. Sans compter que si on déploie ces nouvelles méthodes avec succès, tant en Afrique francophone que chez nous, on pourra facilement exporter cette expertise, par la suite, dans tout le monde anglophone (d'où un des intérêts de faire travailler ensemble la Francophonie et le Commonwealth, et de se concentrer au départ sur la région d'Afrique où il y a le plus de pays à double appartenance Francophonie / Commonwealth).

Sixième proposition: La révolution numérique a fait baisser radicalement le coût de la mise en réseau de nos citoyens

respectifs les uns avec les autres. Il faut savoir utiliser ces nouvelles technologies non seulement pour accélérer l'éducation de la jeunesse africaine mais pour mailler ensemble tous les politiciens, gens d'affaires, chercheurs et capital-risqueurs de tous les pays intéressés à construire ensemble l'Afrique et la Francophonie.

Pour ce faire, il faut penser à mettre en place des institutions permettant d'organiser des conférences internationales électroniques, dôme à dôme, qui auront justement pour mandat de faire se rencontrer :

1. Les gens qui ont des problèmes mais ignorent comment les résoudre (ou n'ont pas encore trouvé les moyens de mettre en œuvre les solutions identifiées),

2. Les gens qui ont des solutions mais ignorent qu'il existe un marché pour celles-ci ou comment pénétrer ces marchés et

3. Les gens intéressés à financer la mise en place de ces solutions, peu importe qu'ils le fassent pour des raisons d'ordre économique, financier, philanthropique ou culturel.

Ce travail de maillage doit se faire à tous les niveaux, mais particulièrement au niveau de la jeunesse entrepreneuriale de tous nos pays, car c'est elle qui est la plus susceptible de vouloir s'investir dans toutes les nouvelles expériences que nous leur offrirons. Ceci montre toute l'importance d'accélérer le développement de fédérations d'incubateurs d'entreprises francophones (particulièrement ceux qui ne se limitent pas qu'à incuber des entreprises numériques et des entreprises économiques de type plus traditionnel, mais qui ouvrent grand la porte aussi à l'entrepreneuriat culturel, social et politique en leur sein, comme le fait ici à Montréal la Société des Arts Technologiques –et par opposition à d'autres incubateurs d'entreprise, plus limités dans leur ouverture sur les autres formes d'entrepreneuriat). Ces fédérations d'incubateurs d'entreprise bien constitués pourraient devenir pour le 21ème siècle et la Francophonie ce qu'a été le réseau des Alliances Françaises pour la culture francophone, au 20ème siècle.

Mais il n'y a pas que les problématiques du numérique qui devraient être structurées par les mécanismes de maillage mentionnés dans ma sixième proposition. Les problématiques agricoles, minières, industrielles, éducationnelles, sociales, culturelles et politiques de l'Afrique devraient être abordées de la même façon. Notre objectif à terme devraient être que les acteurs africains de tous ces domaines connaissent parfaitement tout ce qui se fait chez nous, et vice versa.

CONCLUSION

Pour terminer, je rappelle que dans cette Francophonie que nous pourrions contribuer à créer, ni la France, ni le Québec, ni le Canada n'auront, à terme, le poids relatif dont ils jouissent présentement. Nous serons cependant beaucoup plus forts, malgré tout, que nous

ne l'aurions été si l'Afrique ne se développait pas, ou si elle se développait mais en perdant son caractère francophone.

Aux deux question que nous ont posées les organisateurs de cette conférence, je répondrais donc «Déprimant!» pour ce qui concerne le bilan des 50 premières années de notre coopération économique mais «Éminemment prometteur!» en ce qui concerne l'avenir. Particulièrement si nous comprenons à quel point il est de notre intérêt de faire du développement de l'Afrique une priorité conjointe autour de laquelle nous devrions aussi mobiliser la Belgique, la Suisse et le Luxembourg.

Je vous remercie de votre attention.

Se développer en Europe à partir de la France

CHRISTOPHE VILLEMER

Je suis un dirigeant d'entreprise, un entrepreneur, je vais donc vous parler concrètement de mon expérience de terrain, et à partir de celle-ci, tâcher de dessiner quelques pistes de réflexions pour ce colloque.

Je vais commencer rapidement par vous raconter mon parcours car que je suis un tout nouveau joueur de ces relations économiques France Québec. Mais je pense que mon histoire peut justement illustrer ce dont présage l'avenir de ces relations économiques.

Néo-Canadien d'origine française, je suis donc ce qu'on appel un binational. Arrivé au Québec il y a douze ans, je suis aujourd'hui très fier d'être Montréalais, Québécois et Canadien.

Ma particularité, c'est que ma culture d'entrepreneur, elle est Montréalaise. C'est ici au Québec que je l'ai acquise. Je n'ai jamais travaillé en France. Avant de venir au Québec, j'ai travaillé à l'international en Islande et au Vietnam. Je connais la France, certes parce que j'y ai fait mes études, mais je n'y ai jamais travaillé.

C'est pourquoi l'an dernier, quand nous avons ouvert à Paris la filiale de notre entreprise québécoise, cela fut toute une expérience pour moi. Je peux vous avouer que par moments, je me suis senti comme un étranger dans mon pays.

Cyrille Béraud, le président et fondateur de Savoir-faire Linux est également un canadien d'origine française installée au Québec depuis plus de 20 ans.

En 2014, nous avons donc fait la démarche de nous développer en Europe en commençant par la France. Bien sûr parce qu'il y a de vraies opportunités d'affaires, mais aussi un peu car, derrière la tête, nous trottait l'idée qu'en tant que canadiens d'origine française, nous avons envie aussi de rendre à la France ce qu'elle nous a donné.

Alors qu'aujourd'hui, lorsque vous regardez l'échiquier international depuis Montréal, les marchés nous poussent plus à aller au Mexique, évidemment aux États-Unis, en Asie. Mais la France avait ce côté naturel pour nous et, je vais y revenir, la France est un magnifique tremplin vers l'Europe mais aussi vers l'Afrique car nous avons déjà plusieurs clients en Afrique francophone.

Les entreprises québécoises du domaine du numérique, mais c'est assez vrai en général, nous avons une très bonne image à l'international et notamment dans le monde

francophone. Nous sommes extrêmement bien positionnées en Afrique francophone. C'est pour cela que nous sommes présent à Paris mais pas seulement, nous sommes également en train de nous développer sur Lyon qui est une plateforme très intéressante pour se développer en Europe ainsi que vers l'Afrique.

Sur nos premiers 18 mois, notre installations en France est un succès. Nous avons déjà créé 6 emplois et sommes en passe déjà de devenir rentable.

Mobilité de la main d'oeuvre et partage des cultures

Cela a été mentionné dans les interventions précédentes, la mobilité et la rareté de la main-d'œuvre sont de vrais enjeux dans le secteur du numérique au Québec, mais c'est vrai aussi dans le reste du Canada.

Nous sommes une entreprise québécoise, une entreprise montréalaise et fière de l'être, mais notre réalité, c'est que dans nos bureaux de Montréal et de Québec, seulement un tiers de nos effectifs sont canadiens. Nous avons un tiers d'employés originaire de France - parce que le Québec aujourd'hui, tout le monde le sait, attire beaucoup de françaises et de français, - puis nous avons un tiers provenant du reste du Monde. Au total, nous avons plus de 20 nationalités différentes représentées.

Cette mixité teinte notre culture d'entreprise en lui donnant déjà une forte couleur franco-québécoise.

Devant cette mixité, les enjeux de la langue se posent rapidement. Or nous voulions conserver une culture de travail en Français. C'est très important pour nous. Nous avons mis en place une politique de francisation grâce aux politiques d'aides du Gouvernement du Québec que je remercie. Ces aides sont très importantes si nous voulons garder une langue de travail commune en français. Et cela sans l'opposer à l'anglais, qui est obligatoire chez nous, puisque nous travaillons avec les États-Unis et ailleurs dans la monde. Ce n'est pas l'un ou l'autre, ce sont les deux.

La force de la double culture

L'un des facteurs clé de notre succès – ce qui a intéressé nos clients et fait la différence - c'est notre double culture. C'est ce fait que nous ayons à la fois cette culture française, mais qu'elle soit teintée de notre culture d'entreprise nord-américaine, de notre culture québécoise et montréalaise.

En France, le Québec a une très bonne image et d'arriver avec cette double culture, c'est un plus indéniable.

Pour moi, il y a une vraie double culture qui se forge actuellement à travers tous les immigrants français, temporaires ou non, au Québec, et ce biculturalisme est un élément fondateur de l'avenir des relations économiques entre le Québec et la France.

Je veux le souligner car je pense que c'est un point sur lequel il va falloir travailler et construire. Il y a un grand nombre de jeunes françaises et français qui sont aujourd'hui

au Québec. Ce sont des étudiantes et étudiants dont beaucoup décident de rester au Québec et qui créent des entreprises et des emplois.

Cette jeunesse, bien formée, qui a envie d'innover, est un terreau fertile. J'en rencontre régulièrement dans le cadre de mon travail. Ce sont des jeunes finissants qui sont en permis post diplôme et qui profitent de l'énergie créatrice du Québec pour montrer des projets, des startups. Et tous ont en tête de vouloir tisser, à un moment ou à un autre, des liens avec la France, leur mère patrie.

Cette jeunesse biculturelle, ces entrepreneurs et futurs entrepreneurs seront des acteurs majeurs de relations économiques France-Québec.

Le nécessaire équilibre de la relation

Mais il ne faut pas que cette relation soit déséquilibrée. Or on a pu le voir dans les précédentes interventions, à tous les niveaux actuellement la balance est déséquilibrée. Il est donc important de travailler et d'encourager le principe de réciprocité.

C'est pourquoi parallèlement à notre développement en France, nous avons souhaité nous placer, comme acteur économique, comme un pont transatlantique pour aider au développement économique au Québec. Nous travaillons avec des PME françaises de notre domaine, très complémentaires à notre activité, pour diversifier notre offre de services au Québec et les aider à développer leur marché au Québec. Aujourd'hui, nous avons développé des partenariats avec cinq PME qui viennent de Grenoble, Nantes, Paris et Toulouse. Nous venons justement de remporter au début de l'année 2016 un appel d'offres de l'Agence spatiale canadienne avec notre partenaire nantais et nous avons eu le plaisir de célébrer ce succès en présence de la Mairesse de Nantes lors de sa venue au Québec dans le cadre de la semaine numérique début avril 2016.

Ce pont est important pour l'équilibre des relations économiques et parce que Montréal et le Québec sont vu par les entreprises françaises comme la porte d'entrée de l'Amérique du Nord. Et de notre point de vue, la France peut aussi être vue comme la porte d'entrée sur l'Europe mais aussi sur l'Afrique. Et dans le secteur du numérique, les opportunités croisées sont immenses.

La force des réseaux

Le second facteur de réussite de notre implantation en France réside dans la force des réseaux.

Il y a bien sûr les réseaux institutionnels, mais je voudrais plutôt parler des réseaux du Numérique. Beaucoup de réseaux institutionnels n'attirent plus ou pas les jeunes entrepreneurs. Aujourd'hui, dans la nouvelle économie, les jeunes entrepreneurs créent leur propre réseau qui vivent en parallèle. Ces nouveaux

écosystèmes ne sont pas centralisés, ils sont distribués et ils cohabitent. C'est là un facteur important à prendre en compte par les acteurs traditionnels pour l'avenir de nos relations économiques.

Mais ils ne faut pas non plus tourner le dos aux structures institutionnelles existantes. Elles restent pertinentes.

Nous avons été remarquablement aidé dans notre développement en France par la Délégation générale du Québec à Paris, par le délégué général Michel Robitaille et ses équipes du service économique. Non pas pour une aide financière, nous n'en demandions pas car nous avons ouvert notre filiale sur nos fonds propres. Mais la Délégation générale nous a aidé grâce à son extraordinaire réseau en France. Bien que français d'origine, le fait d'arriver en France avec le réseau des entrepreneurs québécois, c'était un avantage.

Dans cette nouvelle économie réticulée, distribuée, il est important de pouvoir s'appuyer sur ces tous ces réseaux réels ou virtuels, qui se créent aujourd'hui sur le web, grâce à des plateformes comme LinkedIn par exemple, sur les réseaux associatifs, les réseaux institutionnels. Ils en sont des acteurs majeurs.

Le potentiel des « petits » acteurs

Souvent, quand on évoque les relations économiques internationales, on parle des gros investissements réalisés. Ils sont importants, nécessaires, mais ce ne sont pas les seuls. Je voudrais souligner la place des PME dans l'avenir des relations économiques France Québec.

Nous sommes nous même une grosse PME, représentant plus de 120 emplois. Il y a aujourd'hui beaucoup d'autres PME, mais aussi des « Start up » qui créent de la valeur et des emplois et qui n'hésitent pas à s'internationaliser.

Les PME représentent une part importante de l'économie, or les coopérations institutionnelles ont par le passé beaucoup mis de l'avant les grands joueurs de l'industrie. Cela s'améliore c'est vrai, j'ai pu le constater en participant moi-même à la délégation économique accompagnant en France le Premier Ministre du Québec, Philippe Couillard, en mars 2015, mais il faudrait leur donner une plus grande place et surtout mieux les faire connaître.

Aujourd'hui et plus encore demain, les PME sont en mesure de jouer un rôle plus important dans les échanges internationaux. Il faut les inclure plus et s'appuyer sur elles pour les aider à grandir.

"Bleu Blanc Tech" au coeur de ces opportunités

Je voudrais conclure mon intervention en parlant de l'initiative « Bleu Blanc Tech ».

« Bleu Blanc Tech », c'est un réseau porté par des acteurs économiques français à Montréal qui, avec l'appui fort du Maire de Montréal, M. Denis Coderre, a reçu début 2016 l'accréditation de la marque « French

Tech » développée et mise en place par le ministère français de l'économie.

Cette initiative, portée par des entrepreneurs pour les entrepreneurs est au cœur des forces et opportunités que j'ai évoquées : double-culture franco-québécoise, dynamisme des réseaux, principe de réciprocité, plateforme pour les PME et les start-up.

Ce réseau franco-québécois ouvert et fédérateur qui œuvre dans le domaine du numérique notamment est un outil qui va permettre de renforcer les liens entre Montréal, le Québec et le réseau des métropoles « French Tech » en France .

« Bleu Blanc Tech » va en particulier permettre d'accélérer des projets d'entreprises françaises qui voudraient venir au Québec et réciproquement aidera des entreprises et projets montréalais, québécois à trouver des opportunités en France et s'y développer.

Il contribuera ainsi à faire rayonner la créativité et les initiatives québécoises en France mais aussi en Afrique francophone, puisque à l'instar de Montréal, la ville d'Abidjan en Côte d'Ivoire a également reçu cette accréditation « French Tech ».

Ces liens entre Montréal, Abidjan et les principales villes françaises forment un réseau fort, multi-culturel, créatif, qui sera source de grandes opportunités économiques et qui prendra j'en suis certain toute sa place dans cette nouvelle phase des relations économiques du Québec avec la France mais aussi au sein de la Francophonie.

L'entreprenariat collectif, un pilier de la coopération économique

GASTON BÉDARD

Permettez-moi de vous brosser un portrait des coopératives et des mutuelles au Québec. Ces modèles d'entreprise existent depuis plus de 163 ans. Les coopératives et les mutuelles ont contribué à bâtir le Québec d'aujourd'hui et plus particulièrement, elles ont été présentes lors des moments de crise que nous avons vécus au fil des années. Avec son modèle unique d'un membre, un vote, elles inspirent la confiance et elles répondent parfaitement aux besoins des collectivités. Elles sont en quelque sorte, une réponse, une prise en charge de la société face aux différents enjeux du Québec.

Il y a 3 300 entreprises coopératives et mutualistes au Québec qui représentent des revenus de 35,3G $. Elles emploient plus de 100 000 personnes. Elles sont présentes dans plusieurs secteurs d'activité notamment l'énergie, la foresterie, l'agroalimentaire, les services à la personne, les services de santé, les services financiers, les assurances, l'habitation, le commerce de détail, le manufacturier, le milieu scolaire et j'en passe.

Nous avons de beaux succès coopératifs au Québec dont il faut s'inspirer. Difficile pour moi de ne pas évoquer un exemple comme Desjardins. Alphonse Desjardins a fondé, en 1900, la première caisse d'épargne populaire en Amérique du Nord. À l'époque, les banques prêtaient aux grandes sociétés, ce qui créait une pénurie de capital pour les petits entrepreneurs régionaux dont les fermiers. Le modèle élaboré par Alphonse Desjardins faisait en sorte que les épargnes des membres étaient réinvesties dans la société.

Aujourd'hui, Desjardins est le 1er groupe financier coopératif au Canada avec 7 millions de membres. La coopérative possède 795 points de service au Québec et en Ontario. Elle est active dans 30 pays en développement grâce à Développement International Desjardins.

Le domaine coopératif financier est un bel exemple de notre inspiration européenne qui nous est venue entre autres à l'époque, des coopérateurs de Rochdale ou encore des Italiens. Et, nous avons aussi des liens très forts avec la France. Peut-être que ce partenariat est plus naturel puisque nous avons des affinités telles que la langue, les habitudes de vie et les avancées technologiques dans différents domaines. Par exemple, au mois de juillet 2010, le Crédit Coopératif de France qui est une

constituante du Groupe Banque Populaire-Caisse d'Épargne et la Caisse d'économie solidaire, membre du Mouvement Desjardins, ont décidé d'institutionnaliser davantage leur coopération.

C'est pour cette raison que je trouve le forum extrêmement important parce que bien que nous faisons beaucoup de choses ensemble, il reste encore beaucoup à faire. Au Québec, nous avons cette chance d'avoir une économie basée sur trois piliers soit le privé, le public et le collectif. Le collectif nous permet d'assurer un partage de la richesse, de redonner aux collectivités. Nous devons mettre à profit les trois pour maintenir une économie forte au Québec.

En continuant d'accroître nos relations d'affaires avec la France, nous offrons de nouvelles opportunités à ces trois piliers économiques. Celui qui nous intéresse plus particulièrement est le collectif bien entendu. L'avenir de nos entreprises collectives passe dans un premier temps par un partage des idées, des savoirs et surtout par le partage des procédés pour la mise en place de produits ou de services gagnants. Puisque le Québec et la France sont intimement liés, nous avons avantage à mettre en place un grand nombre d'ententes de collaboration pour le partage d'expertises.

Les coopératives et les mutuelles doivent relever un double défi. Le premier est qu'elles sont confrontées aux mêmes enjeux de marché que n'importe qu'elle autre entreprise tels que l'innovation, les pratiques de développement durable, l'ouverture des marchés, le numérique, etc. Le deuxième est que par leur modèle, elles doivent offrir des services pour répondre aux besoins de leurs membres. Elles doivent donc non seulement demeurer compétitives mais ne pas dénaturer leur raison d'être parce qu'elles ont été créées pour les gens qui ont décidé de s'impliquer dans l'entreprise.

Comment faire évoluer les offres de service en fonction des besoins des membres tout en demeurant attractif sur le marché et en répondant du même coup aux enjeux que vit notre société? La réponse à cette question peut se trouver dans les pratiques de d'autres organismes semblables qui font aussi face à de tels enjeux.

Ma première recommandation pour la prochaine Politique internationale gouvernementale est de reconnaître davantage le collectif dans les trois piliers économiques. Ce sont des entreprises créées pour répondre aux besoins des communautés et elles sont gérées par les gens de la communauté. Nous avons avantage à mettre en place les conditions favorables pour favoriser les collaborations entre les entreprises collectives françaises et québécoises en créant des mesures concrètes de soutien. Plus précisément, au-delà de la recherche, il faut encourager le partage d'expertises et de savoir-faire pour faciliter la création de services ou de produits gagnants pour les collectivités

Une force que nous avons dans les réseaux coopératifs et mutualistes québécois c'est que nous travaillons, ensemble, en réseau. Au fil du temps nous avons fait un constat. Pour saisir les grandes opportunités de développement qui s'offrent à nous, nous devons travailler ensemble. Selon moi, l'avenir d'un développement économique performant pour les entreprises réside dans la création de consortiums d'entreprises coopératives et mutualistes pour exploiter ou développer des produits communs. Permettez-moi de vous donner un exemple concret de chez nous : nos chemins de fer dans le Nord du Québec.

Plusieurs ont été ou sont exploités par des compagnies minières pour le transport de minerais. Au lieu qu'une seule compagnie minière exploite un chemin de fer, pourquoi ne pas créer un consortium coopératif qui serait composé de plusieurs compagnies minières pour exploiter les chemins de fer et ainsi assurer de façon efficace le transport de leur marchandise.

Prenons le même concept mais transposons-le à l'international pour une collaboration entre des entreprises françaises et québécoises. Pourrions-nous créer des consortiums coopératifs par secteurs d'activité pour offrir des produits et services à bas coût et ainsi s'assurer que nos entreprises respectives prennent non seulement leur place sur le marché local mais également qu'elles soient compétitives sur le marché international? Ces consortiums contribueraient aussi à mutualiser les risques, donc à donner plus de moyens aux entreprises.

Ma deuxième recommandation pour la prochaine Politique internationale gouvernementale est de continuer à offrir du soutien à des projets communs France-Québec, mais également de mettre en place un levier pour encourager la mutualisation de certains éléments de nos entreprises respectives.

Ce n'est pas une grande surprise lorsque je vous dis qu'au Québec, dans les prochaines années, nous vivrons des problèmes de main-d'œuvre importants considérant notre courbe démographique. Les coopératives et les mutuelles font face à l'enjeu de la relève au même titre que toutes les entreprises québécoises. Or, le modèle coopératif est une solution intéressante pour pallier à cet enjeu et assurer la pérennité des entreprises québécoises.

Les coopératives de travailleurs sont d'ailleurs très bien établies et développées en France, comme par exemple le réseau des Scop. D'ailleurs, le Réseau de la coopération du travail du Québec et les Scop ont signé dernièrement une entente de partage d'expertises et de meilleures pratiques. Cette Entente de collaboration a été initiée lors du dernier Sommet international des coopératives en 2014.

La relève d'entreprise par les travailleurs est très intéressante pour assurer une continuité des activités et le maintien de l'expertise.

Ma dernière recommandation pour la prochaine Politique serait de mettre en place des mesures pour encourager le partage d'expertises en entrepreneuriat collectif pour le bénéfice de la relève. Ce serait aussi de faciliter l'organisation de stages en milieu de travail en encadrant les initiatives pour s'assurer qu'elles reflètent les secteurs d'activité dont on reconnaît une importance pour les années à venir en France et au Québec.

En conclusion, il y a beaucoup d'initiatives dans différents secteurs d'activité pour mettre en place des projets concrets entre le Québec et la France.

De notre côté au Conseil québécois de la coopération et de la mutualité, nous sommes fiers d'avoir signé une entente avec le Conseil Régional de la Picardie pour mettre en place des projets d'entrepreneuriat collectif jeunesse dans cette région. À cet égard, selon moi, le rôle du gouvernement et de sa prochaine Politique internationale devrait être de soutenir ce genre d'initiatives et de demeurer un catalyseur pour renforcer les collaborations.

Des arts et de la culture : des pistes pour l'avenir

STÉPHAN LA ROCHE

Tracer quelques pistes de réflexions pour défricher de nouveaux horizons, des pistes qui sont tournées vers l'avenir. Voilà le mandat – et le mantra – de notre journée.

Qu'avons-nous à offrir comme Québécois – mais surtout qu'avons-nous peut-être à découvrir côté français? Quels sont nos intérêts en matière culturelle, quels aspects devons-nous développer, que pouvons-nous apprendre et partager avec les milieux français?

Je vous ferai donc part de quelques « réflexions éparses » pour reprendre la formulation de Christian Rioux – dont je partage largement les propos, y compris ceux qu'il a tenus sur l'appellation du Musée de l'Amérique francophone…

Elles sont issues des expériences que je retiens de mon parcours au ministère de la Culture et des Communications (MCC), à la SODEC, à la Délégation générale du Québec à Paris, au Palais Montcalm, au Conseil des arts et des lettres du Québec (CALQ) et enfin au Musée de la civilisation, où j'agis à titre de directeur général depuis 6 mois maintenant.

Le Musée de la civilisation est un lieu qui a pour mission d'étudier et de présenter les phénomènes et les enjeux de notre civilisation, de mettre en valeur l'évolution de notre société, en plaçant l'être humain au cœur de ses préoccupations. Il fournit des repères pour comprendre le passé, construire le présent et rêver le futur. Et c'est ce qui explique probablement ma présence parmi vous aujourd'hui.

Nous sommes à la fois un musée d'histoire, un musée d'art, un musée de sciences, un musée d'ethnologie, qui a à cœur de poser toute la question de la mémoire notamment. Nous avons 5 sites : Le Musée de la civilisation, le Musée de l'Amérique francophone, Le Musée de Place-Royale, la Maison historique Chevalier et le Centre national de conservation et d'étude des collections.

Nous gérons, à travers notamment le Musée de l'Amérique francophone, l'héritage des prêtres du Séminaire de Québec, puisque le Musée de l'Amérique francophone est issu du Musée du Séminaire, avec des collections et des archives d'une grande richesse classées Mémoire du monde par l'Unesco. L'ensemble des collections des Musées de la civilisation compte maintenant 625 000 objets (artefacts et documents). C'est l'une des plus importantes au Québec. Pour vous mettre en contexte, à sa création en 1988, le MCQ

comptait 60 000 objets dans sa collection, 28 ans plus tard, celle-ci a été multipliée par 10.

Le Musée de la civilisation a tissé des liens étroits avec la France depuis sa fondation, et non seulement en raison de la question de la francophonie. Quelques exemples : notre exposition sur la danse contemporaine Corps rebelle qui vient tout juste de se terminer au Musée de la civilisation et qui sera présentée au Musée des Confluences à Lyon à partir de septembre 2016.

Actuellement, une exposition sur l'art inuit, issue de la collection du Musée de la civilisation, est présentée au Musée dauphinois de Grenoble. Et, nous présenterons, l'été prochain, à Québec au Musée de la civilisation, une exposition sur un phénomène de société, et vous comprendrez que c'est un véritable phénomène de société en France, l'exposition Comme Chiens et Chats qui a d'abord été présentée à la Cité des Sciences de La Villette et qui traite des comportements et de la communication avec nos amis les bêtes.

Par ailleurs, comme le mentionnait madame la ministre Christine St-Pierre, nous avons présenté il y a quelque temps, le fameux Traité de Paris en nos lieux, un événement qui a constitué un moment fort en matière de mémoire commune entre la France et le Québec. Nous travaillons en outre actuellement avec le Ministère des Relations internationales du Québec (MRI) à préparer des activités pour souligner le 50e anniversaire de création du ministère des Relations internationales.

Des pistes pour l'avenir

S'il y a un secteur où les relations, la coopération et la collaboration entre la France et le Québec sont un succès et se sont énormément développées au cours des 50 dernières années, c'est bien le domaine des arts et de la culture.

Mais reste-t-il encore du travail à faire? Bien sûr!

Voici donc quelques pistes que nous aurions avantage à explorer:

D'abord, l'incontournable enjeu numérique. Tout le monde en parle, tout le monde va en parler au cours de cette journée. Nous sommes de plus en plus dans une économie du partage et je suis convaincu que l'avenir de notre mémoire collective passe notamment par le numérique.

La numérisation des collections, des archives, des bibliothèques, des œuvres, nous fournit une possibilité d'envahir la planète par des contenus liés à notre histoire, liés à notre langue et à notre culture et c'est un moment clé, un moment charnière dont il faut savoir se saisir. Nous partageons avec la France une mémoire commune, à tout le moins en partie; il faut que nos archives, nos documents, nos images, nos photos servent à nourrir cette mémoire commune. Il faut faire travailler, des deux côtés de l'Atlantique, nos experts,

mais aussi nos citoyens sur des approches collaboratives, interactives et participatives, de façon à nourrir cette histoire commune par différentes applications. Au-delà de la technologie, le numérique est un véritable instrument de diffusion, de communication, de consommation, un véritable outil de partage de la culture, du patrimoine et des arts.

Les musées, les bibliothèques, les centres d'archives ont tout à gagner à investir davantage et à se doter d'initiatives communes avec la France en la matière.

Deuxième piste de réflexion, le dossier du mécénat. La France a une longueur d'avance sur le Québec en ce domaine, même si on a fait des progrès de notre côté récemment et que parfois on est étonné d'entendre que la France a une expertise en mécénat, parce qu'on pense qu'en France, tout est soutenu par l'État dans le domaine culturel. C'est faux. Oui effectivement, l'État français et ses administrations publiques soutiennent extrêmement bien leur culture, et il faut s'en réjouir, mais il y cohabite maintenant une tradition de mécénat importante, qui s'est développée notamment par des grandes fondations. Qu'on pense aux fondations Pernod-Ricard, à Louis Vuitton / Moët Hennesy, à Bouygues, toutes ces fondations privées agissent comme mécènes. Et en termes de mécénat individuel on aurait tout avantage à s'intéresser à l'expertise qui a été développée en la matière de ce côté-là de l'Atlantique.

Troisième piste, la médiation culturelle. Voici un autre sujet où on a encore beaucoup à apprendre de la France. Au Québec, peu de gens connaissent même le terme médiation culturelle; pour nous la médiation ça sert à régler un conflit… La médiation culturelle qui a été développée en France est un outil de démocratisation, de sensibilisation, de développement des publics. Nous aurions encore une fois avantage à nous servir de l'expertise qui a été développée en la matière au cours des dernières années dans l'Hexagone.

Quatrième piste, l'intervention commune en pays tiers. On a parlé de l'importance stratégique de l'Afrique un peu plus tôt dans ce colloque. En Afrique, bien sûr - mais on pourrait penser à l'Amérique latine aussi - la France et le Québec auraient tout avantage à développer des interventions communes. Il pourrait s'agir des résidences d'artistes, par exemple, des résidences croisées, mais triangulaires, organisées à la fois par la France et le Québec dans des pays africains ou d'Amérique ou dans les pays de développement où les intérêts sont communs. Il me semble que les expertises communes de la France et du Québec se trouveraient ainsi enrichies et apporteraient une valeur ajoutée non-négligeable pour toutes les parties.

J'aborderai aussi une autre piste qui est toute la question de l'urbanité. Je crois profondément qu'une grande partie du développement de la mondialisation au cours des prochaines années, et c'est déjà commencé, passera par les villes. Un autre

atelier portera sur le sujet au cours de la journée, mais je croyais important de le mentionner parce que, même en matière culturelle, cela aura un impact majeur. Les joueurs montants sur la planète sont désormais les villes. On pense à Berlin, à Barcelone, à Hong Kong, à Buenos Aires. Montréal et Québec peuvent rivaliser avec ces villes-là. Paris évidemment et les principales villes françaises ont une tradition importante de soutien à la culture. Elles sont des vecteurs importants du développement culturel en France et encore une fois, nos villes québécoises auraient tout intérêt à développer des liens plus étroits avec les villes françaises. Bien sûr que des liens existent déjà, mais en dehors de Paris, de Lyon et de Bordeaux, il faut penser à tout le travail qui se fait à Nantes, à Marseille, à Lille. Une piste extrêmement importante. Et surtout, aller au-delà des jumelages.

Je souhaite traiter enfin une dernière question qui est plus propre au Québec. Je pense qu'on aurait tout intérêt à mettre davantage de l'avant les réalités autochtones. S'il y a un élément qui, avec le fait français, est fondamental pour l'identité québécoise, c'est bien l'existence sur notre territoire des 11 nations autochtones. Il s'agit évidemment d'un élément qui, d'un point de vue français, fait un peu appel à l'exotisme. Mais il y a des pistes de développement extrêmement importantes. Les nations autochtones sont prêtes à rayonner davantage sur la planète. Un exemple concret : lorsque je dirigeais le Conseil des arts et des lettres du Québec il y a quelques mois, nous avons réussi à signer une entente France-Québec avec le concours du Consulat général de France à Québec, de l'Institut culturel AVATAQ, de l'Administration régionale Kativik (Inuit), du Conseil des arts et des lettres du Québec et l'École nationale des beaux-arts de Paris pour faire des échanges entre des artistes inuit et des étudiants français de l'École des beaux-arts. Les élèves français sont venus au Nunavik à l'automne et les artistes inuit iront en France le mois prochain. Cela donne des résultats extrêmement probants.

Conclusion

J'aurais bien d'autres sujets à aborder, notamment toute la question de la réflexion à mener sur l'avenir des droits d'auteur, mais le temps, de toute évidence, nous manque.

Je conclus rapidement en soulignant que ces quelques pistes devraient, à mon avis, favoriser le développement et l'enrichissement des relations culturelles entre la France et le Québec, au-delà du passéisme et au-delà de la nostalgie, et qui devraient susciter au Québec à nouveau je l'espère, pour reprendre la belle formule énoncée par le consul général de France à Québec, Nicolas Chibaeff, un « désir de France ».

La municipalité régionale de Comté, un acteur de la coopération décentralisée

HUGUES GRIMARD

Avant d'aborder ma présentation, permettez-moi tout d'abord de remercier la Société du patrimoine politique du Québec de l'invitation à participer à ce forum soulignant le cinquantième anniversaire de la signature de la première entente de coopération entre la France et le Québec. Aussi, nous sommes heureux de l'occasion qui nous est offerte de vous livrer le point de vue des acteurs régionaux au niveau de la coopération décentralisée franco-québécoise. J'aimerais dans un premier temps vous présenter, en quelques mots, notre Municipalité régionale de Comté qu'on appelle communément MRC. Dans un deuxième temps, j'aborderai la coopération décentralisée franco-québécoise sous l'angle des régions. Dans un troisième temps, je terminerai avec quelques pistes qui pourraient permettre aux régions du Québec de progresser au niveau du développement territorial par la coopération décentralisée.

La MRC des Sources

La MRC des Sources est probablement inconnue pour plusieurs d'entre vous. Autrefois connue sous le nom de MRC d'Asbestos, le toponyme, « les Sources », se veut une représentation des municipalités constitutives de son territoire qui sont à la tête du bassin versant de la rivière Nicolet.

La MRC des Sources se situe à la limite nord-est de la région de l'Estrie contiguë à la région Centre-du-Québec. Il s'agit de la plus petite des MRC de l'Estrie, et ce, dans l'ensemble de ses caractéristiques. La MRC compte sept municipalités et la Ville d'Asbestos en est la ville centre.

Bien que la MRC des Sources constitue une petite collectivité territoriale dans le paysage estrien, elle se distingue par son dynamisme et sa propension à l'innovation. La communauté rassemble des gens créatifs, ouverts à la différence et accueillants. Elle a su concerter et mobiliser sa communauté afin de relever les enjeux de territoire. Devant les changements conjoncturels auxquels les milieux municipaux ont été confrontés, la MRC des Sources a relevé le défi rapidement afin de faire mieux autrement. Au terme des grands changements pour les MRC sur l'ensemble du territoire québécois, on notera ceux survenus à la fin de l'année 2014 quant à la nouvelle gouvernance régionale ainsi que le

pacte fiscal transitoire. Dorénavant, les MRC ont un rôle prépondérant dans la gouvernance territoriale régionale. Les MRC étaient déjà au centre de la gouvernance régionale et sont maintenant le principal interlocuteur du gouvernement du Québec en région.

La coopération décentralisée franco-québécoise sous l'angle des régions

Qu'en est-il de la coopération franco-québécoise en région ? Sans vouloir faire un bilan exhaustif des dernières années sur le sujet, il vaut quand même la peine de jeter un regard sur les actions passées afin de prendre pleinement la mesure des progrès réalisés à ce niveau. Au cours des décennies 80 et 90, les échanges franco-québécois en région étaient essentiellement dus à l'initiative de ministères, de regroupements nationaux, qui souhaitaient partager sur les expériences, échanger sur différentes thématiques touchant le développement. À titre d'exemple, nous avons notamment participé à quelques reprises à des échanges sur la thématique du développement de la ruralité franco-québécoise initiée par le regroupement Solidarité rurale du Québec.

Ces échanges donnaient parfois l'impulsion à certaines collectivités, surtout des villes de tailles importantes ayant une certaine capacité d'investir, de poursuivre sur des projets de coopérations débouchant dans plusieurs cas sur des jumelages. Afin de soutenir financièrement ces projets, les promoteurs devaient interpeller différentes instances gouvernementales et régionales. Pour les municipalités de plus petites tailles et les MRC, l'exercice était laborieux. La mise en place en 2005 du Fonds franco-québécois pour la coopération décentralisée est venue en quelque sorte changer la donne. Issu de la volonté des premiers ministres, MM. Jean Charest et Jean-Pierre Raffarin d'offrir un soutien aux initiatives des collectivités territoriales françaises et instances locales québécoises, le fonds franco-québécois pour la coopération décentralisée a permis concrètement aux régions du Québec de s'inscrire dans une dynamique de relations internationales. Ces dix ans du Fonds franco-québécois auront vu un grand nombre de projets lever dans l'ensemble des régions du Québec. Un partage d'innovation et d'expertises important dans de nombreux domaines qui n'aurait pu voir le jour sans ce soutien.

Si, jusqu'à tout récemment, la coopération décentralisée franco-québécoise en région s'articulait au niveau des Conférences régionales des élus, elle se redéfinit maintenant autour des MRC. Des régions qui avaient développé une certaine expertise dans l'élaboration de projet dans différentes sphères d'activités, poursuivent leur action, convaincues des bénéfices que rapportent la coopération franco-québécoise pour leur territoire. En effet, vue sous l'angle des régions, la coopération franco-québécoise a donné des résultats concrets, a permis de bâtir des liens solides entre collectivités dont les bénéfices se font sentir sur le long terme.

Quelques pistes qui pourraient permettre aux régions du Québec de progresser au niveau du développement territorial par la coopération décentralisée.

Concrètement, qu'ont à gagner les régions du Québec en coopérant avec les collectivités françaises ? En quoi les échanges et les partages d'expériences avec la France peuvent permettre aux régions du Québec de progresser au niveau du développement de leur territoire. J'aimerais ici soulever quelques pistes de réponses. Permettez-moi de revenir sur l'expérience de la MRC des Sources. La MRC des Sources a vécu coup sur coup l'arrêt des activités de Métallurgie Magnola et de la Mine Jeffrey à Asbestos. Confrontée à ces cataclysmes, la MRC devait reconvertir complètement son économie. Des nouveaux enjeux, autres que strictement économiques, nous amenaient à réfléchir autrement sur le redéploiement du territoire notamment sous l'angle du développement durable. À ce moment, nous avons découvert qu'en France, plusieurs collectivités territoriales avaient réalisé des Agendas 21. Pour résumer simplement, un Agenda 21 est un programme d'actions transversales répondant aux principes de développement durable. S'inspirant de la méthodologie française issue de la coopération, nous sommes devenus la première MRC au Québec à se doter d'un Agenda 21. Cette expérience, résultat de la coopération franco-québécoise, a permis de nous mettre au travail sur toute une série de projets innovants, le dernier en liste portant sur la thématique des éco-matériaux et l'écoconstruction.

Face aux défis que les régions du Québec doivent relever, ces dernières ont tout avantage à jeter un coup d'œil du côté de la coopération avec la France. On a qu'à penser à la lutte aux changements climatiques et tous ces projets de plan climat qui se mettent en branle dans les collectivités territoriales françaises. Ces plans comprennent des actions concrètes au niveau de la transition énergétique. Pensons à de nouvelles thématiques économiques, les technologies environnementales, l'économie du numérique. Supporter de nouvelles avenues au niveau de projets de coopération en culture, dans le domaine du tourisme. Voilà quelques avenues à explorer pour les régions.

Conclusion

Avec la nouvelle gouvernance territoriale, les MRC ont un rôle important à jouer afin de poursuivre le travail des régions en faveur de la coopération franco-québécoise. Les dernières années ont démontré que cette coopération a porté fruits et donner des résultats concrets dans toutes les régions du Québec. Il importe de maintenir les acquis des dernières années, notamment de programmes de soutien tels le fonds franco-québécois de coopération décentralisé. Il faut que l'on continue à épauler les régions dans leur volonté de développer des liens toujours plus étroits avec les collectivités territoriales françaises. La MRC des Sources est un exemple parfait

d’un territoire en région pour qui les échanges franco-québécois et la coopération décentralisée ont été déterminants pour inscrire le territoire dans une dynamique de l’innovation. Parfois, nous sommes portés à vouloir réinventer la roue. Toutefois, des innovations, des idées, des concepts, il s'en développe un peu partout. Il faut être opportuniste, être ouvert aux partages d'expériences, s'inspirer de ces expériences et les adapter à notre contexte propre afin d'agir pour des régions plus prospères.

Le rôle de la métropole

ANIE SAMSON

Messieurs les anciens ministres et anciens députés,
Mesdames et Messieurs les représentants du Consulat général de France à Québec,
Distingués invité(e)s,
Mesdames, Messieurs,

Bon après-midi,

La coopération France-Québec a 50 ans. Ce fut le prétexte pour nous rassembler ici, aujourd'hui. Mais plutôt que d'en faire un bilan, les organisateurs du colloque nous invitent à tracer les nouveaux horizons de cette coopération, ce que je trouve très stimulant!

Nous sommes donc en mode prospectif. À préférer les tendances aux bilans.Dans le cas des villes, « ça tombe bien », comme on dit au Québec! Parce que c'est effectivement d'actualité de donner la parole aux municipalités et aux acteurs régionaux quand on parle aujourd'hui de relations et de coopération entre les nations.

De fait, nous vivons une époque où l'identité des pays est de plus en plus liée à la composition et aux caractéristiques des villes et des métropoles qui les façonnent.

Les villes occupent, en effet, de plus en plus de place sur l'échiquier mondial. Le phénomène est directement tributaire du développement de l'économie du savoir, de l'économie de la connaissance. Cette connaissance, cette concentration des savoirs, c'est dans les villes qu'elle se trouve.

La démographie est l'autre grand phénomène qui vient donner du poids aux villes et aux métropoles. Nous serons 9 milliards d'humains sur cette planète en 2050. L'Organisation des Nations Unies prévoit que cette croissance démographique se concentrera presque à 100 % dans l'espace urbain.

Cette effervescence des villes nous force à changer notre représentation du monde. Notre idée de la géoéconomie mondiale ne tient plus. Elle est en retard. Désynchronisée. Nous voyons encore le monde comme une mosaïque de pays et d'économies nationales. Mais en réalité, le

monde est devenu une toile. Un réseau de régions métropolitaines qui s'échangent continuellement des biens, des services, des talents et de l'information. Beaucoup d'information. De l'information scientifique. De l'information commerciale. De l'information politique. De l'information financière. Et contrairement aux pays, ces milliers de réseaux, tissés d'une métropole à l'autre, n'ont pas vraiment de frontières nationales.

Évidemment, les États continuent d'exister. Mais ils sont soit en tension, soit en harmonie avec les villes et les métropoles. Certains maires rêvent même du jour où c'est l'État qui sera au service des métropoles. Je vous laisse deviner de qui je parle…

Dans ce contexte, il se pourrait très bien que les futures avenues de la coopération France-Québec passent d'abord par les acteurs municipaux et régionaux. Voilà pour la tendance que j'identifie. Je ne suis pas la seule. Évidemment, nous sommes dans la prospection. C'est une hypothèse, mais je vois déjà des signaux très concrets qui viennent la renforcer.

L'un de ces signaux, c'est la présence et la force des regroupements des villes et des métropoles sur la scène internationale. Le maire de Montréal est aujourd'hui président de Metropolis, une association internationale qui regroupe plus d'une centaine de métropoles du monde. L'organisation a pour mission d'accompagner les métropoles dans l'apprentissage mutuel, l'innovation, la gouvernance, l'assistance technique et financière, la présence internationale et le débat sur les enjeux de l'heure. Metropolis a participé activement à la grande réunion de COP21, à Paris, l'hiver dernier. Avec cette nouvelle présence des villes à l'international, à cause de la force et de la vigueur des réseaux et des échanges, les problématiques urbaines et la gouvernance des nations deviennent pratiquement les deux faces de la même médaille.

Nous avons accueilli en juin 2015 le *Sommet international des maires sur le vivre ensemble.* La réunion a rassemblé une quarantaine de maires de villes et de métropoles du monde. Au terme des échanges, les représentants des villes ont signé un autre document de nature internationale, la *Déclaration de Montréal sur le vivre ensemble.*

Cette réunion a aussi permis la création d'un *Observatoire international des maires sur le vivre ensemble*. L'organisme est basé à Montréal. Il est présidé par l'ancien diplomate canadien, M. Raymond Chrétien. Il a pour mission de partager les pratiques innovantes en matière d'accueil et d'inclusion dans les grandes villes du monde. Madame Anne Hidalgo, maire de Paris, participait à ce Sommet fondateur d'un mouvement qui s'élargit petit à petit. Tout cela crée des liens internationaux très solides.

Dans ce contexte, il ne faut pas se surprendre que les maires de Montréal et

de Paris entretiennent d'étroites relations – je dirais même des relations d'amitié. Par exemple, à la suite de l'attentat de Charlie Hebdo et de la prise d'otages du magasin hyper casher de la porte de Vincennes, monsieur Coderre a organisé, avec le consulat de France à Montréal, une vigile de l'Hôtel de Ville de Montréal et une marche de solidarité. Cette marche a d'ailleurs rassemblé le plus grand nombre de personnes hors France. C'est dans ce même contexte de proximité que le maire Coderre a eu l'honneur d'être reçu à l'Élysée par François Hollande un mois plus tard. Il devenait ainsi le premier maire hors de France à être reçu par un président français.

Toujours sur la scène internationale, Montréal est évidemment membre de l'Association internationale des maires francophones – l'AIMF de son acronyme. Comme vous le savez, l'AIMF a été fondée en 1979 par les maires de Paris et de Québec, messieurs Jacques Chirac et Jean Pelletier. L'organisme regroupe aujourd'hui 272 villes et associations reliées au monde municipal francophone.

J'ai parlé tantôt du vivre ensemble et de l'*Observatoire international des maires sur le vivre* ensemble. Or, l'Association internationale des maires francophones annoncera bientôt la formation d'une *Commission permanente sur le vivre ensemble* dans l'espace francophone, présidée par monsieur Denis Coderre. Les villes qui joindront la Commission seront également membres de *l'Observatoire international des maires sur le vivre ensemble*. De fait, la Commission permanente sera l'opérateur francophone de *l'Observatoire international*. Cela permettra des échanges concrets entre les collectivités qui partagent non seulement une langue et des valeurs communes, mais au sein desquels les échanges migratoires sont devenus très importants.

Parlons-en un peu de ces réalités migratoires. Dans le contexte mondial actuel, toutes les nations font face à des radicalisations de diverses natures. Bien avant les parlements, ce sont les villes et les métropoles qui vivent ces phénomènes. Ce sont les villes qui doivent se rencontrer pour partager leurs expériences.

Elles doivent réfléchir ensemble aux moyens d'assurer à leurs citoyens des milieux inclusifs et sécuritaires justement basés sur les fondements du vivre ensemble. Montréal a beaucoup investi dans les pratiques de participation et d'inclusion des citoyens à la vie collective. Chaque année, Montréal accueille plus de 35 000 immigrants. Cela représente 70 % de tous les nouveaux arrivants du Québec. Comme population, 56 % des Montréalais sont directement liés à l'immigration, soit qu'ils sont nés à l'étranger ou qu'ils comptent un parent né à l'étranger. C'est plus qu'un Montréalais sur deux. Ces flux migratoires posent des défis importants d'intégration. C'est pour cela que Montréal a mis en place des politiques et des pratiques assurant la participation de l'ensemble des citoyens à toutes les sphères de la vie municipale. Parmi celles-ci, on retrouve :

- la *Charte montréalaise des droits et responsabilités* qui prône le respect de la dignité humaine, la tolérance, la paix, l'inclusion, l'égalité entre tous, la justice et l'équité;
- l'*Office de consultation publique de Montréal*, qui favorise la participation citoyenne pour tout projet collectif d'envergure;
- des tables de discussion réunissant les leaders religieux montréalais;
- la création d'un service d'enquête contre les crimes haineux;
- la mise sur pied d'un Bureau d'intégration des nouveaux arrivants, et enfin,
- le *Centre de prévention de la radicalisation menant à la violence*, mis sur pied en partenariat avec le service de police de Montréal et les acteurs des milieux de la santé, des services sociaux, des groupes communautaires et des milieux scolaires.

Lors de son passage à Montréal en février dernier, le Secrétaire général des Nations Unies, M. Ban Ki-moon, a visité le *Centre de prévention de la radicalisation menant à la violence*. Il s'est dit « extrêmement impressionné » par l'approche préventive de Montréal dans sa lutte contre la radicalisation.

Un autre secteur prospectif que je voudrais mettre en lumière cet après-midi, c'est celui du développement économique. Je prends pour exemple le projet *Bleu Blanc Tech Montréal*, une organisation qui est devenue membre des *French Tech Hub* de France. *Bleu Blanc Tech Montréal,* c'est :

- une plateforme pour les entreprises françaises qui veulent s'installer en Amérique du Nord,
- une plateforme pour les entrepreneurs Français qui veulent développer un projet depuis Montréal, et
- une plateforme pour les entreprises montréalaises qui veulent développer leur marché en France.

Le groupe permet des échanges, des maillages, des projets communs, le partage d'expériences et la constitution de réseaux. C'est très pertinent pour Montréal, particulièrement dans le contexte où la France se trouve en tête de liste des investisseurs étrangers dans la région métropolitaine. Il faut entretenir et développer ce lien.

Les French Tech Hub de France ont été mis sur pied par Axelle Lemaire, Secrétaire d'État chargée du numérique auprès du ministre de l'Économie, du Redressement productif et du Numérique de France. L'initiative vise à faire de la France une pépinière de « startup » capables de rivaliser avec les plus grandes places internationales.

Les autres villes qui accueillent des groupes French Tech Hub sont Abidjan, Barcelone, Cape Town, Hong Kong, Londres, Moscou, New York, San Francisco, Tokyo et Tel-Aviv. Comme vous le voyez, on ne parle pas de pays. On cible des villes. Je dirais même qu'on cible uniquement des villes et des

métropoles. Sommes-nous entrés dans l'ère de la « métropolisation de la coopération internationale »? Poser la question, c'est un peu y répondre. La discussion est ouverte…

En attendant – nous nous réjouissons de l'instauration d'un vol direct Lyon-Montréal sur Air Canada à compter du 16 juin prochain. Le jumelage avec Lyon, qui date de 1979, est très important pour Montréal. Il fait place chaque année aux Entretiens Jacques-Cartier, un rendez-vous des milieux municipaux, universitaires et économiques qui permet de catalyser les échanges et d'accélérer les conditions d'innovation sur les deux territoires. Au fil des années, Montréal s'est ainsi inspiré de l'expérience de Lyon pour le plan de lumière du Vieux-Montréal et pour la mise sur pied de sa stratégie Ville intelligente. Les deux métropoles collaborent également très étroitement sur les thèmes du transport, de l'aménagement urbain, des sciences de la vie du numérique.

Je termine en vous annonçant que la ville de Lyon sera d'ailleurs à l'honneur à Montréal à l'hiver 2017. Elle sera l'invitée du *Festival Montréal en lumière*. Nous accueillerons la *Fête des Lumières* de Lyon, en plus de faire place aux découvertes artistiques et gastronomiques de la deuxième ville de France.

Le *Festival Montréal en lumière*, quant à lui, en sera à sa 18e édition, qui coïncidera avec le 375e anniversaire de Montréal.

Comme vous le voyez, les agendas des villes et des métropoles sont presque aussi garnis que ceux des parlements en matière de relations internationales.

Dans le cas de Montréal, c'est toujours avec honneur et enthousiasme que nous vivons cette coopération France-Québec. Nous espérons évidemment que ces liens se raffermiront au cours de ce jeune 21e siècle.

Je vous redonne la parole, monsieur Leduc, en vous remerciant de votre attention.

La coopération entre les universités : un maillon de force

NELSON MICHAUD

Le monde de la coopération entre la France et le Québec peut facilement se tourner vers le domaine des connaissances pour y reconnaître l'un des secteurs les plus anciens et les plus vivants de son histoire. Nous n'avons qu'à songer à ces prêtres des collèges classiques québécois qui, dès le milieu du XIXème siècle et au début du XXème, allaient étudier à Paris et revenaient faire profiter leurs ouailles des nouveaux savoirs acquis, voire des instruments de laboratoire ou des artefacts rapportés au fond de leur malle transatlantique . Et au cours des années 1960 et 1970, j'ai personnellement expérimenté mes premiers contacts internationaux auprès de ces enseignants français, collègues de mon père, venus s'établir au Québec pour faire carrière, résultat concret de la mise en œuvre des premières initiatives de mobilité scientifique .

Dans une perspective plus contemporaine, on rappelle périodiquement – et avec raison – que la coopération universitaire est aujourd'hui fondamentale dans la relation France-Québec. On souligne, par exemple, que la France est le deuxième partenaire du Québec, après le géant étatsunien, en matière de recherche fondamentale . Ou encore, comme d'autres l'évoquent dans cet ouvrage , que près de quatre étudiants universitaires étrangers au Québec sur dix, sont Français. Débutée au milieu des années soixante, l'histoire de cette coopération est marquée de plusieurs jalons dont le dernier en importance est sans doute l'entente bilatérale de 2008 ayant institué le Conseil franco-québécois de coopération universitaire (CFQCU) et son offre programmatique .

Ces bases étant établies, cet ouvrage nous invite surtout à nous tourner vers l'avenir et à partager une lecture prospective de cette collaboration. Je le ferai en explorant le contexte, c'est-à-dire le pourquoi de cette nécessaire collaboration, l'objet prioritaire sur lequel elle devrait porter, les lieux privilégiés vers lesquels elle pourrait se tourner. Nous nous demanderons aussi en réponse à quelles grandes pressions elle pourrait s'articuler. La conclusion du propos, en plus de faire ressortir les grandes lignes répondant à ces éléments, nous permettra de nous interroger sur l'urgence de renforcer la coopération universitaire franco-québécoise.

Le contexte : universités, mondialisation et innovation

À partir de mon point de vue analytique d'internationaliste, je persiste à penser que les phénomènes de la mondialisation et de

la globalisation continueront plus que jamais à définir le contexte, à planter le décor dans lequel nous sommes tous invités à évoluer. Et ce, quels que soient les défis et les évolutions prévisibles pour la coopération interuniversitaire en général. Ce n'est d'ailleurs pas un hasard si le colloque annuel 2013 du CFQCU à l'ACFAS, portant sur la coopération universitaire franco-québécoise, avait retenu comme objet «La collaboration … à l'heure des savoirs sans frontière» .

Par-delà son thème accrocheur, cet exercice nous conviait à réfléchir sur ce que signifient ces «savoirs sans frontières». Désormais, l'université et la coopération interuniversitaire peuvent devenir la cheville ouvrière dans la réalité de nos sociétés et de nos économies dites du savoir, elles-mêmes devenues complètement mondialisées, pleinement interconnectées. Les enjeux et les défis qui en découlent sont indissociables du contexte globalisé parce que la mondialisation des problèmes contemporains participe à la mise en place graduelle, mais inexorable, d'une nouvelle communauté de destin qui exige la mobilisation de milieux universitaires.

Ce monde des «savoirs sans frontières» ne réfère pas qu'aux frontières géographiques. Il convoque toutes les disciplines et se traduit par un besoin de savoirs nouveaux et par la prise en compte de toutes les avancées de la connaissance. Il comporte également des exigences réaffirmées en termes d'innovation. Historiquement, les universités ont fabriqué du savoir et ont formé des personnes hautement qualifiées. De nos jours, leur rôle s'enrichit. Participant de la société, l'université, en tant qu'institution, est de plus en plus inscrite dans la chaîne de l'innovation : innovation sociale, innovation technique, scientifique, formation à distance, internationalisation des recherches, révolution numérique, démocratisation de la connaissance. Ces nouvelles frontières interpellent un dialogue plus large, notamment vers les pays du Sud. Tant le Québec que la France peuvent y contribuer et y jouer un rôle de premier plan; cela pourra se faire individuellement, de manières et sur des bases différentes; conjointement, en mettant en commun des expertises complémentaires; ou collectivement, à l'intérieur d'institutions multilatérales, notamment celles associées à la Francophonie.

Mais au-delà de ces éléments dont il est facile de convenir et face à la diversité des partenariats potentiels, dans un tel environnement de la recherche et de l'enseignement supérieur qui se veut éclaté, multisectoriel et pluridisciplinaire, pourquoi alimenter et vitaliser plus spécifiquement la coopération universitaire France-Québec plutôt qu'indistinctement tous autres canaux de coopération ? Pourquoi donc est-il utile d'investir davantage dans cet axe France-Québec ? Pourquoi renforcer ce réseau, voire le réseautage mondial des institutions d'enseignement supérieur de langue française à partir de la relation France-Québec?

Le français : langue des sciences

La meilleure réponse que nous puissions apporter à ces questions relève de la culture que nous avons « en partage », pour reprendre l'expression imagée, mais porteuse, des premiers jours de la coopération francophone internationale . Indéniablement, entre la France et le Québec, des lignes de force ont été semées et ont grandi, autant que des canaux de communication privilégiés persistent. Ces manifestations s'alimentent et vivent à partir de raisons historiques, certes, mais surtout du fait de certaines complicités culturelles qui sont redevables au partage de ce qui est bien davantage qu'un simple outil de communication ou de commerce : une langue commune.

Partager une langue va bien au-delà de l'atavisme social et culturel. Pour peu que nous y consacrions volonté de reconnaissance et force d'une richesse jadis mise en référence par la diplomatie, ce partage induit en amont, une manière de penser, du matériel commun de sens, et un univers référentiel consubstantiel. Par contraste, dans le cas du Québec, ce qui pourrait relever de la distanciation du fait de l'américanité de sa culture, devient un avantage additionnel. Cette différence introduit une riche complémentarité à l'européanité française. Elle agit comme gage d'un échange réel, dynamique et stimulant, d'abord entre les deux partenaires, puis – et peut-être surtout – envers les tiers auprès de qui les actions communes comme celles de chacun, porteront.

La langue française, comme champ prioritaire de préoccupation, doit donc nous garder en alerte. Sa défense – ad minima – tout autant que son développement et son déploiement doivent figurer en tête de liste des défis auxquels la coopération interuniversitaire France-Québec peut contribuer notablement, voire inspirer et guider.

En contexte international, l'anglais est souvent présenté, ironiquement, comme la lingua franca, la langue commune de la coopération scientifique. Face à un tel défi, il importe, plus que jamais, que soit reconnue la diversité des langues de la connaissance et que soit assuré le développement, le déploiement et la promotion du français comme langue universitaire et comme tradition intellectuelle.

Le Québec et la France participent déjà aux réalisations d'un solide vecteur et d'un important catalyseur : la Francophonie. L'engagement envers la langue s'accompagne d'une responsabilité, soit celle de faire la promotion des valeurs de solidarité de ce réseau. En s'appuyant sur les canaux qu'elle met à notre disposition, il sera davantage possible de se préoccuper, par exemple, de la consolidation des compétences linguistiques des étudiants et des enseignants; de favoriser l'accès à la documentation scientifique francophone; et d'organiser des manifestations et des

conférences thématiques susceptibles de conduire à la formulation de programmes de recherche ambitieux et à la création de nouveaux liens universitaires francophones.

Défendant l'idée que les universités francophones, en qualité de systèmes académiques et scientifiques, devront également mieux assumer leur rôle d'opérateur de développement économique et de développement social — sans pour autant perdre de vue leur mission de transmission et de développement du savoir – le nouveau recteur de l'Agence universitaire de la Francophonie (AUF), monsieur Jean-Paul de Gaudemar, de passage au Conseil des relations internationales de Montréal (CORIM) l'expliquait de manière percutante en affirmant :

« On peut mesurer que les pays qui partagent une langue échangent plus. On peut en mesurer la contribution au PIB. La langue, c'est la monnaie des échanges humains. Si nous voulons que la langue française devienne une devise forte, faisons que nos institutions émergent comme des moteurs de développement économique, faisons que la langue soit une monnaie forte de nos échanges universitaires. […] Sans perdre de vue sa mission quant au savoir, elle doit construire la chaîne entre l'université et la localité. Il n'existe pas un projet de développement qui ne fasse appel à la matière grise et à l'innovation ».

Langue française et révolution numérique

Si nous poursuivons une action en suivant cette ligne directrice, nous ne pourrons éviter un défi corolaire qui se dressera inévitablement sur notre route : celui de la place et des prétentions assumées de la langue française dans la révolution numérique qui affecte désormais de manière accélérée l'enseignement, la formation, la recherche et la science à l'échelle planétaire.

Le numérique, dans toutes ses déclinaisons possibles et imaginables, ne vient pas seulement modifier les modes de transmission de la connaissance, mais il agit sur l'ensemble des interactions entre les différents acteurs de l'université, notamment entre les professeurs et les étudiants : il implique une nouvelle conception de la transmission des connaissances et une redéfinition des modalités d'encadrement des étudiants. Au plan scientifique, il rend possible un décloisonnement encore plus important des équipes de recherche et des laboratoires, de même que l'expérience d'une coopération beaucoup plus continue et globale que ce que l'on a pu concevoir et structurer jusqu'à aujourd'hui. Il rend plus rapides et plus transparents le mouvement et la mutation des idées et des connaissances. Il donne accès autant aux ressources bibliographiques virtuelles qu'aux banques de données qui sont de plus en plus mises à disposition de l'ensemble de la communauté des chercheurs. En laissant le numérique à l'emprise de l'anglais, c'est donc davantage que des textes dans la

langue de Molière que nous sacrifions; c'est aussi une manière très contemporaine d'approcher et d'analyser le monde, autant en termes de connaissances à acquérir qu'en termes de connaissance à développer. Si nous n'agissons pas, nous laissons échapper un grand pan de la culture universelle, peut-être le plan le plus dynamique de son expression contemporaine, à la spécificité de la langue française.

Ici, il ne faut surtout pas considérer la partie jouée d'avance. Si les technologies de la révolution numérique sont souvent perçues comme des médiums en partie responsables de cette menace d'appauvrissement, elles permettent simultanément d'élargir et de rendre encore plus fluide la concertation de toutes les communautés linguistiques de recherche et de formation. Cela dépend véritablement à partir de quel bout de la lorgnette nous examinons le problème. Dans les faits, c'est dans la domination d'une langue unique que repose le problème et non dans un mode générique de communication envers lequel il nous appartient de nous engager.

Les avancées d'une révolution numérique qui se concrétiserait également en français constituent donc un autre des défis importants de la coopération universitaire entre la France et le Québec. Nous touchons ici concrètement à l'essence des rôles et des responsabilités de l'axe France-Québec dans la Francophonie, de la coopération universitaire bilatérale et plurilatérale en français à l'intérieur d'une économie du savoir devenue mondialisée . Le défi ne consiste donc pas à appeler de tous nos vœux cette révolution numérique qui se produira de toute manière, mais de convaincre la coopération universitaire France-Québec de l'impérieuse nécessité que cette révolution puisse se concrétiser aussi en français. L'objectif est d'y travailler de manière à renforcer la Francophonie universitaire dans son ensemble.

Ouvrir notre action

Nous le constatons, cette analyse nous ramène inéluctablement aux développements qu'exige une société innovante. Si le constat semble facile, sa portée mérite d'être mieux comprise. Jadis et aussi récemment que jusqu'au deux tiers du siècle dernier, les défis étaient d'abord et avant tout nationaux. L'émergence d'un multilatéralisme plus efficace à la fin de la deuxième Guerre mondiale et, surtout, la crise du pétrole des années 1970, ont fait surgir des défis transnationaux, soit ceux qui sont partagés et qui ne se limitent plus à la frontière nationale. Lorsqu'ils font appel à l'élaboration de normes, notamment celles travaillées dans le cadres des institutions multilatérales, ces défis deviennent ultranationaux, car une instance supérieure à la souveraineté nationale – concept révolutionnaire par rapport au cadre westphalien établi depuis 1648 – demande à l'autorité nationale d'intégrer à son corpus législatif et réglementaire, ces normes à caractère universel. Enfin, en s'accélérant, la marche des défis a vu apparaître à la fin du XXe et au début du XXIe siècle, des appels

paranationaux où ce sont les sociétés civiles qui agissent et influencent; elles sont actives à l'intérieur de la nation, mais interviennent en parallèle de ce que l'ordre national établi apporte. Leur action, une fois réseautée, peut même transformer leur influence paranationale en impact ultranational.

Le Québec, pas plus que la France, ne peut demeurer insensible à ces mutations profondes, souvent exacerbées par les outils issus de la révolution numérique dont nous venons de parler. Puisque les défis ne se résument plus aux frontières nationales, puisque des seuils d'activation normative sont allègrement franchis par ces nouveaux défis, il est primordial que nos chercheurs s'y arrêtent et nous suggèrent des pistes de solution qui seront au diapason de notre identité, tant la voie à suivre se trouve justement au délicat point d'équilibre entre valeurs (parfois devenues) universelles et spécificité culturelle légitime. À cet égard aussi, nos universités et nos universitaires sont interpellés. Et puisque les défis transcendent les frontières, il serait utopique de croire que les réponses à être développées se trouveront confinées à l'intérieur de celles-ci. En somme, s'il fallait trouver un élément qui illustre parfaitement l'urgente nécessité de collaboration francophone à partir d'un axe fort Québec-France, nous venons de le mettre à jour.

Un bilan : l'urgence d'agir

Cette brève réflexion sur l'avenir des relations France-Québec dans le monde universitaire a résolument voulu embrasser plus large que les questions très opérationnelles de mobilité, de reconnaissance des acquis ou de frais de scolarité.

J'ai plutôt tenté de démontrer pourquoi une plus grande collaboration universitaire entre la France et le Québec était collectivement nécessaire. Face à un monde où l'innovation est omniprésente, l'opérationnaliser en dehors de l'espace francophone semble difficilement acceptable. Dans ce contexte, ce sur quoi doit porter l'ouverture me semble être, bien au-delà des éléments thématiques ou disciplinaires spécifiques, envers la langue française comme champ prioritaire de préoccupation : sa protection tout autant que son développement et son déploiement en tant que langue universitaire et en tant que tradition intellectuelle. Quant au lieu premier où une offensive bien articulée doit être menée, il ne fait aucun doute dans mon esprit que ce doit être sur le terrain de la révolution numérique où le français doit prendre une place de choix tant cette révolution affecte désormais de manière accélérée l'enseignement, la formation, la recherche et la science, c'est-à-dire notre façon actuelle et future de concevoir le monde. Enfin, s'interroger sur comment doit se réaliser cette coopération nous amène à considérer les multiples niveaux d'établissement des normes : national, transnational, ultranational et paranational; chacun de ces niveaux interpelle nos universités, mais l'obsolescence quasi programmée des normes nationales nous

présente de manière éloquente la valeur ajoutée que constitueront les efforts de collaboration à l'intérieur de l'espace francophone et où le leadership d'une coopération fertile entre la France et le Québec peut faire une différence.

Il reste à répondre au « quand » cette action collective doit-elle être valorisée et dynamisée. Puisque les éléments soulevés au cours de ce texte n'ont rien de futuristes, la prospective de cette collaboration m'apparaît bien ancrée dans l'immédiat. La nécessité du partage des expériences – qui se fera d'autant mieux et d'autant plus richement si les référents conceptuels sont eux-mêmes partagés – pour augmenter notre capacité d'appuyer nos institutions et nos sociétés face aux défis qu'elles doivent relever, est d'autant plus grande que ces défis se sont hautement complexifiés en même temps que s'amenuisaient les barrières géographiques et que s'accélérait la soif d'innovation.

Ce faisant, la collaboration universitaire franco-québécoise sera en mesure de contribuer à l'élaboration de réponses beaucoup plus larges que celles que des intérêts nationaux pourraient inspirer et cet enrichissement se verra d'autant multiplié que la collaboration pourra s'inscrire et alimenter un cadre de référence encore plus étendu au sein de la francophonie mondiale. Elle pourra véritablement constituer un maillon de force dans les échanges entre la France et le Québec. Du coup, nos universités, de part et d'autre et ensemble, pourront mieux répondre à nos attentes collectives. Elles contribueront davantage à la préparation de gens formés pour être capable de travailler, d'évoluer et de se réaliser dans ces nouveaux contextes et à la production de connaissances qui nous permettront d'en ressortir collectivement grandis.

Les fondements de l'Association Québec-France et son avenir

NICOLE BLOUIN

Comment est née cette association? Quels sont les motifs qui ont présidé à sa création, trois ans après sa sœur jumelle France-Québec?

La mission de Québec-France étant de faire découvrir et apprécier la France aux Québécois et aux Québécoises et de développer l'amitié et la coopération entre nos deux peuples, a été rapidement endossée par ses membres fondateurs, dont le premier président a été monsieur Yves Guérard.

Si nous voulons parler du cheminement parcouru et des étapes réalisées au cours des 45 dernières années nous pouvons le faire, en tenant compte de quelques éléments contenus dans la devise du Québec : *Je me souviens* mais en considérant aussi , le présent et l'avenir.

Il y a eu dans le passé cette volonté du gouvernement du Québec d'accentuer les relations avec la France, en favorisant la création d'une association formée de bénévoles mais il y a eu plus. Grâce au soutien du ministre des affaires culturelles d'alors, monsieur Jean-Paul L'Allier, qui a mis à la disposition de l'Association la Maison Fornel et à l'apport dynamique de son premier secrétaire général monsieur Jean LeBlond, le rêve a pris forme et est devenu une réalité.

Plusieurs d'entre nous se souviennent, d'autres ont entendu parler des moments importants de notre association.

L'Association Québec-France de 1971 à aujourd'hui

1971, naissance de Québec-France ; 1978, Québec-France compte plus de 1000 membres; 1979, lancement de la commission de généalogie ; 1981, création de l'emblème officiel de Québec-France ; 1984, le premier ministre français Laurent Fabius en visite au Québec rencontre les membres de l'Association ; 1987, Québec-France reçoit le premier ministre Jacques Chirac sur la Place Royale ; 1991, Québec-France célèbre son 20e anniversaire avec 3 000 membres répartis dans 19 régionales. En 1996, Québec-France célèbre son 25e anniversaire, puis le 40e en 2011 et affronte par la suite de nouveaux défis.

Mentionnons que les membres bénévoles de l'AQF ont participé au cours des 45 dernières années à la réalisation de divers programmes et activités tant au niveau régional que national en vue de permettre à des milliers de Québécois et Français de maintenir et de développer les liens d'amitié unissant le Québec et la France.

Les personnes qui se sont succédé à la présidence de l'AQF depuis 1972 sont :

1972-1977 : Yves Guérard; 1978 : Louis-Ange Santerre; 1979 : Claude Blanchet; 1980-1982 : Roger Barrette; 1982-1985 : Emile Roberge; 1985-1988 : André Bernard; 1988-1990 : Huguette Hochu-Dubé; 1990-1994 : Marcel Beauchemin; 1994 : Pierre Provost; 1994-1996 : Raymond Gallant; 1996-1999 : Nicole Blouin; 1999-2004 : Pierre Provost; 2004-2007 : Jacques Racine; 2007-2008 : Claude Lizé; 2008-2012 : Pierre Provost; 2012-2016 : André Poulin et depuis 2016 : André -P. Robert.

Le réseau Québec-France/France Québec

Le réseau Québec-France/France-Québec regroupe 17 associations dont 15 associations régionales autonomes au Québec, 61 associations régionales autonomes en France et 4 500 membres au total. Ce réseau unique de citoyens engagés dans la promotion de la relation franco-québécoise propose un ensemble d'activités annuelles, des programmes d'échanges pour les jeunes, dont les Intermunicipalités et les Vendanges, ainsi qu'une participation à divers projets culturels dont le prix littéraire Québec-France Marie-Claire Blais, les voyages découvertes et le concours Slam-poésie.

Depuis leur création, les deux associations Québec-France et France-Québec ont organisé 19 congrès communs à tous les deux ans qui ont eu lieu alternativement au Québec et en France. Le premier congrès a eu lieu à La Rochelle en 1979, le 2e à Québec, en 1981, le 18e à Montréal en 2013 et le 19e à La Rochelle en 2015.

Fait à noter, l'Association France-Québec a tenu le 11 décembre 2015, une assemblée générale extraordinaire pour modifier ses statuts. L'AFQ s'est transformée en FFQ/f : Fédération France-Québec / francophonie.

Réalisations de l'AQF en 2016

Le prix littéraire Québec-France Marie-Claire Blais 2016 a été décerné à l'écrivain français Gautier Battistella pour son premier roman, *Un jeune homme prometteur*, paru aux éditions Grasset. Monsieur Battistella s'est vu remettre une bourse de 2 000 $ et un certificat d'honneur signé par la marraine du prix, madame Marie-Claire Blais. Le lauréat a rencontré les lecteurs et membres de l'AQF dans neuf (9) régions en avril dernier.

La Francofête, avec ses Tourismots, a rejoint plus de mille personnes par ses jeux linguistiques et sa dictée ludique. L'AQF Sherbrooke-Estrie en assumait l'organisation et plus de 10 associations y ont participé dans leur région respective. L'association en sera également responsable en 2017.

Le programme Intermunicipalités sous la responsabilité du président de la Régionale Rive-Droite, Paul Lacasse, a permis à 53 jeunes québécois de vivre l'expérience de travailler en France, et à 50 jeunes français de venir travailler au Québec.

Richard Charron de l'association Chambly-Vallée-du-Richelieu, responsable du programme Slam-poésie, a permis à 3 slameurs québécois de se produire en

France en mai dernier.

Le Voyage Découverte a eu lieu du 23 septembre au 7 octobre 2016, et a été accueilli par 5 associations régionales françaises du sud-ouest de la France, La présidente de l'association La Cuivrée, Marguerite Larochelle, organisatrice du voyage, a accompagné 20 membres de l'AQF provenant de 7 régions du Québec.

Après consultation auprès des associations de l'Association Québec-France sur un projet de restructuration, un comité de réflexion provisoire a déposé son rapport qui fut adopté à l'unanimité, sans modification, par les membres du C.A., le 27 août dernier à Québec.

Depuis 2015, prenant en compte les modifications aux statuts de l'Association France-Québec devenue une Fédération et les changements majeurs apportées à l'AQF avec l'enregistrement des régionales en associations autonomes, une question se pose tout naturellement :

Après 45 ans comment envisager l'avenir à Québec-France?

Rappelons qu'en raison d'importantes réductions de financement de la part des gouvernements de la France et du Québec en 2015, l'AQF faute de fonds, a dû procéder à la mise à pied de son directeur général et de sa secrétaire administrative ainsi qu'à la fermeture de son siège social situé à la maison Fornel, le 30 juin 2015.

En dépit des contraintes budgétaires qui ne permettaient plus à l'AQF de maintenir un secrétariat national, les membres des associations régionales ont réaffirmé leur volonté de continuer à poursuivre leurs activités en tant qu'associations autonomes, lors de l'Assemblée générale tenue en juin 2016.

Plusieurs défis attendent encore l'AQF. Il faudra pour continuer à offrir des services et des programmes qui correspondent aux intérêts des adhérents et aux objectifs d'une coopération franco-québécoise contemporaine rechercher de nouvelles sources de financement.

Il faudra aussi être inventif et demeurer à l'écoute des besoins des adhérents.

Dans cette perspective, le 19 septembre 2016, l'AQF a diffusé le communiqué suivant :

Dynamisme renouvelé à l'Association Québec-France

L'Association Québec-France affiche un dynamisme renouvelé avec ses 17 associations régionales dont 15 sont maintenant autonomes et qui sont en processus de transformation pour constituer le Réseau Québec-France.

Le nouveau président de l'AQF, M. André-P. Robert, qui est également président de l'AQF Sherbrooke-Estrie, s'est dit confiant que les principaux programmes de l'Association continueront d'être offerts aux Québécois et Québécoises, grâce à la généreuse contribution des membres des associations à travers tout le Québec et de divers partenaires nationaux représentants d'organismes publics et d'entreprises privées. Signalons à cet égard le programme

intermunicipalités, le prix littéraire Québec-France Marie-Claire Blais, la Francofête avec ses Tourismots (Jeux linguistiques et Dictée de la Francophonie), le concours SLAM-poésie et le Voyage Découverte.

Afin de réaliser sa mission, de définir ses objectifs pour le réseau, d'établir ses besoins et de rechercher des sources de financement, l'AQF a depuis le mois de juillet 2016 développé un projet de restructuration grâce à un comité de réflexion provisoire qui a produit et présenté un rapport dont les recommandations ont été adoptées à l'unanimité lors d'une réunion de présidents d'associations régionales le 27 août dernier.

Lors de cette rencontre à Québec, les membres présents ont adhéré au projet de l'instauration d'un Réseau Québec-France pour la coordination des programmes et des services au niveau national et ont procédé à l'élection de leurs représentants au Bureau national jusqu'à l'assemblée générale extraordinaire qui se tiendra le 12 novembre prochain à Montréal. À cette assemblée seront présentés pour adoption, le nom du Réseau-Québec-France, les nouveaux statuts et les mesures transitoires.

Les personnes élues au Bureau national sont :

- M. André-P. Robert, président (AQF Sherbrooke-Estrie);
- Mme Nicole Blouin, vice-présidente financement (AQF Québec);
- M. Guy Paul Côté, vice-président programmes (AQF Rive-Droite);
- Mme Lise Nault, secrétaire par intérim (AQF Montréal-Récollet) ;
- Mme Francine Bouchard, trésorière par intérim (AQF Jacques-Cartier-Portneuf);
- M. Jacques Landry, administrateur et édimestre (AQF Montérégie);
- Mme Suzanne Lachance, administratrice (AQF Montérégie);
- M. André Poulin, président ex-officio (AQF Sherbrooke-Estrie).

Le fruit de nos efforts nous permet d'envisager l'avenir avec confiance et enthousiasme. Comme Félix Leclerc l'écrivait si bien dans son livre de contes *Adagio* :

Au bout du travail, il y a le chef d'œuvre ; le grand-père m'a dit qu'ici, c'était une terre à chefs d'œuvre.

La mémoire dans la relation France-Québec

DENIS RACINE

Nous désirons d'abord remercier la Société du patrimoine politique pour l'invitation adressée à la Commission franco-québécoise sur les lieux de mémoire communs de s'associer à ce colloque à titre de partenaire. Nous l'avons accepté avec enthousiasme car nous sommes bien conscients qu'après plus d'un demi-siècle, la relation entre le Québec t la France a peut-être besoin d'être revu et renouvelée à l'aune de la mondialisation et des aspirations des jeunes Québécois.

Et au cœur de ce renouvellement, l'éducation a la priorité comme l'avaient bien compris les deux gouvernements en 1965 lors de la signature des premiers accords franco-québécois qui portaient justement sur ces questions. Déjà, l'an dernier, la Commission avait prévu organiser un colloque en visio-conférence de trois demi-journées, sur les enjeux actuels en matière d'éducation, cinquante ans après la signature des accords. Malheureusement, les négociations sur les droits de scolarité des étudiants français dans les universités du Québec ont pris le dessus.

Ce qui nous amène à une autre question plus vaste : la place des citoyens dans la définition de la politique internationale du Québec et plus spécifiquement à l'égard de cette relation. Est-ce là un sujet qui relève strictement du pouvoir régalien traditionnel des gouvernements ou les choses ont-elles évolué de sorte que les citoyens devraient être consultés et être partie prenante dans cette définition ?

Nous sommes davantage partisans de cette vision plus moderniste des choses. Dans le cas particulier de la relation Québec-France, alors qu'elle était à l'origine l'expression d'une volonté des gouvernements, les citoyens se l'ont appropriée et l'animent maintenant de façon active au moment même où nous avons l'impression que les deux gouvernements s'en désintéressent et voudraient la ramener à de simples relations économiques entre deux États. Et surtout à l'heure où la relation citoyenne au sein de ces liens est malmenée par les deux États.

La Commission franco-québécoise sur les lieux de mémoire communs

La Commission a été fondée en 1996 par les regrettés Marcel Masse et Henri Réthoré, grands acteurs de la relation, s'il en fut.

Elle est bicéphale en ce qu'elle a deux structures indépendantes, l'une au Québec et l'autre en France, mais qui collaborent dans la poursuite de notre mission.

Cette mission est d'être un acteur de la coopération franco-québécoise qui vise à mettre en valeur les lieux de mémoire qui témoignent d'une histoire commune et d'une culture partagée.

L'action de la Commission se fonde donc sur deux pôles complémentaires, soit:

- l'inventaire et la connaissance de ces lieux de mémoire;
- leur mise en valeur et leur partage par le plus large public.

L'approfondissement et le partage d'une mémoire commune prennent une signification renouvelée à l'heure de la mondialisation et des pressions vers l'uniformisation culturelle.

La mémoire contribue à façonner l'identité et propose des ancrages culturels qui constituent autant d'atouts pour mieux s'inscrire dans la modernité.

Qu'est-ce qu'un lieu de mémoire ?

- Un lieu physique (ex.: La Rochelle);
- Un personnage (ex. : Champlain);
- Un évènement (ex.: arrivée des Filles du Roi);
- Un élément de patrimoine immatériel (ex.: la chanson française).

Est-ce une mission tournée vers le passé, comme certains pourraient le penser ? Non, nous sommes d'avis qu'elle est fort moderne, car notre démarche procède de la maxime bien connue : pour savoir où l'on va, il faut savoir d'où l'on vient.

La Commission est d'abord une table de concertation. Dans toutes ses réalisations, elle s'associe avec nos nombreux partenaires, principalement, mais non exclusivement, la Fédération Histoire-Québec et ses sociétés membres, la Fédération québécoise des sociétés de généalogie et ses sociétés membres et l'Association Québec-France.

Elle est appuyée financièrement par le Ministère des relations internationales et de la francophonie du Québec et accessoirement par le Ministère de la culture et des communications du Québec et le Ministère des affaires étrangères de France.

Nos réalisations dans le domaine de la commémoration sont nombreuses :

- 150e anniversaire de "La Capricieuse" (2005);
- 150e anniversaire du Consulat général de France à Québec (2009);
- 50e anniversaire de la Délégation générale du Québec en France (2011);
- 250e anniversaire du Traité de Paris (2013);
- 350e anniversaire du départ et de l'arrivée en Nouvelle-France des Filles du Roy (2013);
- 50e anniversaire du décès d'Édith Piaf (2013);

- 25e anniversaire du décès de Félix Leclerc (2014);
- 475e anniversaire de l'Édit de Villers-Cotterêts (2014);
- 100e anniversaire de la Première Guerre Mondiale et la participation des Québécois (2014);
- 350e anniversaire du cheval canadien (2015);
- 400e anniversaire de l'arrivée des Récollets en Nouvelle-France (2015);
- 350e anniversaire de l'arrivée du Régiment Carignan-Salières (2015);
- 300e anniversaire du décès de Louis XIV (2015).

En 2016, nous avons incité le gouvernement fédéral à souligner que le recensement de cette année marque le 350e anniversaire du premier recensement tenu en Nouvelle-France en 1666.

En 2017, nous soulignerons trois évènements : la visite du général de Gaulle, le 375e anniversaire de Montréal et le 400e de l'arrivée de Louis Hébert et Marie Rollet. Le gouvernement fédéral commémorera abondamment, mais seul, le 50e anniversaire de la bataille de Vimy.

Par contre, nous avons connu un échec dans notre volonté de souligner les cinquante ans du métro de Montréal. Alors que le métro a permis la réalisation d'un apport technologique important de la France et qu'aujourd'hui Bombardier construit en France des wagons de métro ou du RER, tout cela aurait permis de rappeler l'évolution de notre coopération technologique. Mais ces deux organismes ont refusé de collaborer.

Ce qui m'amène à discuter de la commémoration. L'histoire a façonné chacun des États et les valeurs dont ils font la promotion. L'histoire n'est pas qu'une vision de l'esprit ou quelque chose d'abstrait. Elle est vivante et nous en voyons tous les jours des manifestations dans nos vies quotidiennes. Et l'État qui procède de la volonté du peuple, se doit de référer à cette histoire et surtout la faire connaître en commémorant les principaux évènements, personnages ou lieux qui ont marqué la vie commune.

Force est de constater qu'au Québec, pas plus qu'au Canada, il n'existe aucune politique officielle de commémoration. Bien sûr, on célèbre le 150e anniversaire du Canada. Quant au 400e anniversaire de Québec, on ne peut pas dire que l'histoire y a eu une place importante et nous craignons qu'en 2017, les fêtes de Montréal aillent dans le même sens.

Non seulement tout est à refaire à chaque fois, mais nous devons convaincre l'État de l'importance de telle ou telle commémoration. Je ne prendrai qu'un exemple. En 2017, on commémorera le 400e anniversaire de l'établissement en Nouvelle-France de Louis Hébert, son épouse Marie Rollet et leurs trois enfants. Cet évènement n'est pas banal. Il s'agit de la première famille française installée en Nouvelle-France. Louis Hébert est le premier agriculteur canadien. Apothicaire de profession, il a envoyé en France de

nombreuses plantes alors inconnues là-bas, permettant ainsi un développement important des connaissances scientifiques de l'époque. Le rôle de Marie Rollet comme éducatrice est significatif. Le couple mérite aussi notre admiration comme symbole d'amitié avec les peuples des Premières Nations. Enfin, en 1800, même si peu de descendants portent encore le patronyme d'Hébert, ceux-ci sont au 10e rang en nombre des familles québécoises.

En 1917, on leur a érigé un monument et frappé une médaille. Cent ans plus tard, Louis Hébert et Marie Rollet sont inconnus au bataillon à l'ouest de l'Outaouais. Au Québec, la question n'intéresse même pas le Ministère de la culture. Quant à la Ville de Québec, elle nous assure que l'évènement ne sera pas oublié le 3 juillet 2017, lors de la Fête de la ville de Québec.

Aussi, à l'heure où ces lignes sont écrites, les activités de l'Année Louis-Hébert-Marie-Rollet seront le produit d'initiatives individuelles où l'État sera quasiment absent. Une honte !

Il est grand temps que le Québec se dote d'une politique officielle de commémoration, définissant les éléments à commémorer, la façon de le faire et de doter le tout des moyens matériels et financiers requis.

La Commission mène également d'autres activités.

Le Comité Musées a réalisé le Portail de l'Amérique française, un site internet présentant plus de 850 objets de cette époque, fruit de la collaboration de 40 musées de France et 15 du Québec.

Le Comité Archives a déjà produit un Guide des archives de la Nouvelle-France dans les dépôts d'archives. Ce guide est actuellement en révision.

Nous avons entrepris un programme d'entrevues vidéo des principaux acteurs de la relation. Déjà nous avons recueillis les propos de Marcel Masse, Claude Morin, Jacques Joli-Cœur, Henri Réthoré, Louise Beaudoin, Jean Charest et Jean-Louis Roy. Neuf autres entrevues seront réalisées en 2016-2017.

Notre site internet comprend aussi des instruments forts utiles à ceux qui s'intéressent à la relation Québec-France. Notre bulletin Mémoire vives et notre chronique Quoi de neuf constituent une référence incontournable pour suivre l'actualité de cette relation.

La Commission a publié quelques ouvrages, notamment sur les trois suivants :

- 150e ans de relations France-Québec - Le consulat général de France à Québec (1859-2009), Éditions MultiMondes, Québec, 2010;
- La coopération franco-québécoise, hier, aujourd'hui et demain – Actes du colloque (à l'occasion des 50 ans de la délégation générale du Québec à Paris); Privat, Toulouse, 2012;

– Les textes marquants des relations franco-québécoises (1961-2001), Éditions MultiMondes, Québec, 2011.

Enfin, la Commission travaille dans le domaine du tourisme culturel. Déjà, la mémoire fait directement référence à la connaissance et la mise en valeur. En 2012, les travaux de la Commission ont inspiré le Congrès sur le tourisme culturel tenu à Québec et auquel ont participé 250 personnes représentant 34 pays.

Nous travaillons avec l'Association des plus beaux villages du Québec et des villes de Cap-Santé, Deschambault-Grondines, Bordeaux et Paris pour établir des circuits mettant en valeur les liens entre nos deux pays.

Dans ce cadre, la Commission a publié, grâce aux efforts de Janine Giraud-Héraud, une série de douze volumes intitulés « Ces villes et villages de France… berceau de l'Amérique française » recensant les dix mille pionniers français de la Nouvelle-France à partir de leurs lieux d'origine.

Nous rêvons que des circuits du Québec soient établis dans plusieurs villes de France, tel celui inauguré en 2015 à La Rochelle, et avec les moyens technologiques actuels, afin de rappeler la mémoire de ces pionniers dans divers lieux de nos communautés des rives du Saint-Laurent. Bien vaste ambition, mais pour agir, il nous faut des rêves et des visions.

Comme nous venons de le voir, la mémoire occupe une place centrale dans la relation Québec-France. Si cette relation est différente de celle entre le Québec et la Papouasie-Nouvelle-Guinée, c'est que la mémoire est le support et l'accent particulier de tout ce que nous réalisons au sein de cette relation. La culture et l'émotion occupe encore une place importante dans la relation directe et privilégiée entre le Québec et la France. Nous ne devrions pas l'oublier pour l'avenir.

Synthèse des discussions

DENIS MONIÈRE

On m'a confié la lourde et périlleuse responsabilité de synthétiser le contenu des discussions de cette journée. C'est tout un défi de rapailler une telle diversité de points de vue. Choisir dans l'abondance peut sembler facile, mais c'est en réalité un exercice complexe et périlleux car comme je ne peux tout rapporter, je prendrai le risque de mécontenter les oubliés en ciblant ce qui m'est apparu le plus novateur. Ce faisant, je me conforme aux ambitions de ce colloque qui devait explorer de nouveaux horizons pour relancer la coopération France-Québec.

Depuis les années soixante, le mot relance revient fréquemment dans l'histoire de la coopération France-Québec. Penser cette relance aujourd'hui n'implique pas que les relations se soient délitées ou érodées. La coopération s'est plutôt développée dans de nombreux secteurs et il ne s'agit pas de les laisser tomber. Mais en toute chose, il ne faut pas se reposer sur ses lauriers, la vie suppose un renouvellement constant. La vitalité des institutions dépend de la dose d'imagination qu'on est prêt à mettre en œuvre. Des projets ou des formules qui ont connu le succès ne suffisent pas toujours à maintenir le dynamisme ou l'enthousiasme d'une organisation. Il faut combattre la routine qui menace d'entropie la coopération entre la France et le Québec. Rien ne dure et la dégradation d'énergie est une constante autant pour les individus que pour les organisations.

L'idée du colloque que nous venons de tenir revient à l'infatigable idéateur que fut Marcel Masse. C'est à l'occasion du colloque commémoratif qui lui était consacré l'an dernier que nous avons convenu d'organiser la rencontre d'aujourd'hui afin de rendre hommage à cet homme qui s'est beaucoup investi dans la relation France-Québec. Masse avait son franc parler et exprimait des inquiétudes à l'égard de la relation franco-québécoise. Lorsque nous discutions avec lui en 2013 de l'opportunité d'organiser ce forum, il insistait pour que la réflexion porte sur deux enjeux : l'affaiblissement des relations d'État à État et la déperdition de l'attachement à la France comme source d'inspiration collective. Il y voyait deux menaces à l'identité québécoise. Il déplorait le désintérêt des élites politiques françaises à l'endroit du Québec ainsi que le désintérêt des Québécois envers la France. Il s'interrogeait sur le « désir de France » des Québécois pour reprendre l'expression employée par le consul Nicolas Chibaeff. Il attribuait ces deux phénomènes d'une part à l'américanisation de la société québécoise et d'autre part à l'européanisation de la France. Certes les échanges se sont

multipliés dans de nombreux secteurs mais sans engendrer ce supplément d'âme dont parlait Bergson. La coopération franco-québécoise a pris des allures utilitaristes et affairistes. Pour beaucoup de Québécois, la France est perçue comme un marché pour nos produits et non plus comme un pôle de référence intellectuelle et culturelle. L'autre préoccupation de Marcel Masse concernait le quasi monopole qu'exerçaient les fonctionnaires sur la coopération avec la France. Il déplorait que l'Assemblée nationale ne soit pas plus impliquée dans la définition des orientations de la collaboration avec la France et qu'il n'y ait presque pas de débats sur cet enjeu. Il aurait souhaité que la coopération franco-québécoise soit plus valorisée dans les médias et que la société civile soit partie prenante à la définition des objectifs des échanges internationaux du Québec. Il pensait que le tête-à-tête exclusif avec l'Amérique privait le Québec de l'oxygène francophone dont il avait un besoin vital.

Avons-nous, durant cette rencontre, réalisé le programme qu'ambitionnait M. Masse? Certes on peut dire que la présence des principaux acteurs de la coopération et d'un public nombreux atteste de l'intérêt de la société civile pour cet enjeu. Mais les différents intervenants ont consacré plus leurs interventions à parler de ce qui s'est fait plutôt que de ce qui devrait se faire. On a fait valoir les réussites de la coopération plutôt que de proposer de nouvelles pistes pour l'avenir. Les intervenants semblaient satisfaits de la situation actuelle. En somme, on a fait peu de revendications comme si on avait intériorisé le désengagement de l'État. Il faut toutefois souligner que de nombreux représentants des Associations Québec-France sont intervenus pour dénoncer le lâchage des deux États. Je résumerai donc les aspects les plus novateurs qui ont été proposés dans les différents ateliers.

La coopération économique

Le discours des intervenants économiques fut dominé par l'idéologie de la mondialisation. Ne craignant pas le paradoxe, ils ont soutenu que la France était un marché trop petit. Même si l'économie française est six fois plus importante que celle du Québec, elle ne serait pas suffisante pour les appétits des entrepreneurs québécois. C'est le monde qu'il faut viser et inscrire la coopération dans une perspective mondiale. Il faudrait donc élargir les horizons des relations économiques à l'Europe et surtout à l'Afrique qui au 22e siècle sera aussi importante que la Chine sur le plan commercial. On a proposé de déborder la relation bilatérale traditionnelle entre la France et le Québec et d'élargir les horizons de la coopération avec les pays de la francophonie et surtout avec l'Afrique australe. On pense qu'on pourra profiter de ces échanges avec l'Afrique pour développer des partenariats avec la Chine et les pays arabes.

Dans un esprit néo-libéral, on a eu tendance à dévaluer le rôle de l'État pour laisser l'initiative aux entreprises. En boutade, je dirais qu'on a presque suggéré la disparition du ministère des relations internationales. L'État doit être un facilitateur et soutenir le

maillage des entreprises ou des associations comme les chambres de commerce. Pour l'essentiel, la coopération économique doit reposer sur la constitution de réseaux réels ou virtuels. A cet égard, on a proposé de susciter des consortiums coopératifs avec les coopératives françaises et européennes.

La coopération culturelle

Dans le secteur culturel, on a proposé comme piste de développement de soutenir le développement de la numérisation des archives, de faire rayonner la culture autochtone en France, de susciter la création de résidences pour écrivains en France qui seraient aussi ouvertes aux créateurs de la francophonie. La coopération cultuelle devrait aussi développer des réseaux avec l'Afrique et favoriser l'accès aux outils technologiques dans le domaine de la création en évitant les attitudes coloniales.

La coopération décentralisée

Les représentants des villes ont valorisé la ville comme acteur international et ont suggéré qu'à l'époque de la mondialisation, les États ne jouaient plus un rôle stratégique. Les villes seraient mieux équipées pour fournir les structures d'accueil pour attirer des investisseurs français et favoriser le développement des « startups ». On voudrait accroître les jumelages entre les villes pour échanger des idées sur le plan culturel. Le numérique est central à la coopération entre les villes, comme par exemple, la semaine numérique organisée par la ville de Québec pour mailler les entrepreneurs français et québécois. Le Québec serait en avance sur la France dans ce secteur. À l'inverse, dans le domaine de la protection du patrimoine, c'est le Québec qui a besoin de la France. On pense qu'il faut privilégier une approche sectorielle. On mise sur la coopération afin de trouver des solutions aux défis de la désindustrialisation et aux enjeux de l'environnement.

La coopération universitaire

On a proposé de favoriser des partenariats stratégiques qui afin de développer des co productions franco-québécoises : programmes d'études conjoints, des projets de recherche conjoints, etc.

Les universitaires se sont dits préoccupés par la mobilité des étudiants québécois vers la France. Il ne faut rien prendre pour acquis et être proactif en stimulant la mobilité des Québécois vers la France parce que celle-ci est moins attractive qu'elle ne l'était. Il faut investir plus qu'on ne l'a fait en offrant aussi des avantages fiscaux aux professeurs qui participent à des projets de mobilité pour fins d'enseignement ou de recherche. À titre de projets nouveaux, il faudrait développer une ambition commune en formation numérique où les universités françaises et québécoises pourraient développer des offres communes de cours en ligne qui pourraient servir aussi au développement des savoirs dans la francophonie. On a insisté sur l'urgence de réfléchir sur le déclin des publications scientifiques en français et de reconnaître le travail scientifique en français.

La coopération institutionnelle

On a surtout présenté le travail des différents organismes et on a proposé peu de pistes de développement. À l'OFQJ, on pense que ce sont les jeunes qui doivent fixer les nouveaux horizons par leurs centres d'intérêts comme l'engagement associatif, l'économie collective. On a aussi évoqués les réalisations de la coopération en santé où on voudrait plus mettre l'accent sur la prévention.

Conclusion

La teneur des propos entendus dans les cinq ateliers montre que la coopération France-Québec s'est dépolitisée pour se concentrer sur des enjeux sectoriels comme l'ont souligné les divers intervenants d'aujourd'hui, principalement dans l'atelier économique et dans celui sur la coopération décentralisée. On a évacué la relation d'État à État qui était pourtant à l'origine de cette coopération, certains ont même soutenu que l'État n'était plus un acteur essentiel au développement des liens entre la France et le Québec. Cette vision de la coopération France-Québec est en phase avec l'idéologie néo-libérale, mais ne serait-elle pas aussi un reflet d'un manque de volonté politique de deux côtés de la grande mare?

Depuis une quinzaine d'année les échanges entre la France et le Québec se sont ramifiés dans un grand nombre de secteurs d'activités alors que les deux États sont restés discrets et en retrait. On s'est contenté de la routine des visites alternées des premiers ministres. La principale innovation significative remonte à la mission conjointe Québec-France au Mexique avec le premier ministre français Jean-Pierre Raffarin et Jean Charest en 2004. Depuis lors les actions concertées au niveau des chefs de gouvernement sont disparues de l'écran radar.

Quelles entreprises communes la France et le Québec peuvent-ils réaliser ensemble sur la scène internationale? Comment le Québec et la France peuvent-ils agir de concert pour renforcer la francosphère et former un pôle d'identité humaniste? Quels types de partenariats d'État à État seraient possibles? Ces questions devraient faire l'objet d'un autre forum comme celui-ci. La vitalité et la pérennité des relations entre le Québec et la France doivent s'appuyer sur un leadership politique fort qui donne la direction et ouvre de nouveaux horizons. Les institutions restent alors que les bonnes intentions passent.

Les collaborateurs

Jean-François Simard, président de la SOPPOQ et titulaire de la chaire Senghor de la Francophonie de l'Université du Québec en Outaouais.

Paul Gérin-Lajoie,

François Gendron, représentant du Président de l'Assemblée nationale du Québec.

Nicolas Chibaeff, consul général de France à Québec.

Christine Saint-Pierre, ministre des Relations internationales et de la Francophonie du Québec.

Samy Mesli, docteur en Histoire, chargé de cours à l'UQO et à l'UQAM.

Christian Rioux, journaliste, Le Devoir.

Jean-François Garneau, directeur, Forum des idées pour le Québec.

Christophe Villemer, directeur-général, Savoir-faire Linux.

Gaston Bédard, PDG, Conseil québécois de la coopération et de la mutualité.

Stéphan La Roche, directeur général, Musée de la civilisation du Québec.

Hughes Grimard, préfet, MRC Les Sources.

Anie Samson, vice-présidente du conseil exécutif, Villeray-Saint-Michel-Parc-Extension, Ville de Montréal.

Nelson Michaud, directeur général, École nationale d'administration publique.

Nicole Blouin, vice-présidente, Association Québec-France.

Denis Racine, co-président, Commission franco-québécoise des lieux de mémoire communs.

Denis Monière, professeur retraité, Université de Montréal et président émérite de la SOPPOQ.